DU SYSTEME

DE

DÉPOPULATION,

0 U

LA VIE

ET LES CRIMES

DE CARRIER.



J.B. CARRIER, Ne à Yolot. Dep! du Cantal.

Quand il ordonne un crime, il est trop obei;
Par cent mille assassins son courroux est ecrvi,
Et des fleuves français les eaux ensanglantées
Ne portaient que des morts aux mers épouventées.

Velt. Henriade

DU SYSTEME

DE

DÉPOPULATION,

OU

LAVIE

ET LES CRIMES DE CARRIER;

Son Procès, et celui du Comité révolutionnaire de Nantes:

AVEC des recherches et des considérations politiques sur les vues générales du Décemvirat, dans l'invention de ce système; sur sa combinaison principale avec la Guerre de la Vendée; et sur le projet de son application à toutes les parties de la République.

PE GENCCHUS BABRUF.

Vérité-

A PARIS,

Se trouve à l'Imprimerie de FRANKLIN; rue de Cléry.

SOMMAIRE.

PARAGRAPHE I. Coup-d'œil général.

Page o

para G. I I. Guerre de la Vendée. Elle den a lieu à l'érection de la Vice-royauté ou des Proconsulats départementaux, type origine du Gouvernement révolutionnaire, et source première
des malheurs de la France:

page 16.

pARAG. III. Lourde erreur, d'avoir démembré le sénat, pour ériger les membres distraits en Plénipotentiaires dans les départemens. Conjectures sur l'avantage qui sût résulté d'avoir envoyé, à la place, des commissaires pris hors l'enceinte législative.

tères et les causes de la Guerre de la Vendée. Ecclaircissemens, tirés de Camille Desmoulins, de Philippeaux, et autres initiés, sur le système secret qui a voulu la rendre extensive, perpétuelle, sanglante, et totalement destructrice. Ces premiers développements étaient nécessaires pour prouver que Carrier, n'a été destiné qu'à être le consommateur d'un affréux plan d'extermination et de dépeuplement général.

PARAG. V. Consirmation du paragraphe précédent.

Masse d'atrocités commises dans la Vendée avant
Carrier. Mœurs et caractère des Vendéens. Facilité
qu'il y eût eu d'étousser chez eux la guerre

dans son principe. Témoignages de Philippeaux; de Choudieu, de Camille Desmoulins, de Dubois-Crancé et de Lequinio.

pag. 39.

PARAG. II. Suite du précédent. La Guerre de la Vendée sert de prétexte à l'institution révolution-naire, qui date du commencement de cette guerre. Plan de destruction totale. Ses élémens et ses exécrables combinaisons. Attributions de la Vice-royauté. Droit de vie et de mort. Moyens calculés et pratiqués pour faire massacrer tour-àtour les phalanges républicaines par celles des rebelles, et les phalanges rebelles par les nôtres.

pag. 85.

PARAG. VII. Continuation. Epoque où les élagueurs, ayant jugé avoir assez sarclé l'armée républicaine, résolurent de faucher entièrement la Vendée. Législation de sang et de flames. Coincidence des mesures de Carrier à Nantes, et de celles de Collot à Lyon. Lettre d'Hérault-de-Séchelle. Motion de Merlin de Thionville. page 109.

PARAG. VIII. Journal des atrocités de Carrier, et nombreux collaborateurs, parmi lesquels se distinguent Westermann et Lequinio. Cet article embrasse tout le récit de l'exécution du Code séroce d'embrâsement et d'extermination.

PAR AG. IX. Procès de Carrier et du comité de Nantes. Leurs désenses, leur jugement. Cassation du tribunal révolutionnaire. Réincarcération des membres du comité, acquittés par ce tribunal Réservions sinales.

ERRATA.

PAGE 21, ligne 15, p ofane, lisezoprofane.

Pag. 22, lig. 4, d'avec, lisez avec.

Pag. 24, lig. 21, simpronius, lisez, sempronius.

Pag. 29, lig. 5 et 4, qu'est-ce que les guillotinades des riches par présérence, lisez: Qu'est-ce que les guillotinades, des riches par présérence.

Pag. 31, Note, lig. 7, pour toute la vie, lisez, pour la vie éternelle.

Pag. 55, note, lig. 12, il a vu cet égard, lisez, il a vu à cet égard.

Pag. 34, note, lig. 8, dévorent, force toutes les digues, lisez, dévorant, elle force toutes les digues.

Pag. 37, lig. 11, si je n'arrive par, lisez, si je n'arrive pas.

Pag. 39, lig. 10, les mœurs de habitans, lisez, les mœurs des habitans.

Pag. 45, lig. 2, l'entretetr, lisez, l'entretenir. Pag. 47, lig. 8 et 9, et ne s'en obscupa plus, lisez, et ne s'en occupa plus.

Pag. 48, note, lig. 5, u'on n'avait pas, lisez, qu'on n'avoit pas.

Pag. 64, lig. 23, qui ne prêcha, lisez, qui ne pécha.

Pag. 65, lig. 8, rétabli, lisez, établi.

Pag. 73, note 1, lig. 9, ne paraissaient, lisez, ne paroissent.

Pag. 74, lig. dernière, ût consommée, lisez, sût consommé.

Pag. 75, lig. première, susille, lisez, susillé.

Même pag. lig. 6, fusiliés, lisez, fusiliées.

Pag. 123, lig. 10, valut encore l'approbation, lisez, lui valut encore approbation.

Pag. 152, la première note doit être la seconde, et la seconde la première.

Pag. 159, à la deuxième note, N°. 54, lisez, N°. 54, 24 Brumaire, l'an deuxième.

LA VIE ET LES CRIMES

DE

CARRIER;

DÉPUTÉ DU CANTAL:

Son Procès, colui du Comité Révolutionnaire de NANTES:

ET

La révélation de l'assreux SYSTÈME de DÉPOPULATION inventé par le Décemyirat.

Par GRACCUS BABEUF

PARAGRAPHE I. Coup d'æil général.

Il sant donc l'écrire! ... cette vie atroce, dévorante, populicide, ... dont le héros monstrueux a provoqué sur sa tête les malédicions, la condamnation de la France entière!!!

Hommes de mon pays! vous sentez donc le besoin de conserver la mémoire de sorfaits, qui essacent tous ceux que l'histoire de toutes les barbaries a transmis jusqu'à vous? Ces sorsaits, après avoir occupé votre indignation, absorbé toute votre attention, tenu votre ame essrayée et dans la crispation de la douleur, pendant les derniers jours de l'incomparable bourreau qui s'en est souillé, perpétuent dans vos esprits leur impression après sa mort. Votre imagination, n'est point et ne veut pas être sitôt délivrée, des images que la connaissance de ses exploits affreux y a laissées. Votre vengeance, peu satisfaite d'une simple mort en expiation d'un si grand amoncelage de crimes, cherche une extension dans l'horreur entretenue de leur souvenir. Vous demandez qu'une plume de ser vous retrace, en caractères terribles, cos exécrations qui ont sait trembler la Nature.

O mes contemporains! cette peinture épouventable poura-t-elle vous procurer en définitif quelque résultat utile? Oui, en gravant dans vos cœurs, en traits inéfaçables, ces immolations féroces de milliers de vos frères, nous insprimarons, dans chacun de vous, la permanence de cette horreur pour les meurtriers nitrés, qui en imposera à la puissance, et qui la fera souvenir, que la mort attire la mort! qu'on ne s'en joue pas impunément! que le titre de gouvernant n'exclut pas celui d'assassin, quand celuiqui en est décoré, en tient la conduite! que le Peuple, n'est point satisfait d'un supplice ordinaire, pour l'infâme mandataire qui a abusé de ses pouvoirs, pour massacrer ceux dont il les a reçus! et que des peuplades entières, esfacées par lui du nombre des vivants, appellent sur sa tête mille morts!...

O toi, Postérité! sous le même rapport, il ne faut point dérober à tes regards, des faits qu'il serait peut-être heureux que tu ignorasses, en ne considérant que le bien qui reviendrait, à notre mémoire et à ta satisfaction, de ne point connaître la lâcheté avec laquelle nous avons souffert, trop long-tems, l'égorgerie de nes frères, par d'horribles bouchers constitués par nous en dignité. Pourquoi faut-il que nous entrevoyions encore, combien cette faiblesse de notre part, atténuera l'éclat, et de ces instants de véritable énergie qu'aussi l'histoire ne manquera point de te transmettre, et de ces premiers

tems de philosophisme et de vertu publique, dont il eût fallu ne se jamais départir. Ambiti-eux! c'est vous et vos détestables sophismes politiques, qui en êtes les causes.

Gouvernement révolutionnaire! c'est toi, oui c'est toi, et tes insames inventeurs, qui avez empêché qu'une révolution, commencée par la sagesse et la vertu du Peuple, ne se consolidat avec les mêmes éléments. Il est inconvenable, en parlant des essets, de se taire sur les causes. L'histoire que j'entreprends, est celle du moteur du plus grand ressort exécutif du Gouvernement révolutionnaire; c'est donc une partie de l'histoire de ce gouvernement. Comment la serais je sans par ler de ce gouvernement lui-même! Oh oni, j'en parlerai, il le saut indispensablement pour mon sujet, autrement il saudrait m'interdire le tableau de la vie de Carrier. Les couleurs noires que je dispose, pour la peindre sidélement, avec le système d'où sont sorties les faideurs cadavéreuses qui l'ont capactérisée, ne scront peut-être pas inutiles à la patrie.

Ma plume recule devant l'instant d'aborder l'ésquisse du colosse de crimes qu'elle s'est

Voyez à la sin une longue note sur le Couvernement révolutionnaire.

condamnée à exposer, à la vue des humains épouvantés. Suis-je bien propre à donner quelque ton de vie à ce tableau, si mon ame est sensible? enthousiaste des vertus? irritable sur la moindre injustice?.. Oh je sens qu'autant j'aurai de peine à entamer une tâche aussi dure, autant je serai incapable, lors qu'une fois je l'aurai saisie, de peindre froidement un tissu d'actes meurtriers, dont il était réservé à nos jours d'offrir l'inouï, le déchirant, le révoltant spectacle.

Deplats historiens ont voulu narrer la vie politique de plusieurs personnages de la révolution, dont quelques-uns n'ont été crus coupables, que parce qu'il convenait à des factions qu'ils parussent l'être. Aucune de ces relations n'est digne de passer à la postérité; elles n'ont pas même le mérite d'être des romans bien faits. On s'y attache à la prétendue vie secrette et prisée des héros, dont on va scruter, d'une manière évidenment apocriphe, jusqu'aux péccadilles de l'enfance, tandis que la partie essentielle, celle qui doit représenter l'homme public, est seulement effleurée, et à la manière de l'intérêt du parti dominateur. Je ne suivrai

point cette marche ser-ile. Qu'importe à la France de savoir que Carrier ait sait tel tour de passe dans sa jeunesse, et que Carrier, Procureur au ci-devant Présidial d'Aurillac, cût été peut-être un peu plus brigandeau que dix mille autres brigandeaux ses confrères? C'est Carrier, législateur indigne, massacreur à Nantes, qu'il est intéressant de connaître!... C'est ce monstre, saturant les cruautés, les palpant avec délices, manisestant, par les moins équivoques témoignages, la délectation séroce qu'elles sui procuraient,... C'est cet ogre déverateur, qui, ama gamant la lubricité la plus déhontée au surorisme le plus sanguinaire, rendait les mêmes individus victimes tour à tour de ses passions concupiscentes et de ses passions assassines. ... Il saut aussi dévoiler toutes les circonstances qui ont concourn à donner à ce naturel carnivore, toute la latitude dont il avait besoin pour pouvoir éteindre sa soif de sang humain. Véracité courageuse! viens à moi; qu'avec ton aide, je ne me sente point retenu par aucun frein de la puissance, et ne nous exprimons pas disséremment, devant la génération actuelle, que nous le serions devant la postérité!

Ce n'est point Carrier qu'il faut voir d'abord scélératisant à la Vendée. Il faut y fixer auparavant ce qui l'y avait précédé. Cet examen nous ménera sans doute à reconnaître des coupables antérieurs à lui, et Carrier ne sera peutêtre plus, relativement à ces premiers coupables que comme le comité révolutionnaire de Nantes est à Carrier, c'est-à-dire, un instrument complice. Dans la démonstration de toute machine, il faut toujours remonter au ches-ressort pour bien saire apprécier l'emploi de chaque rouage. Ne trompons pas l'auditoire, en lui désignant comme agent moteur ce qui n'est que levier subordonné. Tant pis si une nouvelle bourasque de vérités, vient encure ici dissiper une partie du brouillard qu'on a déja commencé d'éclaireir, et montrer visiblement, à seur rang de premiers régulateurs de l'impulsion, ceux qui ne se soucieraient point d'être connus pour tels. La nature ou l'éducation peu vent bien donner au monde des hommes-sleaux, des monstres malfaisans comme Carrier, comme Lebon, comme Collot; mais, dans la Societé, ils ne pruvent point exercer leurs ravages destructeurs, que ce ix qui se mêlent de la régir, n'y consentent

PARAG. II. Guerre de la Vendée. Elle donne lieu à l'érection de la Vice-Royauté ou des Proconsulats départementaux, type originel du Gouvernement révolutionnaire, ct source première des malheurs de la France.

Il n'est pas échappé jusqu'ici aux obseryateurs, que le malheur de la République sut décrété le jour où la Convention créa la Viceroyauté ou le Proconsulat pour chaque Département. On se rappelle que c'est la guerre de la Vendée qui a sait naître cette dangereuse conception, qui, à la saveur du trouble et de l'allarme, fut accueillie sans examen, et sans réfléchir sans doute aux suites sunestes qu'une telle mesure devait entraîner. Elle sut généralisée ensuite insensiblement pour tous les Départements, sous prétexte qu'ils étoient presque généralement en contre-révolution. Ne fût-ce que sous le rapport de cette suneste invention, toute la France doit déplorer la malheureuse guerre de la Vendée. L'érection du Proconsulat fut celle du Gouvernement révolutionnaire, et qui n'en remarque l'origine qu'au 14 Frimaire, n'est guères clair-voyant. Carra sut le premier Vice Roi, le plein pouvoir qu'il reçut en partant

pour la Vendée, est l'acte qu'il saut regarder comme sondatif du systême de Gouvernement révolutionnaire. La République devait, ce jourlà, se couvrir de crêpes et de cyprès, en présageant les nombreuses calamités dont elle allait être accablée. Elle devait voir, dès-lors, les Dé partements livrés aux caprices de l'arbitraire, et à toutes les passions de quelques hommes qui pe manqueraient point de s'énivrer du dépôt de la toute puissance réunie en eptier dans leurs mains. Elle devait voir, la royanté travestic, et déguisée seulement en costume tricolor, qui, loin des regards du Sépat, se permettrait tout ce que peut inspirer le délire éblouissant d'une domination illimitée, qu'on n'avait jamais du s'attendre d'être en situation d'exercer. Elle devait voir, non pas seulement, comme l'a dit l'autent d'un écrit bien estimable et lumineux, (1) le retour de ces temps anarchiques, où la France était la proie de plusieurs tyrans, ou elle quait ses rois d'Aquitaine, de Soissons, etc. mais quelque chose de bien pis, puisque les sujets. des royaumes de Soissons et d'Aquitaise, nas

13 8° 89 20

⁽¹⁾ Opinion de Barbet, sur le Gouvernement se vollationnaire, ou l'Ombre de Canville-Besmoulins.

vaient à chéir qu'aux fantaisies d'un seul despote, tandis que les départements, livrés aux Plénipotentiaires, avaient à observer, en même tems, et la législation du Proconsul, et celle du Corps Sénatorial, qui toujours n'étaient point cohérentes; et lors des contradictions, ce n'était point un petit embarras que la nécessité de l'alternative entre l'un ou l'autre pouvoir. La République devait voir, qu'elle allait cesser d'être soumise à des loix légitimes, c'est-à-dire, aux loix l'expression de la volonté générale, proposées par ses délégués, et sanction, nées per le Peuple, pour ramper sous des loix l'expression de la volonté d'un ou de quelques hommes, c'est-à-dire, en pur français, sous la parfaite tyraunie, autant parfaite que jamais il en put exister. La République devait voir, que par cette mesure, ses élus-législateurs, s'écartaient absolument du voeu de leurs mandats, qui les envoyaient, spécialement et uniquement, pour signrer dans l'assemblée totale des délégués du Peuple, à l'esset de concourir grand œuvre du Code Social; mission sacrée et exclusive, dont un mandataire n'a pu se distraire sans crime, ou sans l'ignorance la plus capable de justifier qu'il n'étoit pas digne de sa

sublime mission, puisqu'il n'a pas su se pénétrer de son importance, et sentir que son poste unique était au Sénat; que ses seuls devoirs étaient ceux de collaborateur de la législation dont le Peuple avait besoin; que le détourner de là, était une coupable dérogation à la volonté souveraine, qui était déçue, en ce que, ayant déterminé le nombre d'agents qu'elle avait jugé converable de saire concourir à la fabrication de cette législation, elle pouvait la regarder comme vicieuse, et peut-être nulle dans la forme, dès que ce nombre n'était plus complet; et plus encore, dès que la distraction des ouvriers législatifs, portec jusqu'à certaine mesure, laissait le champ libre à un petit nombre de co-saiseurs, qu'on eût peut-être pu soupçonner, avec raison, d'êtreceux qui auraient manœuvré l'éloignement de leurs compagnons, pour os'approprier à eux seuls, et pour des raisons à eux, le domaine de l'édifice des loix: qui, au lieu d'être la construction de tous les architectes choisis par le Peuple, ne devenait plus que celle d'une ceterie, formée des plus rusés et des plus intrigants parmi eux.

PARAG. III. Lourde erreut d'avoir démembré le Sénat, pour ériger les membres distraits, en Plénipotentiaires dans les départements. Conjectures sur l'avantage qui sût résulté d'avoir envoyé, à la place, des commissaires pris hors l'enceinte législative.

On dira sans doute, que, dans une affaire telle que celle de la Vendée, il était indispensable d'envoyer des Commissaires civils, et que la Convention a cru ne pouvoir mettre sa consiance, pour des missions de cette importance, qu'en des hommes pris dans son sein. Amour propre déplacé! vanité des vanités! jusqu'à quand done injuriera-t-on le Pouple à ce point? Nous devons bien des maux à ce préjugé, réel ou feint, que la crême des humains réside exclu-: vément dans ce qui a été nommé sénateur conventionnel. Mais pour que ce qui n'est qu'ef set foit pur, il saut seconnaître que la cause? dont il est sorti, est également pure. Or les députés à la Convention sont sortis du Peuple. Li la majorité est pure, la masse du Peuple l'est. car il serait impossible que, corrompue, cette spasse eut pu laire émaner de son sein, précisément la petite portion qui ne l'aurait point

été encore, et qu'après cette scrutation, il ne fût plus resté rien de bon dans le Peuple; il saut bien plutôt déduire que le Peuple, corrom. pu dans l'aristocratie ou le contre-révolutionnisme, aurait choisi, pour sa représentation, l'écame de sa corruption. Il ne l'a point sait, donc la masse du Peuple est pure, et donc la Convention pouvait croire être dans le cas, sans se démembrer, de trouver dans le Peuple des hommes, qui, aussi bien que ses membres, eussent été capables de remplir les missions les plus importantes. On a dit pour excuse, que des plaintes sans nombre étaient revenues coatre les Commissaires du Pouvoir Exécutif, prisdant la classe des profanes, envoyés dans les départements aprés la journée du 10 août. Quelle comparaison de leurs exploits à ceux des missionnaires aréopagistes! Au sond, les promiers ont républicanisé, ont jeité les germes de la démocratie pure dans les départements; ils ont été les fructueux précurseurs du système popus laire; ils sont parvenus, avec une prestesse magique, à faire lever ces phalanges, qui ont fait reculer pleins d'essroi, les tyrans dont l'audace était venu nous menacer de trop près. Pour opérer un tel ébranlement, il à bien fallu de la vi-

gueur, et cette vigueur n'a pu contenier tout le monde. Mais, quelle dissérence des moyens révolutionnaires et de toute la conduite de ces premiers apôtres, d'avec les acerbités subséquentes de nos sacrificateurs? Le paralelle sera trouver que ceux-là étaieut des anges bienfaisans, auprès des autres que l'on appollera des génies anti-humains. Que l'on cesse donc d'attacher au caractère de mandataire du Peuple, ce prestige idolâtre, ce fanatisme esclave, cette sausse idée d'insaillibilité ou tout au moins, de capacité supérieure à celle des autres citoyens. Non, mon délégué n'est point en état de saire plus de miracles que moi; je n'ai pas eu le pouvoir, en le décorant de sa dignité, de lui insuscr la sapience infinie; il reste homme comme il était avant; il sera autant de sautes que les autres hommes, et peut-être encore plus, parceque l'éclatante puissance, dont je l'ai investi inopinément, l'éblouira. On ne peut pas dire que l'expérience ne vient guères à notre appui pour ce sait. L'histoire que j'écris en est (de cette expérience) une partie immortelle.

Ma conclusion de ce qui précéde, est, ce que j'ai déja en partie établi, que l'infame guerre

de la Vendée, nous a fait le mauvais présent des premières bases du Gouvernement révolutionnaire, par la création des Vices-rois départementaux, avec leurs pouvoirs sans bornes et jusques y compris le droit de vie et de mort; et j'ajoute, que je crois avoir prouvé que l'on eût pu et du éviter cette satale institution, en y substituant des Commissaires nationaux pris hors de l'enceinte législative, dont les pouvoirs eussent été précisés, et, au besoin, suscessivement modisiés, et la conduite toujours dirigée par le centre d'exécution du Gouvernement. Je dis que ces Commissaires, dépendants et continuellement obligés de rendre compte, n'eussent peut-être pas sait autant de mal que les Plénipotentiaires. sénateurs, et à coup-sûr ils n'en auraient point sait davantage. Je dis qu'à ce moyen, la loi aurait été ce qu'elle doit être, au moins le résultat du concours de la délégation en masse du souverain, et c'est à elle seule qu'on aurait obéi, au lieu d'avoir à fléchir, dans chaque endroit, sous la législation capricieuse et versatile d'un Proconsul.

PARAG. IV. Coup d'æil politique sur les caractères et les causes de la Guerre de la Vendée. Eclaircissemens tirés de Camille Desmoulins, de Philippeaux, et autres initiés, sur le système secret qui a voulu la tendre extensive, perpétuelle, sanglante et totalement destructrice. Ces premiers déveveloppements étaient nécessaires pour prouver que Carrier, n'a été déstiné qu'à être le consommateur d'un affreux plan d'extermination et de dépeuplement général.

C'est ici où j'invite le lecteur à ouvrir de grands yeux. Le moment et l'occasion sont venus de divulguer un immense secret à la France. Helat! que n'a t'il pu être découvert deux ans plutôt. Un million peut-être de ses habitans, descendus dans la tombe, vivraient encore...

Une grande révélation est celle qui vient de nous être donnée dans un écrit ayant pour titre: Couses secrettes de la révolution du 9 au 10 thermider. L'auteur, Simpronius-Gracehus Vilate, jeune homme de 26 ans, ex-juré du tribunal de sang de Robespierre, mérite quelque crédibilité, en ce qu'il prouve avoir vécu dans l'intimité de ce chef des décennirs et de tous ses ministres, Barrère,

Barrère, S. Just, Couthon, Billaud, Collot; en ce qu'il donne des indices assez sûrs, qu'il a été admis dans leurs conciliabules secrets, et initié dans les plus prosonds mystères; en ce que, de plus, sa qualité de prisonnier à la Force, l'intéresse à donner cette révélation, mais à ne la donner que vraie; en ce qu'ensin elle est probabilisée d'une manière à-peu-près convaincante, lors qu'on considère la marche des événements de la révolution dont le but était jusqu'ici un problème, et qui cesse de l'être par l'explication de l'indiscret consident du décenvirat.

Cette révélation si importante consiste dans le sait que le système que je vais spécisier, a existé.

Maximilien et son conseil avaient calculé qu'une vraie régénération de la France ne pouvait s'opérer qu'au moyen d'une distribution nouvelle du territoire et des hommes qui l'oc cupent. Ils parurent convaincus que les régulateurs d'un Peuple n'ont rien fait de stable et de sollide pour sa régénération, s'ils n'ont réalisé la grande conclusion de J. Jacques, que pour que le gousernement soit persectionné, il saut que le gousernement soit persectionné, il saut que

tous les citoyens aient assez et qu'aucun d'eux n'ait trop, et si en conséquence, ils n'ont (les régulateurs) comme Lycurgue à Sparte, assuré, d'unemanière inaliénable, le domaine de chaque individu et sa portion alimentaire sussisante, garantie sur toutes les combinaisons convenables, même sur celle du calcul de proportion entre la population et la somme totale des produits du sol; c'est-à-dire (pour expliquer fort clairement cette dernière partie très-essentielle du systême) qu'il sallait, dans le plan de ces grands législateurs, ne point permeture que jamais la population excédât la proportion du total productif annuaire du territoire, de manière à ce que la portion domaniale et alimentaire de chacun des citoyens, pût toujours être complette. De ces prenières bases derivaient les considérations et les conséquences suivantes. 1°. Que dans l'état présent des choses, les propriétés étaient tombées dans un petit nombre de mains, et que la grande majorité des Français ne possédait rien. 2°. Qu'en laissant subsister cet état de choses, l'égalité de droits ne serait qu'un vain mot, en dépit duquel l'aristocratie des propriétaires serait toujours réelle, le petit nombre serait toujours

tyrande la masse, la majorité toujours esclave de la minorité, par la puissance qu'ont inévitablement ceux qui tiennent tout, de maîtriser l'industrie, d'en ouvrir ou sermer les ressources; et par la nécessité, aux impossesseurs ou prolétaires de recevoir des premiers la loi, et de la distribution du travail, et de la taxe du salaire, et de la taxe des objets de consom. mation. 5°. Que pour détruire cette puissance des propriétaires, et parvenir à mettre la masse des citoyens hors de leur dépendance, il n'y avait pes d'autre moyen que celui d'attirer d'abord toutes les propriétés sous la main du gouvernement. 4°. Qu'on n'y réussirait sans doute qu'en immolant les gros possesseurs, et en imprimant une terreur si forte, qu'elle fût capable de décider les autres à s'exécuter de bonne grace. 5°. Que d'ailleurs un dépeuplement était indispensable, parce que, calcul fait, la population française était en mesure excédente des ressources du sol, et des besoins de l'industrie utile: c'est-à-dire, que les hommes se pressaient trop chez nous pour que chacun y pût vivre à l'aise; que les bras y étaient trop nombreus pour l'exécution de tous les travaux d'utilité es sentielle; que cette vérité était prouvée par la total de la culture et de l'économie rurale, mesure hors de laquelle il n'y a plus à saire d'autre calcul, puisque tous les autres arts possibles sont incapables de produire à eux tous une livre de pain de plus. 6°. Ensin (et c'est là l'horrible conclusion) que la population surabondante pouvant aller à tant (il nous manque le bordereau des sameux législateurs) il y aurait une portion de sans-culottes à sacrisser, qu'on pouvoit déblayer ces décombres (expression de Barrère; Causes secrettes; p. 14) jusqu'à telle quantité, et qu'il sallait en trouver les moyens,

Tel sut le grand secret de l'état, secret trop sûr, avéré par des indices sans doute très srappants dans les Causes secrettes, mais éclaireis d'une manière encore bien plus probante par le rapprochement des saits qui ont caractérisé la marche du gouvernement des décemvirs. Je donne, à mes contemporains et à l'histoire, une cles bien explicative d'un grand nombre de mesures dont l'ensemble avait partiprésenter jusqu'ici un vaste problème politique. Qu'est-ce que le maximum, les préhensions,

la Commission des subsistances? le premier acte de prise de possession de toutes les propriétés par le Gouvernement. Qu'est-ce que les guillotinades des riches par présérence, et les consiscations sous des prétextes de touts espèce? le second acte de la même investiture. Qu'est-ce que le soin évidemment pris, par les Comités de Gouvernement, et la satisfaction égale que l'on a aussi vu qu'ils éprouvaient, soit que des milliers de Vendéens tombassent sous le ler des soldats de la République, soit que des milliers de soldats de la République sussent massacrés par les Vendéens p Cette apparente contradiction, qui paraîssoit étonnante, inex picable, à l'honnête et insortuné Philippeaux qui trouvait (Lettre au Comité de salut pu. blic, 16 frimaire l'an 2) que la guerre de la Vendée devenait chaque jour un labyrinthe de mystères et de prestiges, mais qui apper cevait cependant bien qu'elle desait sés dé veloppements et sa durée à une conspiration maniseste, dont les acteurs jouissaient d'une grande puissance, puisqu'ils a vaient associé jusqu'au Gouvernement à leurs horribles succés. cette apparente contradiction. dis-je, cesse d'en être une, quand on considère le système.

de dépeuplement, dans lequel, rebelles et sidelles, tout est bon à détruire: en expliquant cet assreux système; je sais disparaître la surprise par la quelle notre même malheureux immolé, le respectable Philippeaux, disait que nos neveux auraient peine à concevoir que tous les généraux persides, ou lâches, ou imbéciles, qui, dans cette guerre, ont poignardé la République, jouissent tous de la plus parsaite sécurité, qu'aucun n'ait été puni, que plusieurs, au contraire, soient enivrés de faveurs tandis que les braves et généreux militaires qui ont eu la loyale bonhommie de vouloir finir cette guerre, sont ou destitués, ou mis dans les fers..... Qu'est-ce pareillement que les insâmes trahisons, surveillées et réprimées en apparence, mais au sond protégées et tolérées, qui ont livré à la mort nos innombrables phalanges aux frontières, par le dénuement, par un régime plus meurtrier que secourable dans les hôpitaux, par les directions les plus persides dans les guets-à-pend, dans les coupe-gorges de l'ennemi? Qu'est-ce que ce projet d'éternelles croisades, de répulsion de la paix, de conquête universelle, de conversion ou de subjugation de tous les rois et de tous les peuples? si ce n'est l'intention cuchée de faire qu'il ne revienne personne de cette portion si importante de la Nation, qui s'est si généreusement armée pour chasser l'ennemi du territoire français. Qu'est-ce que ces distributions de secours, aux ensants et aux semmes de ceux qui combattent? si ce n'est le premier à - compte de la répartition agrairienne. Avec le système de dépopulation et de nouvelle disposition répartitive des richesses entre ceux qui doivent rester, on explique tout, guerre de la Vendée, guerre extérieure. proscriptions, guilletinades, foudroyades, noyades, confiscations, maximum, réquisitions, préhensions, largesses à certaine portion d'individus, etc. (1)

doctrine. Je n'en sais point mystère. Je n'ai point d'opinions de circonstances, et peu m'importe si celle qui suit n'est plus trouvée à l'ordre du jour, peu m'importe qu'on la juge pricoce ou surannée. Mes opinions, une sois logées dans mon cerveau, y sont pour la vie éternelle, et toutes les guillotines ne me seraient point renoncer à celui des articles des droits de l'homme, qui m'en permet la libre manifestation. Ceci posé, je déclare que je ne joue.

J'ai du développer avec quelque étendue le système des décemvirs, sans quoi je n'aurais pu

ici que le rôle d'historien franc et singulièrement libre, que je narre tout ce que je crois être la vérité, je déclare que je n'entends point censurer la partie du plan politique de Robespierre, relatif aux secours levés sur les riches en saveur des ensants et parents des désenseurs de la patrie. Je ne censure même pas les mesures institutionnelles qui ont pour objet de saigner l'enfant de la sortune pour récompenser ces désenseurs eux-mêmes à leur. retour des combats. Ce que je vais dire a déja été résléchi et observé, mais on ne peut trop le répéter. Il ne serait nullement juste que celui qui n'a rien s'exposât et se sacrifiât pour désendre les propriétés au prosit de ceux qui les tionnent, tandis que ces derniers laisseraient la reuir sa samille, et lui-même à son retour, si le masard le saisait survivre aux fatigues et aux périls de la guerre. Je vais plus loin. Je dis que (dût-ce cette opinion paraître ressembler au système de Robespierre) soit que l'on combatte ou non, le sol d'un état doit assurer l'existence à tous les membres de cet état, je dis, que quand dans unétat la minorité des sociétaires est parvenue à accaparer dans ses mains les riches: es soncières et industrielles, et qu'à ce moyen elle tient sous sa verge, et use du pouvoir qu'elle à de saire languir dans le besoin, la

bien présenter l'histoire de Carrier. Cette histoire n'est point isolée, elle tient de fort près à celle

majorité, on doit reconnaître que cet envahissement : n'a pu se faire qu'à l'abri des mauvaises institutions du Gouvernement; et, alors ce que l'administration ancienne n'a pas fait dans le tems pour prévenir l'abus ou pour le réprimer à sa naissance, l'administration actuelle doit le faire pour rétablir l'équilibre qui n'eût jamais du se perdre, et l'autorité des loix doit opérer un revirement, qui tourne vers la dernière raison du gouvernement perfectionné du Contrat-social: Que tous aient assez, et qu'aucun n'ait trop. Si c'est là ce que Robespierre a vu, il a vu ex cet égard en législateur. Tous ceux-là ne le seront pas qui ne tendront point par des institutions qu'il soit impossible d'enfreindre, à poser des bornes sûres à la cupidité et à l'ambition, à assecter tous les bras au travail, mais à garantir, moyennant ce travail, le nécessaire à tous, l'éducation égale et l'indépendance de tout citoyen d'un autre; à garantir de même le nécessaire, sans travail, à l'ensance, à la soiblesse, à l'insirmité, et à la viellesse. Sans cette certitude du nécessaire, sans cette éducation, sans cette indépendance réciproque, jamais vous ne parviendrez à rendre la liberté aimable, jamais: vous ne serez de vrais républicains. Et jamais vous n'aurez la tranquillité intérieure, jamais vous no gouvernerez paisiblement, jamais la poignée de du ci-devant Gouvernement, j'entends le Gouvernement qui a reçu une grande modification

riches ne jouira avec sécurité d'un régorgement scandaleux, à côté de la masse affamée. Que les premiers soient justes et ouvrent les yeux à la vérité, à leurs propres intérêts; ils s'exéculeront eux-mêmes; autrement, la nature (elle fut toujours juste) quand la mesure est comblée, quand l'essaim du peuple à qui tout garde-manger est sermé, est devenu dévorant, sorce toutes les digues; alors cette guerre intestine, qui subsiste toujours entre les assameurs et les assamés, éclate, et renverse tout; alors il n'y a point de gouvernement qui puisse arrêter le torent; alors se réalise ce qu'a dit Bertrand Barrère dans certain rapport: Les malheureux sont les puissances de la terre, ils ont droit de parler en maîtres aux gouvernements qui les négligent. Il n'y a que la dépopulation qui soi capable de calmer ce vent impétueux; mais le simple essai de ce moyen n'est pas sans danger. Bertrand Barrère, Maximilien Robespierre et adjoints, en ont sait l'expérience.

Je réprouve, par dessus tout, et je crois, être en cela à l'unisson avec bien du monde, je réprouve ce point particulier de leur système. Outre que je ne crois pas avec eux que les productions du sol français aient jamais été en proportion inférieure aux besoins de tous ses habitans, c'est que je suis

au 9 thermidor. Or ce n'est point une digression étrangère que l'analyse de l'esprit, du plan et des vues de ce Gouvernement, pour lequel ce fut une chose nécessaire qu'une guerre de la Vendée, pour laquelle ce sut une chose né-

encore, sur le chapitre de l'extermination, homme à préjugés. Il n'est pas donné à tous d'être à la hauteur de Maximilien Robespierre. Je crois que dans le cas même où il seroit bien reconnu que les moyens en subsistances d'une Nation ne seraient point en mesure suffisante pour remplir l'appétit de tous ses membres; je crois qu'alors les simples loix de nature commandent au lieu de la dépopulation, la privation partielle de chacun des membres, pour satissaire, par égalité, dans la proportion usuelle, les besoins de tous. Je n'ignore pas que Platon, Mably, Montesquiou et quelques autres, ont parlé de la possibilité d'une population, excédant la mesure que le territoire est capable de soutenir. Aucun d'eux n'a l'audace d'insinuer le massacre de sang-sroid de la portion qui surcharge l'Etat. Ils ne dissimulent point que ce peut-être un înconvénient bien préjudiciable à la sélicité commune. Mais ils ne conseillent que les institutions coloniales ou autres moyens à peu près semblables, pour rémédier au mal présent, et des dispositions politiques, qui ne blessent en rien les loix naturelles, pour prévenir de semblables

cessaire que des Carriers. Je dis des, parce que Me Carrier connu, ne fut que le dernier d'un grand nombre qui, avant lui, sut employé et travailla comme lui dans ce malheureux pays. On voit donc que beaucoup de choses s'enchaînent ici; d'abord, le système général du Gouvernement de Maximilien Robespierre; ensuite la guerre de la Vendée, accessoire essentiel de ce systê-. me; ensuite les divers instruments employés à cette guerre, et le genre de mouvement commun imprimé à tous; ensin l'instrument Carrier, le dernier et le plus tranchant de tous les instruments de cette même guerre, et celui par qui devait être consommé le plan de dépopulation dans notre République occidentale. Mais on reconnaît déja que Carrier, comme il l'a dit lui même, ne sut qu'un instrument, qu'un ressort subordonné et même postérieur à beaucoup d'autres ressorts; mais on voit déja, et l'on verra bien plus clairement dans peu, que co

dangers suturs. Cette matière que, sans doute malheureusement, le génie de Robespierre à trop pesée et mal mûrie, est cependant digne de toute l'attention des membres du Sénat, et qui ne songera pas à la réslechir, n'est point législateur.

rouage exterminateur, avait vu marcher avent lui une infinité d'autres rouages non moins meurtriers, dont il avait reçu le mouvement d'impulsion, presque autant que de l'action immédiate de la sorce placée au centre de la machine politique, qui avait donné, à ces premiers agents subordonnés la voie de direction assassine qui traç à Carrier, lorsqu'il ne saisait que les remp er, l'assreuse obligation de ne devoir que les suivre. Ainsi, il ne saudra point s'étonner, si je n'arrive par encore incontinent aux saits et crimes individuels de Carrier. Je crois écrire une partie de l'histoire, car celle de mon épouvantable héros doit tenir une place distinguée, dans la partie tragique des Annales de la République. Or qui donne isolément un sragment d'histoire, doit, non seulement pour y jetter quelque intérêt, mais mêmé pour la rendre intelligible, l'accompagner de ce qui s'y lie étroitement. Narrer cruement les horreurs de Carrier, sans dire d'où et comment elles lui étaient inspirées, c'est ressembler au père peu ossicieux, qui laisse son jeune sils émerveillé de voir remuer des seuilles d'arbres, sans prendre la peine de lui expliquer ce que c'est que le vent, et que ce ne peut être que sa seule

puissance qui cause cette agitation. Prêtres! vous assigniez aussi des causes à tout ce qu'il vous convenait d'appeller des mauvaises actions, c'étoit chez vous ordinairement l'inspiration directe du malin, et son inspiration indirecte par le moyen des méchants exemples. Ici, il faut aussi reconnaître l'inspiration directe et indirecte des esprits de ténèbres, qui ont guidé les mains populicides de Carrier et compagnie. Ainsi nous allons, en historien sévère et parsaitement sibre, saire l'important examen, si ce dernièr sut auteur ou seulement complice, ou plutôt, nous allons ouvrir une grande galerie où nous tacherons de découvrir les auteurs, complices, fauteurs et adhérents, des crimes de la Vendée; quels surent ces crimes, leurs circonstances, leur caractère et leur nombre; s'il paraissent tenir à un systême d'extermination générale, si l'on prit à tâche de saire massacrer les uns par les autres, et s'il parut également convenir aux Puissances régulatrices, de voir des boucheries de l'armée française catholique, ou des boucheries de l'armée française républicaine. Nous distinguerons, quel rang occupa Carrier dans tout cela.

PARAG. IV. Confirmation du paragraphe précédent. Masse d'atrocités commises dans la Vendée avant Carrier. Mœurs et Caractère des Vendéens. Facilité qu'il y eût eu d'étouffer chez eux la guerre dans son principe. Témoignages de Philippeaux, de Choudieu, de Camille-Desmoulins, de Dubois-Crancé et de Lequinio.

Toutes les relations qui nous sont revenues sur le caractère et les mœurs de habitans des départements insurgés, qu'on a confondus sous le nom commun de Vendée, s'accordent à donner l'idée d'hommes agrestes, simples, bons, humains, très rapprochés de la nature, et par conséquent propres à bien recevoir le dogme de la liberté, si déjà leur esprit n'êut pas été subjugué par les deux superstitions du sacerdoce et du nobilisme, qui les rendaient victimes et non coupables.

On convient encore généralement que, malgré ces premières impressions corruptrices, si la religion du républicanisme leur eût été, portée et présentée comme elle devait l'être, il aurait été facile de faire tomber de devant

les yeux de ces peuplades égarées, le bandeau qui les ossusquais. Mais peut-on reconnaître que le dessein qu'on eut sur ces malheureuses contrées, sût d'opérer leur conversion, quand on y voit prêchée la soi démocratique, exactement comme jadis celle de Christ le sût au Mexique? Qu'un Raynal vienne saire la comparaison de la conduite de ces féroces Espagnois envers les Péruviens, et de celle de nos sorcenés Français envers ieurs frères de la Vendée, qu'elle difsérence trouvera t'il? Baibare atrocité d'un côié, et atroce barbarie de l'autre. Là, le crueisix d'une main et le poignard d'une autre, on disait à ceux qui n'avaient jamais oui parler de Jésus le Galiléen: Reconnais ton Dieu, ou je te tue. Ici, la cocarde nationale d'une main, et le ser aussi de l'autre, ceux, qui oncques n'avaient pu se sormer d'idées de la liberté, étaient apparemment admonétés par cette courte sormule: Crois aux trois couleurs; ou je te poignarde. Il n'y a que les décorations de changées et le nom des masques, mais le sond des deux cadres est absolument le même. Que dis-je? Ce n'est pas cela On n'avait point chez nous l'alternative de sauver sa vie en adorant ce qu'on ne connaissait pas, et laissant là ceque,

que, sous peine du supplice éternel, on avait été obligé de croire être les puissances légitimes du ciel et de la terre. Il n'était point dit de recevoir à conversion, d'admettre au giron de la République, quiconque aurait mis bas les armes et serait venu s'y présenter. Non, il était prescrit de tout tuer, tout brûler. Personne n'était plus censé, ne pouvait plus être cru, sidèle ou capable de se le rendre, dans ce pays déclaré en rébellion Je suis patriote et je vais vous le prouver : disait un pauvre honnête homme de Vendéen: Tant pis, lui répondait un brigandin tricolor, avide de piller sa dépouille; tu habite une terre maudite, tu mourras. Et à l'instant, l'insortuné et paisible agricole est couché en joue, il expire sur son loyer, son agonie équivaut à mille morts, par le poignant spectacle de sa semme qu'il voit éprouver le même sort, mais livrée auparavant aux horreurs brutales de leurs communs as assins, ... de ses ensans également immolés', emportés au bout des bayonnettes,.. de sa maison en proie à la cupidité rapace des Cannibales, et finalement livrée aux flammes sous les quelles il rendra ses derniers soupirs. Quel déchirant tableau! On n'y croirait pas, si nous ne le confirmions par des saits précisés et autentiques. Il faut remplir cette tâche. Il faut arracher tout-à-sait le voile qui a empêché de découvrir jusqu'ici, qu'il n'a existé une insurrection de la Vendée, que parce que d'infâmes gouvernants l'ont voulu, et qu'il entrait dans leur plan asseux, tandis qu'on sarclerait la Nation dans toutes ses diverses parties, de la fascher totalement dans une région entière, qui, par sa beauté et sa bonté productive, sournirait une vaste ressource à l'établissement des premières nouvelles Colonies agrairiennes.

Ressassons les divers rapports d'observations que nous avons eus, sur le caractère des babitans d'une huitième partie de la République qu'on a à peu près entièrement massacrés, sur l'origine de la prétendue insurrection; et sur la conduite que les régulateurs ont fait tenir aux machines guerroyantes, pour réprimer ce qui ne paraissait devoir être, dans l'origine, qu'une légère effervescence, et nous reconnaîtrons que peut-être j'ai eu raison d'écrire ailleurs: qu'il ne faliait, pour terminer cette guerce, qu'envoyer des bataillons de missionnaires, des apôtres de la liberté, qui, capables de présenter la doctrino avec tous ses charmes,

eussent facilement ramené, sans essuion de sang, des peuplades qui n'étaient qu'abusées par quelques hordes d'imposteurs.

Revoyez tout Philippeaux. Malgré qu'il s'attache essentiellement à prouver cette partie du scélératisme de nos meneurs politiques, qu'ils avaient pris à tâche de faire immoler par les insurgés nos bataillons nationaux, ce mémorable et généreux martyr laisse percer en mille endroits son opinion raisonnée, sur l'extrême facilité qu'il y eût en d'épargner aussi le sang des trop nombreuses victimes de l'erreur et de la déraison; et sur les moyens, aussi simples que palpablement essicaces, par lesquels on aurait pu prévenir cette épouvantable guerre: il laisse, par suite, échapper ses apperçus, ses semipreuves, qui valent pourtant à-peu-près des démonstrations, sur les motifs et les menées des comités de tyrannie publique et d'oppression générale, pour machiner, puis étendre, puis alimenter, cet horrible cancer intestin.

Choudieu, le contradicteur passionné et le principal persécuteur du clair-voyant et dévoué philantrope que je viens de citer, ne parvient même pas, dans son rapport sur la Vendée,, malgré tout l'art avec lequei il s'efforce de le construire; il ne parvient même pas, à démentir ce grand point de sait. Ce rapport, peut inspirer beaucoup de consiance, dans toute sa première partie, qui contient des aveux qu'arrachent, dans la circonstance, la nécessité de ne point paraître menteur en tout. Or ces aveux sont:

« Que la révolution n'a jamais pénétré dans les parties du ci-devant Poitou et de la ci-devant Bretagne qui, depuis, ont été le principal théâtre de la guerre connue sous le nom de guerre de la Vendée. Que, par l'insouciance ou la perversité des corps administratifs, les loix mêmes de l'assemblée constituante sur la noblesse et le clergé, n'y surent exécutées qu'imparsaitement, et on ne parvint qu'avec des peines insinies à obtenir une apparence de soumission! Que les habitans de ces contrées, plongés dans la plus prosonde signorance, et privés de toute communication entre eux, par le désaut de routes praticables, restèrent asservis aux. nobles et aux prêtres, au milieu de la France libre. .

de la liberté, tournérent dès-lors contre elle leur

funeste ascendant; ils employèrent toutes sortes de moyens pour l'entretentr et l'étendre. Bientôt une fermentation sourde, un mécontentement général, se firent sentir. . . . Le mal s'augmenta de plus en plus; il devint enfin impossible de le dissimuler, et l'assemblée constituante en sut instruite vers la fin de sa session.

- « Que le moyen qu'elle employa pour y remédier, n'était pas propre à produire un pareil esset : elle chargea le roi d'envoyer dans ce pays des commissaires civils, et de prendre les mesures qu'ils jugeroient nécessaires pour le rétablissement de la tranquillité publique. »
 - Que Gensonné sut chargé de cette mission avec un nommé Gallois; et que le traître Dumourier devait diriger les sorces qu'on seignait d'opposer à ces commencements de révolte.
- Que ces commissaires parcoururent les villes et les campagnes en véritables envoyés du roi. Qu'au lieu de répandre autour d'eux la lumière, de déssiller les yeux de ces malheureux fanatiques, de démasquer et de punir les scélérats qui les égaraient, ils donnèrent à leurs criminelles erreurs un nouveau dégré de force

et de violence; ils approuvèrent solemnellement leur coupable résistance à l'éxecution des loix, (1) et leur promirent, comme on le peut voir encore par le rapport de Gensonné et Gallois à

⁽¹⁾ Il est assez étrange que Choudieu reconnaisse ici comme nous que le plus certain, le premier des moyens, et celui que les Commissaires de la constituante eussent dû prendre pour rétablir l'ordre dans la Vendée, eût dû être d'y répandre la lumière, de dessiller les yeux des habitans qu'on ne trouve que malheureux d'avoir été funatisés, de démasquer et de punir les scélérats qui les égaraient; il est assez étrange, dis-je, qu'on eût trouvé que cette marche était celle qu'auraient dû suivre les deux assemblées nationales qui ont précédé la Convention, et qu'on ne dise pas que la Convention ellemême aurait encore dû suivre cette marche; que Choudieu, dans le même rapport, tourne en ridicule le catéchisme républicain; qu'il était aussi entré dans la bonne tête de Philippeaux, de vouloir faire pour la malheureuse Vendée. Je demande ensuite, si quand on dit que les Commissaires Gensonné et Gallois, donnèrent aux criminelles erreurs des révoltés un nouveau dégré de force et de violence; je demande si ce premier systême, pour des motifs différents peut-être, n'a point continué d'être suivi par l'Assemblée conventionnelle? c'est ce que nous pourrons parvenir à démontrer. Et je demande enfin, si, au lieu de L'APPROBATION SOLEMNELLE à une coupable résistance à l'execution des loix, on n'y a point supplée par d'autres moyens aussi capables d'empêcher l'atténuement de cette résistance, et au contraire propres à l'activer et à lui donner progressivement

la barre de l'assemblée législative, de la faire ratissier par les représentans de la nation. >

- Que l'assemblée législative était trop faible pour prendre, dans cette circonstance, les mesures vigoureuses que commandait le salut de la liberté. Elle confondit cette affaire importante avec les plaintes journalières qu'elle recevait contre les prêtres insermentés, et ne s'en ocs cupa plus.
- « Cependant, continue le rapporteur Choudieu, les prêtres et les nobles coalisés ne perdaient pas un moment. Ils parvinrent insensiblement à se rendre maîtres de tous les esprits... Ils ne négligèrent aucuns des moyens
 capables de donner de la consistance et de l'extension à leurs projets, dont quelques émeutes
 partielles, manifestées de tems à autre, surent
 le présude d'une explosion plus générale qui
 éclata au mois de juillet 1792, dans une partie
 des départements de la Vendée, des DeuxSèvres et de Maine et Loire. Mais l'énergie des
 seuls patriotes de ces départements mêmes, suf-

plus d'extension? C'est ce que la suite de netre examen pourra encore éclaircir.

fit pour parvenir à éteindre (1) ce premier incendie majeur; ils parvinrent à dissiper les rébelles sur tous les points de leurs rassemblements. Ils remportèrent sur-tout un avantage marqué à Bressuire, où ils firent prisonniers la plupart des chefs de cette infernale machination, qui furent livrés au tribunal criminel du département des Deux-Sèvres, séant à Niort.

- » Quelques hommes obscurs surent punis de mort; tous les autres, au nombre de près de trois cents, parmi lesquels on comptait beaucoup de ci-devant nobles, surent acquittés, et recouvrèrent la saculté de pouvoir conspirer de nouveau la ruine de la patrie.
- » Ils n'en devinrent que plus actifs à renouer leurs projets, et ils cherchèrent à les mieux combiner. Ils cherchèrent des complices dans tous les départements voisins, et sur-tout dans ceux de la ci-devant Bretagne. C'est alors

⁽¹⁾ Il y avoit donc encore un bon noyau de patriotes dans ces départements? Quel parti on ent pu en tirer! Mais qu'en a t-on sait? On a tout traîté depuis en rébelles. C'est une des milles preuves n'on n'avait pas d'autre système pour ce pays-là, que celui de dépopuler.

que se trama la famouse conspiration de la Rouerie, qui embrassait presque toutes les côtes de l'Ouëst de la République et la plupart des départements environnants, et dont la découverte, (dit Choudieu) a prévenu des malheurs incalculables. »

Le rapporteur accuse ensuite la faiblesse de l'assemblée législative, et lui reproche de n'avoir su prendre pour extirper ce chancre politique, aucunes des grandes mesures résolutionnaires, que le génie conventionnel (1) a su cré-r depuis, pour le bonheur de l'humanité et la prospérité nationale.

Choudieu arrive à l'époque de l'avéaement de la Convention. Il attribue à la faction Girondine, aux émissaires et aux écrits corrupteurs de Roland, l'inertie et l'indifférence apparente où la Convention resta elle-même à l'égard des mouvements de la Vendée, jusques vers le commencement de mars 1793, terme où ces mouvements prirent un caractère tellement prononcé, que leurs auteurs et partisans en étaient venus au point de se rendre maîtres

⁽¹⁾ Ou, si seulement l'on veut, le génie de la saction menante.

de plusieurs villes, de s'emparer de beaucoup de canons et de susils, de grossir considérablement leur parti, de menacer bientôt Nantes, Angers, Saumur, Fontenay et les Sables, de pouvoir prociamer hautement leur maniseste, tendant au rétablissement du roi-, de la noblesse et des prêtres.

Alors la Convention rendit la loi sur le recrutement des trois cent mille hommes (1), et nomma dans son sein des commissaires pour

⁽¹⁾ Je me rappelle que lors des proclamations saites dans Paris pour la levée de la sorce qui devait se porter à la Vendée, les proclamateurs annoncèrent que c'était pour aller au secours de nos frères de la Vendée, des bons patriotes de ce déparlement, qui étaient opprimés par quelques hordes de brigands. Todjours on donne les motifs les plus respectables lors qu'on veut faire ébranler le peuple, parce qu'on sait qu'il a des vertus, qu'il ne commence jamais à se mouvoir que pour ce qu'il croit être la justice. Le peuple se serait-il enrégimenté, si on lui eût dit le sin mot, si on lui eût déclaré que c'était pour massacrer et incendier plusieurs départements de la France? se serait-il enrégimenté, si on lui eût laissé voir que c'était pour le saire massacrer lui-même, pour être tour-à-tour massacreur et massacré?

diriger ce qu'on appella des-lors la guerre de la Vendée. Les patriotes eurent beaucoup d'insuccès d'abord, qu'ils attribuèrent avec raison à la malveillance du gouvernement, aiors dominé par les fédéralistes, qu'on taxe avec assez de vraisemblance d'avoir vu, dans la rébellion Vendéenne, une agitation toujours utile contre l'unité et l'indivisibilité. Je donne plus de consiance à cette combinaison, politique, qu'à celle dont quelques personnes voudraient saire honneur aux deux comités de désense générale, composés des Brissot, Gensonné, Rouyer, Guadet, Fonsiède, Pénières, Buzot, Desermont, Isnard, Condorcet, Lasource, Pétion, Barbaroux, Vergniaux, et Douloet (marquis de Pontécoulant) en leur prêtant le beau motif d'avoir voulu épargner le sang des malheureux habitans de la Vendée, lorsqu'ils no répondent point aux demandes des rensorts nécessaires, sollicités par ceux qui étaient envoyés pour les combattre.

Aux observations près que nous avons saites sur toute cette partie de l'historique de Choudieu, je la crois très-exacte et consorme à la vérité.

Je l'ai dit. Pour saire passer le tissu mensonger de la dernière partie, qui se sixe à partir de

l'époque du 31 mai, terme où la faction montagnarde devint toute puissante, il sallait bien paraître sincère d'aboid, et il n'y avait aucun danger à l'être, puis qu'au contraire il entrait dans les intérêts du parti regnant, de démigrer tout ce qui avait agi avant lui, depuis l'assemblée constituante, jusqu'à la saction de la Gironde, inclusivement. Mais c'est à cette époque, postérieure au 31 mai, que l'art s'emploie avec essorts pour voiler tout l'edieux de l'horrible guerre Vendéenne, et pour obscurcir les demi-lueurs lancées par Philippeaux, dans Phumaine et patriotique intention d'éclairer cet insernal mystère du gouvernement montagnard qui, lui, n'késita pas d'envoyer autant de sorces qu'on voulut, et se servit habilement de cette marche, opposée à celle de ses prédécesseurs, pour paraître agir très-loya lem ent; qui, en conséquence, recruta des milliers d'hommes dans toutes les parties de la France, pour les envoyer s'ensévelir dans le goussire de la Vendée; -qui dirigea tellement les mouvements, que la même artillerie sormidable, les soudres de nuille arsénaux, passèrent alternativement de l'armée attaquante à l'armée attaquée, et servirent à donner tour-à-tour la mort à des pha'anges in-

nombrables. C'était toujours des Français dont les cadavres tombaient entassés: qu'importaitaux auteurs de l'abominable système, de quel côté ce pouvait être?.... Mais Choudieu trouve la moyen d'envelopper tout cela. Les généraux; que Philippeaux accusait d'avoir livré évidemment, en cent rencontres, nos armes, nos canons, nos munitions et nos hommes, s'étaient, dans la saçon de voir de Chondien, on ne peut mieux conduits; ceux à qui Philippeaux rendait justice, s'étaient déshonorés; nous avions été à peu près par tout vainqueurs et très peu vaincus; tet quant à l'extermination générale des has bitants de deux ou trois ci-devant Provinces, à l'incendie et à l'entière destruction des habitations, au pillage elfréné et aux autres horreurs des soldats siançais dans ces malheureuses contrées srançaises, tous cela est présenté comme tout simple et absolument dans l'ordre.... Telloment dans l'ordre, que les généraux euxmêmes, dans les relations de leurs exploits guerriers, énumèrent, parmi leurs trophées? l'article du voi scandaleux qu'exerçait, sans honte et indistinctement, toute l'armée républicaine, qui, d'après cette conduite, a sait dire d'elle, par les patriotes de tous les endroits ou se porta le siège de la guerre, qu'ils prélé-

raient mille sois mieux le passage des rébelles parce qu'ils respectaient les propilétés, à celui des pelotons nationaux, qui dépouillaient inhumainement et le patriote et l'aristocrate, commettaient chez l'un et chez l'autre toutes les sortes d'excès, et laissaient tout au plus, à leurs victimes, des yeux pour pleurer leurs malheurs. Comme je viens de le dire, c'est ce qui est parsaitement consirmé par les propres relations des généraux de la république. Il ne saut que consulter l'écrit intitulé: Campagne de Westermann. On y lit, en sinissant, cette phrase estroyable: * C'est ainsi que l'armée des brigands, sorte, au Mans, le 22 srimaire, de 80 à 90 mille hommes, sut complettement détruite dans 12 jours, par le genie et le courage des soldats de la république, qui tous, pour ginsi dire, ont amassé des trésors des dépouilles des ennemis de la République.

Ces mots qui attestent déjà que la loi du plus immodéré brigandage était décrétée en saveur du soldat, ne paraîtront point discordants avec les preuves que nous donnerons bientôt, que l'article des généraux n'était point oublié dans cette loi. Pour transformer les derniers crimes en sujets d'éloges, il saut bien y sentir

quelque intérêt. Mais qu'est-ce que le génie insâme de la guerre ne sait point justisser? Malgré qu'elle soit indispensable quelquesois, par la seule raison de la nécessité de la désense contre l'aggression, puisque ses principes autorisent et légitiment tous les sorsaits, je dis qu'il ne saut point du tout de moralité dans ceux qui l'exécutent. Je trouve donc très-ridicule ceux qui, rappellant la mémoire de Westermann, lui reprochent de n'avoir jàmais été qu'un être immoral. Je le trouve au contraire très-parsait misitaire, lorsque, dans sa Campagne de la Vendée, il rend compte, comme de grandes prouesses, d'expéditions à la manière de Carrier (nous les classerons en leur lieu;) et je le rèconnais tout-à-sait grand homme, lorsque, traduit au tribunal révolutionnaire, et à la lecture de son acte d'accusation, au mot conspirateur, il se lève avec une vive sierté, et se dépoitraillant, il s'écrie: Moi conspirateur! Je demande à me dépouiller tout nud devant le peuple. J'ai reçu sept blessures par devant. Je n'en ai qu'une par derrière, c'est mon acte d'accusation.

On avait cependant paru projetter, au commencement de nos hostilités, tant intérieures qu'extérieures, de ne livrer que des guerres phi-

losophiques, de vaincre les Peuples par la philantropie attrayante de nos principes : et telle était notre consiance dans le pouvoir entraînant, irrésistible de la liberté, que nous nous assurions d'avance du plein succès de notre aposto-1st. Choudieu, page 3. sait un crime aux premiers envoyés de l'assemblée constituante à la Vendée, de n'avoir point exclusivement suivi ce plan. Il ne sallait, dit-il, que répandre autour d'eux la lumière, dessiller les yeux de ces malheureux sanatiques, démasquer etpunir les scélérats qui les égaraient. » Pour quoi, encore une sois, n'a-t-on point tenu toujours à ce systême? Est ce parce qu'on en a reconnu l'insuffisance? Il parait bien que non. Avant la trahison de Dumourier, nous avions sait au dehors, exactement des merveilles, avec l'éxécution impar faite de ce propagandisme. Tels grossiers et superstitieux qu'il a plu aux gouvernants de peindre nos frères, nous les eussions, à coup-sûr, amenés, encore plus facilement que des étrangers, au giron de la liberté. Car ils ont bien su employer envers nous les formes de cette politique biensaisante, et c'est une preuve qu'ils étaient capables de · la sentir, si nous l'eussions mise en usage pour eux. C'est Choudieu lui-même, page 17, qui nous apprend encore combien ils se tinrent éloignés de notre antropophagisme.

» Ils affectaient, déclare t-il, envers nos prisonniers une sausse humanité; ils n'épargnaient rien pour les attirer à leur parti. Ils nous les renvoyaient souvent avec une simple d'Kense de porter les armes contre la religion et le roi. Ils atteignaient par-là un double but: ils se ménageaient d'abord de nouvelles intelligences au milicu de nous et de nouveaux partisans; ils tranquillisaient les hommes saibles sur la erainte de tomber entre leurs mains, et ils ébranlaient leur sidèlité. » Eh bien, nous aurions obtenu les mêmes avantages avec la même conduite; et plus que cela, cette humanité de part et d'autre, eût réciproquement adouci les caractères: on se sût préparé à s'entendre, et l'ou n'eût certainement pas été long-tems à convenir, que c'était une horreur désirante que des Français s'entre-dévorassent, et qu'ils réduisissent en cendres une immense étendue de leur propre pays. Il est vrai que Choudieu prétend qu'on ne doit pas tirer, de ce qu'il vient de dire, de trop favorables augures, parce qu'il ajoute, que les Vendéens » n'ont pas toujours usé de cette politique, et qu'ils ont susillé, dans dissérentes

occasions, un grand nombre de républicains. Que d'autres ont éprouvé, pendant des mois entiers, tous les tourments de la saim et de la soif, toutes sortes de privations et de mauvais traitements. Qu'il était impossible de voir, sans frémir d'horreur, ceux qui ont été délivrés à Châtilion, à Cholet et à S Florent. Mais je demande si ce changement de politique n'a pas été provoqué par la nôtre; si ce n'était point de simples représailles de notre système général de massacre, de vol, d'incendie, de dévastation et d'horreurs?...

Un seul mot de Dubois-Crancé sur la Vendée, est celuide Tacite sur les Gaulois. Ce mot vaut des volumes. En pergnant d'un trait le caractère des habitans malheureux de cette contrée, il fait la satyre cruelle de ceux qui ont prétendu qu'on ne pouvait rien faire d'eux qu'en les assassinant. » C'étaient, dit-il, les peuples les plus hospitaliers que j'eusse connu; ils entendaient la justice et la raison, lorsqu'elles leur étaient présentées avec douceuret humanité. » Odieux massacreurs! voilà votre terrible sentence; où prendrez-vous du sang pour payer tout celui que vous avez prodigué ???....

Camille Desmoutins aussi a écrit ce qu'il pensait sur la guerre de la Vendée, et sur le caractère des hommes, tristement égarés dont on commençait déjà le grand hachis, lorsqu'il proposait, à leur égard, cette trop si vole transaction, page 72 de son Histoire des Brissotins:

« Un des crimes de la Convention est que les écoles primaires ne soient point encore établies. S'il y avait eu dans les campagnes, sur le fauteuil du curé, un instituteur national, qui commentât le droit de l'homme et l'almanach du Père Gérard (par Collot, comme on sesouvient bien) déjà serait tombée, des têtes des Bas-Bretons, la première crosse de la superstition, cette galle de l'esprit humain; et nous n'aurions pas, au milieu des lumières du siècle et de la nation, ce phénomène de ténèbres dans la Vendée, le Quinpercorentin et le pays de Laniuinais, où des paysans disent à vos commissaires: Faites-moi donc bien vîte guillotiner, afin que je ressuscite dans trois jours. De tels hommes déshonorent la guillotine, comme autresois la potence était déshonorée par ces chiens qu'on avait pris en contrebande,

et qui étaient pendus avec leurs maîtres. Je ne conçois pas comment on peut condammer à mort sérieusement ces animaux à face humaine; on ne peut que leur courir sus, non pas comme dans une guerre, mais comme dans une chasse; et quant à ceux qui sont saits prisonniers, dans la disette de vivres dont nous sons frons, ce qu'il y aurait de mieux à saire, se rait de les échanger contre leurs bœuss de Poitou. »

Camille étoit un joli saux logicien. Il avait l'esprit aussi gauche que son ame était droite. C'est bien avec raison qu'on dit aujourd'hui qu'il sut incapable d'être un conspirateur. Il ne savait pas saire concorder deux idées politiques, et cela lui importait peu. Il sacrisiait volontiers le sens commun à trois passions qui le possédaient en écrivant. L'une, de paraître excellentissime patriote; comme il l'était effectivement; l'autre, de se montrer un puits d'érudition et de mémoire; la troisième, de saire régulièrement quatre calembourgs par phrase. A travers cette manie de jeune homme, perçaient souvent néanmoins quelques vérités utiles, parceque l'intention était parsaitement pure. On trouve, en soumettant à l'opération de l'analyse l'article que

je viens de relever; on trouve, au sond du creuset, trois de ces vérités utiles, qui viennent en preuve savorable à notre opinion, sur ce qu'il y eût eu à saire, dans le principe, pour la Vendée. L'une, c'est que de l'instruction eût sussi pour convertir cette précieuse contrée; l'autre que, pour nous servir de l'expression même de Desmoulins, c'est un des crimes de la Convention de n'avoir point employé cette voie, par préférence à celle d'un embrasement et d'une tuerie générale; la troisième, que ce moyen ayant été négligé, il no s'ensuivoit pas que les malheureux qui, en conséquence, n'ont pu résister au torrent d'erreurs qui vint les envelopper, méritassent la mort: aux yeux de la morale et de la philosophie, il s'ensuivait au contraire que cette peine de mort insligée, était consacrer l'horreur de punir les gouvernés de la faute des gouvernants. Mais, au milieu de ces verités dont on voit les germes poindre à travers l'ame sranche de Camille, que d'irréssexions et de pernicieuses contrariétés! , Un instituteur par commune, et la doctrine de Collot père Gérard, éussent suili pour dissiper le phénomène de ténébres qui précipi-

toit la Vendée dans les abymes de la mort; ces insortunés aveugles qui s'engloutissent, en croyant marcher à l'immortalité heureuse, déshonorent la guillotine; on ne conçoit pas comment on peut condamner à mort sérieusement ces animaux à face humaine:,, Voilà ce que dit d'un côté l'auteur de l'Histoire des Brissotins. Et on lit dans la même phrase, que parce qu'on ne les a pas mis (ces animaux à sace humaine) à portée de cette doctrine de Collot-le-Philantrope, il sallait leur saire un peu goûter de celle de Collot-Mitraille. " On ne peut que courir sus, non pas comme dans une guerre, mais comme dans une chasse; et quant à ceux qui sont saits prisonniers, dans la disette de vivres dont nous soulfrons, ce qu'il y aurait de mieux à saire, serait de les échanger contre leurs bœuss de Poitou.,, Je suis sûr que le cœur de Camille n'est entré pour rien dans cette manière de conclure; qu'il n'a voulu que szire de l'esprit, ainsi qu'il sallait qu'il en sit toujours; et qu'au surplus ses conceptions n'étaient point suscrptibles de s'élever beaucoup au dessus de la sphère de l'opinion du moment: quoi que pourtant il entre une teinte

de philantropie (sensible par comparaison au systême de carnage universel auquel on s'est arrêté) dans l'insolence plébéicide de la dernière partie de la dernière phrase cidessus. Je relève ccs écarts, parce que, dans une assaire telle que la Verdée, et dans un homme tel que Camille, dont les opinions avaient quelque poids, on pourrait croire que celle-ci eût pu saire partie de l'insluence qui détermina d'atroces rigueurs dans les départements de l'Ouest; et par ainsi, cette opinion, sans que la mémoire de son auteur puisse être inculpée, doit appartenir à la triste histoire Vendéenne. Pauvre Camille! qu'il avait donc tort de n'être point totalement indulgent pour ceux dont le jugement les égarait. Il voulait qu'en courût dessus à cent milliers de malheureux, parce que le gouvernement ne leur avait pas donné l'almanach du père Gérard, et il ne voyait pas que M. son père, qui l'avait sait étudier toute sa vie, n'était parvenu à en saire qu'un répertoire d'histoire universelle, un intarissable saiseur d'épigrammes, et un spirituel déraisonneur.

Je passe à un dernier témoignage, celui de Lequinio.

Dans l'ouvrage qu'il vient de publier, sous le titre de Guerre de la Vendée et des C'houans, il m'a paru fort bien parler des causes, mieux des essets et des moyens qu'il y eut eu de prévenir ou d'absorber cette guerre. J'ai vu, dans sa relation, des lumières, dis-je, jusqu'à lui ensouies et inconnues, à ce que je crois. Ses révélations sont celles, non seulement d'un contemplateur, mais d'un acteur de cette trop longue et plus sanglante de toutes les tragédies connues. C'est lui qui se montre capable d'en bien lier tous les actes, et de saire voir comme ils s'enchaînent jusqu'au dénouement par Carrier, contre lequel il diminue un peu l'horreur, en prouvant comment ce derpier trouva le systême d'extermination, de destruction totale, tout établi; et n'attendant plus, pour recevoir son complément d'exécution, qu'une main capable d'exceller, sur toutes celles des grands scélérats des siècles, dans l'affreuse supériorité du crime. Léquinio ne laisse qu'un regret, c'est que sa franche bonhommie d'historien de luimême, donne à voir celui qui ne prêcha point par ignorance, celui qui sut bien voir ce qu'il eût fallu saire et qui ne le sit pas.

Ce narrateur, après avoir établis que le propagandisme de la liberté, que la sormation de l'esprit public par des prédications qui auraient porté tous les caractères de la fraternité, de la franchise et de la simplicité, auraient été des moyens irrésistibles, beaucoup plus puissants que les sorces militaires, moyens qui eussent épargné des torrents de sang humain et des millions, si cette vérité avait été conçue; » après avoir, dis-je, rétabli et développé cette proposition, Léquinio raconte sroidement comment, missionnaire lui-même à la Vendée, il n'en sit point l'application pour son propre compte; comment, humble serviteur des comités de gouvernement, il sut mettre momentanément sa philantropie en réserve, pour être séroce à leur gré, et, il saut bien le dire, hélas! pour saire aussi le petit Carrier Petit! je ne sais pas si je parle juste, le lecteur bieniôt en décidera. Puissions nous taire ces horribles vérités! Mais le devoir sévère de l'historien ne le permet pas. Je demande qu'elles ne servent que pour notre instruction suture, et non à rien provoques contre tous ceux qui ont de grands torts envers le Peuple. Que le peuple, toujours grand, leur pardoane, et qu'il soit heureux par la jouissance de tous ses droits. Assez de sang a coulé, il saut bien sinir un jour. Plutôt on s'arrêtera, plutôt; je crois, on pourra goûter le bonheur.

Oublions les sautes des hommes, et voyons ce qu'ils ont sait et peuvent saire encore pour notre prosit.

- long-tems, la guerre de la Vendée était l'objet de la plus haute spéculation pour les vils conspirateurs qui viennent de tomber sous le glaive de la loi; et que, s'ils ne l'ont point eux-mêmes our die dans le principe, ils l'ont entretenue du moins avec étude, avec assiduité, par tous les moyens d'impulsion que la consiance qu'ils avaient usurpée mettait dans leurs mains....
- Robespierre était l'ame de tout le désordre.

Voici une analyse de la manière dont ensuite l'auteur dévelope les causes de cette guerre, ses progrès et les vices qui l'ont entretenue.

Les causes premières de cette guerre désastreuse sont connues; 1°. l'ignorance, le
fanatisme et l'asservissement du peuple des
campagnes; 2°. l'orgueil, la richesse et la perfidie des ci-devant nobles; 5°, la scélératesse
et l'hypocrisie des prêtres; 4°. la faiblesse des

administrations, l'intérêt particulier des administrateurs, et leurs coupables ménagements pour leurs parents, leurs fermiers ou leurs amis.

- De toutes ces causes, la première est sans contredit la plus essiciente, et cependant elle était sacile à détruire.
 - « Pour la détruire, il y avait deux moyens.
- Le premier, d'envoyer des patriotes ardents autant que sages et discrets, prêcher dans les campagnes, y développer les principes de la philosophie politique et morale, et porter la lumière dans les esprits, ainsi que le feu civique dans le cœur.
- Le second moyen consistait à remplir le même objet par des proclamations du même genre, écrites en style simple, et d'autant plus capables de produire un grand effet, qu'elles auraient eu l'avantage de donner aux idées à développer, une sorte de permanence que ne comporte point l'art de la parole.
- « Un troisième eût consisté dans des fêtes civiques, et tous les moyens accessoires propres à rendre la révolution aimable au peuple, et à concourir avec les deux premiers à former l'esprit public.

- « Tous ces moyens ont été négligés.
- A raison, dit-on, de la dissiculté de trouver des sujets propres à remplir cette importante mission. (1)
- « Plus encore, à raison de l'éloignement où se trouvent ces contrées du centre des mouvements politiques (2), et sur-tout à raison de l'ignorance qu'avait l'assemblée nationale de leur état, et de la sorte d'inadvertance à laquelle elle était nécessairement entraînée par des objets majeurs.

⁽¹⁾ Triste condition de la République, dans ce cas. Et l'on a trouvé plus facilement des sujets propres à remplir la mission de tout massacrer, tout piller, tout brûler.

⁽²⁾ Et cette dissiculté n'en a plus été une lors qu'il s'est agi de l'envoi des assasins enrégimentés!

Je n'attaque point nos braves sans-culottes. Ils furent les instruments aveugles de la scélératesse des gouvernants. Comme leurs frères de la Vendée, ils farent égarés par l'erreur. L'erreur et l'erreur s'entre-tuaient. On entretint l'une et l'autre à dessein de prolonger cet esset jusqu'à extinction. On laissait croire aux Français de l'armée catholique que les Français républicains leurs srères, étaient des monstres pour en vouloir à tout ce qui est de plus

L'insurrection qui, l'on n'en peut pas douter, a d'abord été le produit immédiat, d'une conjuration réelle de la part des nobles et des prêtres.

sacré parmi les hommes, la religion et les représentans de Dieu sur la terre. On laissait croire aux Français de l'armée républicaine, que les Français de la Vendée n'étaient pas des Français; qu'ils étaient aussi des monstres, pour n'entendre pas, quand on ne leur avait point expliqué, ce que c'était que la république, et quand on avait tout sait pour leur persuader au contraire que c'était la plus horrible chose du monde. Dans l'histoire des Nations, on voit les chess de sectes saire chamailler les divers peuples pour des opinions. Ils sont bien coupables sans doute; mais au moins chacun ne sait grerroyer les siens, que pour saire prévaloir son système, et pour rendre sa secte dominatrice de celle qu'elle combat. Il était réservé. ceux qui surent nos régulateurs, d'enchérir sur toutes les abominations populicides des prêtres. lci c'est la même nation parmi laquelle on soussis le froid et le chaud; c'est le même peuple qu'on divise entre deux partis pour le faire s'entre-massacrer, pour remplir un insame but politique enkore inoui: sarcler la race humaine:

- Le noyau de l'armée catholique ayant ensin pris une certaine consistance, on a voulu sormer une armée pour le détruire.
- Les généraux de cette armée, dès les premiers instants, ont sait de cette guerre un objet de spéculation et d'intérêt particulier.
- Leurs appointements immenses et la disposition des sonds pour dépenses extraordinaires, l'ont changée pour eux en une sorte de serme dont ils ont été bien aises de voir durer le bail.
- " Ils ont spéculé sur le produit réel et immense des captures et du pillage.
- "Ils ont savorisé pour les autres ce pillage, pour couvrir celui qu'ils saisaient eux mêmes, pour se saire aimer de leurs soldats, capter de leur part une sorte d'idolâtrie, et se saire de leurs complices autant d'appuis contre les dénonciations.
- "Le pillage a été porté à son comble: les militaires aulieu de songer à ce qu'ils avaient à faire, n'ont pensé qu'à remplir leurs sacs, et à voir se perpétuer une guerre aussi avantageuse à leur intérêt. Beaucoup de simples soldats ont acquis cinquante mille francs et plus;

on en a vu couverts de bijoux, et sairant, en tout genre, des dépenses d'une prodigalité monstrueuse.

"L'avidité d'acquérir du butin a mille sois esgendré une satale insouciance, dont le résultat inévitable a été le massacre des avant-postes, et, par une conséquence également inévitable, la surprise et la déroute des corps de désense.

L'habitude de piller a étendu les effets de cette disposition coupable jusques sur les patriotes, et les richesses de ceux-ci sont devenues mille fois la proie de l'homme envoyé pour les désendre. (1)

Quant aux bois, volailles, et tous les autres menus objets, ils ont été par-tout enlevés et le

ont cru aller pour désendre leurs srères de la Vendée, opprimés par des brigands. Je répête que c'était précisément les termes de la proclamation saite dans Paris. Si on eût dit que c'étoit pour égorger, piller et brûler, la vertu du peuple se sût révoltée. C'est toujours par ses versus qu'on prend le peuple, c'est avec elles qu'on parvient. L'égarer et qu'on le conduit à se détruire lui-même.

soat encore journellement, ches les patriotes mêmes, (cependant l'auteur annote ici qu'il ne parle à cet égard, en connaissance de cause, que de ce qui se passait en ventose l'an 2) par nos soldats, dont l'indiscipline est tolérée, parce qu'elle est, ainsi que je l'ai déjà dit, une caution sur laquelle ont compté les généraux, pour assurer l'impunité de leur conduite inepte et scélérate.

Les délits ne se sont pas bornés au pillage; le viol et la barbarie la plus outrée se sont représentés dans tous les coins. On a vu des militaires républicains violer des femmes rébelles sur les pierres amoncelées le long des grandes routes, et les fusiller ou les poignarder en sortant de leurs bras. On en a vu d'autres porter des enfants à la mamelle au bout de la bayonnette ou de la pique, qui avait percé du même coup et la mère et l'enfant. Les rébelles n'ont pas été les seules victimes de la brutalité des soldats et des officiers; les filles et femmes des patriotes mêmes ont été sonvent mises en réquisition, c'est le terme.

Toutes ces horreurs ont aigri les esprits, et grossi le nombre des mécontents; forcés de reconnaisse.

reconnaître souvent moins de vertu à nos troupes qu'aux rébelles, (1) dont plusieurs, il est prai, ont commis des massacres, (2) mais les chefs ont toujours en la politique de prêcher les vertus, et d'affecter souvent une sorte d'indulgence et de générosité envers nos prisonniers.

La durabilité de cette guerre, prolongée par les causes énoncées ci-dessus, a forcé la Convention à déterminer des mesures de rigueur; (3) elles ont été employées sans dis-

⁽¹⁾ Ceux-ci n'en ont-ils pas montre davantage en esset? Jamais on n'a dit d'eux qu'ils aient commis de rapines ni d'excès dans les lieux qui surent le théâtre de la guerre. Leurs bandes errantes vivaient aussi srugalement qu'autresois les hordes Gauloises, au rapport de César. Le gros de l'armée se soutenait des contributions de tous les insurgés, et des prises saites sur nous. Ces moyens de subsistances ne paraissaient avoir presque rien d'illégitime.

⁽²⁾ Sur qui? sur l'armée massacrante et par représailles. Le sentiment naturel l'ordonnoit trop.

devant la puissance. Ce que nous relevons là de Lequino, sait partie d'un rapport lu par lui au perible Comité de salut public, le 12 Germinal,

cernement, (1) et elles ont produit un effet tout contraire à celui qu'on attendait (2). ON s'est déterminé à su-

époque par conséquent où il sallait de sa part moins qu'un sousse pour être anéanti. Lequinio aime la vie. Il touche ici la corde sensible. Il en est à falloir parler du plan de destruction totale du comité, et des ordres soudroyants, exterminateurs, qui en sont l'émanation. Voyez avec quelle habileté légère il glisse sur cette indicible exécration. Il l'enveloppe modestement sous la qualification générique de mesures de rigueur, comme Bertrand Barrère appelle la même chose des formes un peu acerbés. Je suis ici en garde contre la par trop grande circonspection de mon auteur. Je sens qu'il est à la gêne, et combien la vérité de son tableau peut y perdre. Je crois devoir saire revivre les couleurs trop assaiblies, et suppléer per un commentaire à l'insussisance du texte.

s'il existait réellement un plan de destruction totale-Or, y a t-il à en douter d'après ces mots proscripteurs d'une proclamation de la Convention nationale. du premier octobre 1793 (vieux style.)

» Il saut que Tous les brigands de la Vendée, » soient exterminés avant la sin d'etoobre. »

(1) Qu'en attendait-on? Une extermination générale! s'en est-il sallu de héancoup qu'elle ne ut sonsommée?

siller (1), et l'on a jusille indistinctement tout ce qui se rencontrait, ou tout ce qui se présentait (2). Des communes, venant se livrer, leurs officiers municipaux, en écharpe, à leur tête, ont été reçues avec une apparence fraternelle, et suillés sur l'heure (3).... des cavaliers armés et équipés, venus d'eux-mêmes se rendre au milieu de nous, et après avoir sait plusieurs lieues pour cela, ont été suillés sans miséricorde (4).... Un tel comportement a sorcé tous les hommes égarés d'abord, mais

⁽¹⁾ Proclamation du 1er. octobre.

⁽²⁾ Cétait le vœu de la proclamation du premier cctobre. Nous veyons ici que le ON désigne que plusieurs y furent fidèles. Des faits le prouveront plus positivement dans peu; et Lequinio lui-même, ne se montrera pas le dernier. La voie sera applanie quand nous verrons Carrier paraître, et cet homme, peut-être à la vérité l'Alexandre des assessins, ne figure qu'après bien d'autres sur la scène exterminatrice, et comme déja je crois l'avoir dit, ce n'est qu'un continuateur.

⁽³⁾ C'était le vou de la proclamation du premier octobre.

⁽⁴⁾ C'était le vou de la proclamation du pre-

qu'une autre conduite aurait rappellés au bon ordre, à se livrer au désespoir, à se réaffermir dans leur égarement, et à vendre leur existence an plus haut prix, en se défendant avec acharnement (1)..... Quant à une multitude d'hommes restés fidèles d'abord. ils se sont trouvés froissés entre les troupes rébelles et les patriotes; ils sont restés dans une inaction qui les a rendus suspects, et plusieurs ont été livrés par-là sous le fer vengeur des républicains; les autres ont fini par se jetter dans le parti des rébelles, pour éviter la colère des uns, ainsi que celle des autres (2).

⁽¹⁾ C'était le vœn de la proclamation du premier octobre. On ne voulait ramener personne, mais tout exterminer, et tant mieux si l'énergie du désespoir mettait les rébelles dans le cas de vendre chérement leur vie. C'était autant d'extension au plan de destruction totale.

⁽²⁾ Cétait le vœn du plan de destruction totale. Tous les moyens étaient bons pour accroître le mécontentement, asin de ne point laisser de prétexte à saire des exceptions dans le satal arrêt d'embrasement de Sodôme et de Gomorrhe.

Le désarmement a été justement regardé comme nécessaire, et l'on a désarmé, sans distinction, des communes parriotes qui avaient elles-mêmes sait avec courage et constance la guerre aux rébelles. (1)...

Les troupes patriotes n'ont en général employé aucun moyen pour faire aimer le parti qu'elles désendaient, et gagner ce peuple grossier, beausoup plus saciles à gagner cependant qu'à combattre (2).

"L'égarement des patriotes a été tel, que, dans les incendies, dont plusieurs étaient nécessaires peut-être (3), ils ont brûlé une immensité de blés

⁽¹⁾ La note précédente s'applique également ici.

⁽²⁾ Mais dans le système, il n'était pas question de rien gagner, il s'agissait au contraire de tout perdre. Il ne sallait pas rendre la révolution aimable, il sallait la présenter si odieuse qu'on sui dans le cas de lui présérer la mort.

⁽³⁾ Des loix postérieures à la proclamation du premier octobre, ont ordonné l'incendie des repaires, des sours et des moulins des brigands; on a envoyé à cet esset force provisions de matières inflammables à l'armée de l'Ouest. Ces loix étaient trés-conséquen

et de sourrages, comme s'îls avaient tonu les brigands bloqués dans une enceinte, et comme si brûler leurs munitions n'était pas les forcrà saire une trouée, si saoile dans un pays ouvert, pour aller en dérober ailleurs; occasionner, parlà, des dévastations nouvelles, un accroissement inévitable à l'armée des rebelles qui se rensorcent toujours dans leurs marches, et en nième tems se priver des ressources immenses sur lesquelles l'armée patriote aurait pu s'alimenter dans ses courses.... C'est une question, tout au moins, de savoir s'il est utile de brûler; en esset, brûler la chaumière de l'habitant des campagnes, c'est rompre son attache la plus forte à la société, le sorcer à se retirer dans les bois et le rendre brigand par nécessité. (1)... Brûler l'asyle et le métier de l'artisan, c'est le dénuer de toute resseurce, rompre tous les liens qui pou-

tes au plan de destruction totale. On a dû plaire aux gouvernants en donnant une plus grande latitude à leur exécution.

⁽¹⁾ C'est ce que les comités de gouvernement savaient très-bien, c'est ce qu'ils avaient parsaitement combiné, et c'est ce qui concordait merveilleusement à leur plan.

vaient l'attacher à l'ordre social, et le contraindre de même à se saire brigand pour subsister. (1)....Il en a été de même des bestiaux; on en a tué sans ménagement, et dont les cadavres sont inutilement restés la proie des chiens et des animaux carnassiers. . . . En in mot, il semble que la malveillance de p'usieurs patriotes, (2) et les inconséquences (5) du très-grand nombre, aient concouru de la manière la plus complette possible, avec la persidie des ennemis de la révolution, à la durée de cette guerre, qui tant de sois a paru se terminer, dont on n'a jamais rendu un compte exactà la Convention, et sur l'état de laquelle toute la République a si souvent été trampée, par les sansaronnades et les mensonges même grossiers, impudemmen consignés dans les papiers publics. »

Telle est la manière dont Lequinio termine son indication des causes de la guerre de la

i) La note précédente s'applique encore ici.

⁽²⁾ En ajoutant soi-disant, cette apparente conjecture est une grande vérité dévoilée.

⁽³⁾ Il sallait dire la connivence des chefs et l'aveuglement, soutenu par la cupidité, de la multitude.

Vendée, et des vices qui l'ont entretenue. Au sang-froid avec lequel il présente le plus effrayant tableau, et raconte des horreurs plus atroces les unes que les autres, on peut eroire aisément qu'il dit vrai lorsqu'il assirme d'avoir lu cet exposé le 14 Germinal devant le Comité de salut public. Ce n'était sans doute qu'avce cette indissérence glaciale qu'on pouvait parler du deuil de la nature devant ces destructeurs du monde. C'est encore beaucoup de s'être prononcé sur le ton de l'improbation, en sace de ces dévorants, à l'égard de leur systême de seu et de mort. (1) Mais patience, si dans ce qui précède, il y eût cu même quelque chose capable de choquer l'aristocratie meurtrière de ce tems-là, nous allons voir, dans la partie du discours de Lequinio, qu'il classe sous le titre

⁽¹⁾ Je soupçonne une petite amplification, postérieurement glissée dans le dernier article, par rapport aux carmagnoles de Barrère. Il n'est pas probable qu'au 14 Germinal, époque de la plus grande gloire du despotat, on sût en l'audace de lui dire, en présence que ses rapports sur la Vendée, n'étaient que des sansaronnades et de grossiers mensonges, qui avaient alternativement trômpé toute la République.

de Moyens de sinir la guerre de la Vendée, des propositions dignes de plaire au Comité d'assassinats publies, et dignes d'être entendues par lui.

»Si, dit notre auteur, la population qui reste n'était que de trente à quarante mille ames, le plus court, sans doute, scrait de tout égorger, ainsi que je le croyais d'abord.....

Au bout du compte la patience échappe. Quelle sroide et séroce franchise! Trente à quarante mille hommes ne coûtent pas au révolutionnaire Lequinio. Le plus court serait de tout égorger, quoiqu'il ait dit ci-dezsus être bien convaincu que quelques missionnaires patriotes? sussiraient pour conquérir ce Peuple. Ainsi qu'il l'avait cru d'abord, ajoute-t-il. Je crois bien à mon tour qu'il dit encore vrai. Ce n'a pu être qu'avec une telle croyance que Lequinio, comme nous le verrons tout-à-l'heure, a aussi sait son cours pratique d'égorgisme. Mais, continuc-t-il, cette population est immense: elle s'élève encore à quatre cens mille hommes.... Ce nombre dome un petit scrupule à notre acerbiste. Ils vont bientôt disparaître. Le génie révolutionnaire ne connait point de grands obs. tacles. Si, poursuit-il, il n'y avait nul espoir de succès par un autre mode, sans doute encore qu'il faudrait tout égorger, y eût-il cinq cens mille hommes; mais je suis loin de le croire. Le Comité d'égorgerie a sans doute cru, lui, qu'il n'y avait de bon que ce mode, puisqu'il n'en a point employé d'autre, et c'est ce qui vient toujours en consirmation de la réalité du système de dépopulation générale.

Toujours dans son système le plus court, le sensible Lequinio sait encore cette douce et philantropique proposition.

Dès que l'on trouve des hommes, ou les armes à la main, ou en attroupement de guerre, quoique sans armes, il faut les susiller,
sans déplacer, " (et sans jugement, bien entendu!)

Je ne vois pas du tout en quoi la doctrine de Carrier est repréhensible, si celle-là ne l'est point. Dans un moment, quand j'arriverai à lui, les exploits et la profession des principes de son précurseur me devrent porter à vanter son humanité, au lieu de le peindre comme un grand criminel. Lequinion ne dit pas combien il a recucilli d'applaudissements du Comité de mort pour être entré si bien dans son esprii.

C'est cependant ici que par une réminiscence d'humanité, il place cette opinion., Que la formation de l'esprit public est un moyen irrésistible, beaucoup plus puissant que toutes les forces militaires.,

Mais il n'y tient pas. Il met bientôt en question., S'il n'est pas plus avantageux de continuer le plan de destruction totale?,

Il faut saisir ces mots au passage. Il a donc bien décidément existé un plan de destruction totale! Il faut prendre garde que ces mots font partie d'un discours prononcé au 14 Germinal devant le Comité de salut public, qui ne paraît pas les avoir improuvés, qui, au contraire, a depuis conduit la guerre de la Vendée de manière à Jaisser croire qu'il a en effet trouvé ce plan de destruction le plus avantageux. Notons que ces mêmes mots ne sont point echappés au basard; que Lequinio les répète jusqu'à trois fois: page

37, dans les termes que nous venons de le dire; même page, n°. 107, dans eeux-ci; si l'on persiste dans le plan de destruction; et page 33, n°. 109, dans ces autres termes: si nous persistons dans le plan de destruction.

La Convention nationale y a renoncé par son décret d'amnistie du 12 de ce mois de Frimaire, Les bons esprits ne sont pas en peine des essets qu'il produira. Toujours le peuple se rendra au langage de la justice et de la raison, Que n'a-t-on rendu ce décret bien plutôt!

Après avoir vu la méchanique et l'esprit du système, ses motifs originels, ses vues finales, ses grands agents moteurs, et les masses de résultats, il faut découvrir le jeu des rouages secondaires, et reconnaître ces mêmes résultats dans leurs détails multipliés. C'est dans ce tourbillon que Carrier devra se trouver et c'est en le voyant agir; en distinguant, dans l'ensemble de cette grande tragédie, l'époque et les circonstances où il a agi, qu'on appréciera la valeur de son rôle, et sa classification.

PARAG. VI. Suite du précédent. La guerre de la Vendée sert de prétexte à l'institution révolutionnaire, qui date du commencement de cette guerre. Plan de destruction totale. Ses élémens et ses exécrables combinaisons. Attributions de la Vice-royauté. Droit de vie et de mort. Moyens calculés et pratiqués pour faire massacrer tour-à-tour les phalanges républicaines par celles des rébelles, et les phalanges rébelles par les nôtres.

Nous l'avons dit. C'est dans le Gouvernement révolutionnaire qu'il faut chercher tous les malheurs de la république; et ceux de la Vendée forment le principal acte du drame sanglant dû à cet insame gouvernement. Son titre sondatif date de la première mission desnée à des mandataires, pour aller exercer des pouvoirs illimités dans les départemens. Nous partons, en conséquence, de cette époque, pour suivre les progrès désastreux de l'institution révolutionnaire, et de ses malheureux effets dans notre Vendée.

Presqu'au même moment qu'on nominait pour ce pays, les premiers Vice-rois, on renLest du droit terrible de vie et de mort. On peut regarder comme le second décret constitutif du Gouvernement révolutionnaire, celui du 19 mars 1795, (v. s.) qui met hors la loi ceux qui seront prévenus d'avoir pris part aux révoltes ou énseutes contre-révolutionnaires, qui éclatèrent à l'époque du récrutement, et ceux qui avaient pris la cocarde blanche ou tout autre signe de rébellion.

Une autre loi du 27 du même mois, met de même hors la loi les aristocrates et les ememis de la révolution!

Quelle latitude cette législation ne donnat-elle point aux Pieins pouvoirs! Quels actes
put-elle ne pas légitimer! Faisons bien attention qu'il ne fallait être que prévenu pour
pouvoir être atteint par le meurtrier hors la
loi... Auesi Carrier, dans ses désenses, se
fit-il une égide sérieuse de cette étonnante
législation. Je n'aurais pas vu qu'elle ne sût
point invincible, si les principes éternels ne
m'avaient appris que l'exécuteur d'une loi assassine, est un assassin; qu'une telle loi est
une violation des droits du Peuple; que sonte

violation des droits du Peuple impose à chacun le devoir de s'insurger contre; et que celui qui y contribue, participant par-là à l'usurpation de la souveraineté, mérite d'être mis à mort par les hommes libres.

Pour saire coincider cette législation barbaresque, avec le plan de destruction totale, il sallait animer dans le principe les révoltés, à la faveur de quelques avantages remportés sur nous. Par ce moyen, on les mettait dans le cas d'attirer à leur parti ceux qui ne s'étaient pas encore décidés à s'y livrer, et le hors la loi venait frapper sur un plus grand nombre. On ne manqua point de saire observer cette marche. On voit, dans les pièces recueillies par Lequinio, toutes les manœuvres suivies par les généraux de la Vendée dans les mois d'avril et de mai 1793, pour occasionner des revers à nos troupes; comment ces généraux parurent consternés, lors d'un avantage que nous remportâmes à Fontenay le 16 mai, et quelles peines ils se donnérent ensuite jusqu'au 24 mai, pour faire reprendre aux brigands, avec notre artillerie, toute celle qui leur avait été enlevée le 16. Voyez Léquinio, pag. 129 et 130.

Mais il vaut encore bien mieux consulter Philippeaux, pour reconnaître toute la série d'odieuses pratiques observées pour faire massacrer nos phalanges par celles rébelles, avant le parti pris de faire massacrer les phalanges rébelles par les nôtres.

Philippeaux nous dira:

Que la guerre de la Vendée était devenue chaque jour pour lui un labyrinthe de mystères et de prestiges, qui devait ses développemens et sa durée à une conspiration manifeste, dont les acteurs ont joui d'une grande puissance, puisqu'ils ont associé jusqu'au gouvernement à leurs horribles succès. (a) "

de la conspiration, j'en ai recueilli assez pour la rendre palpable. "

Ligonnier, chargés d'étousser le germe de ce déchirement civil, savorisèrent en tous sens

a Lettre au comité de salut public, 16 frimaire,

los rébelles, pour accroître leur audace, et nous attirer sur les bras une guerre sérieuse.

et disciple de l'insame Dumouriez, marche sur leurs traces. Il livre Thouars aux brigands, avec cinq mille hommes et sorce munitions; les brigands le sont prisonnier pour la sorme, et le relâchent ensuite sur sa parole d'honneur. Il arbore lui-même l'insame drapeau blanc; il donne au général ennemi l'accolade fraternelle, au milieu des cadavres de nos malheureux srères expirans pour la liberté; il se livre à d'insames orgies avec les reyalistes lorsque nos désenseurs manquent de nourriture, l'espace de trente heures, au sond des cachots (1).

"Il se résugie, le 10 mars, auprès de Ligonier. Deux commissaires sont envoyés par Tallien, pour provoquer son arrestation. Il est envoyé de Doué à Saumur, devant Carra. Celui-ci l'accueillit d'une manière scandaleusement protectrice, et à l'instar des brigands, il le mit aussi en liberté sur sa parole d'honneur. L'Administration d'Indre et Loire,

⁽¹⁾ Philippeaux, mémoires posthumes, page 44.

séante à Tours, et la société populaire, s'élèvent avec sorce contre cette connivence perside; ils l'a dénoment ossiciellement, le 10 mai, à Choudieu, qui garde le silence. Le 17, les administrateurs rompent la glace; ils envoient au comité de salut public un député extraordinaire, pour lui dénoncer que les membres de la commission centrale, excepté Ruelle et Tallien, prosessaient ouvertement le royalisme depuis la mort du tyran. Le 18, ils consondent Carra, en pleine séance, sur - sa turpitude envers Quétineau. Le 21, ils font de nouvelles instances auprès de la commission centrale, pour obtenir raison de la conduite odieuse de Carra. Cette commission, par l'organe de Choudieu, improuve la licence des administrateurs, et leur ordonne d'être plus circonspects à l'avenir. La révolution du 31 mai arrive, Carra ose venir, le 3 juin, proposer à ces administrateurs, en pleine séance, de voter une sorce départementale contre Paris, ajoutant qu'il avait sait ajouter cette mesure, sage et prudente, par l'administration de Loir et Cher. Pour toute réponse, ils votent une adresse unanime à la convention, où ils applaudissent avec transports, à

Texplosion salutaire du 31 mai, 1 et 2 juin. Choudieu, que l'occident de la France, dit Philippeaux, comptera un jour au nombre des sléaux qui ont le plus désolé l'espèce humaine, Choudieu, avait sans doute une autre soi politique: il mande à sa barre, le 3 juillet, cette administration patriote, la traite en visir, et, chose plus étrange, obtient du comité de salut public un rapport qui censure sa conduite. Bientôt il parvint à tirer une plus grande vengeance de la sidélité de ces fonctionnaires, en les saisant plonger dans les cachots. Les choses allèrent de mal en pis. Le luxe asiatique des généraux, leurs orgies, tous les exemples de dissolution donnés aux soldats, tendirent à saire de nos aunées une couue d'hommes sans frein, et sans courage, non moins redoutables à l'habitant paisible, que les rébelles eux-mêmes (1).

Le 10 juin, Saumur est envahi par les rébelles. Le 11 Choudieu, qui dans son rapport, assirme d'avoir sait donner l'ordre de dé-

⁽¹⁾ Philippeaux, lettre au comité de salut public, et mémoires posthumes.

fendre l'accès d'Angers et du Pont de Cé, avait fait au contraire écrire par le général Menou, aux chess militaires, d'abandonner pour le moment cette place à l'ennemi, et qu'on la reprendrait lorsqu'on aurait réuni une armée de cinquante mille hommes. Des échecs honteux éprouvés suscessivement à Vihiers, Coron, Bressuire, Partenay, Fontenay-le-Peuple, étaient la corrélation de ces premières catastrophes. Trente mille hommes suyaient périodiquement devant une poignée de rébelles, abandonnant susils, munitions, canons et bagages; nous n'avions d'armée dans ce pays que pour attester notre opprobre (1).

hommes, dont la plupart n'avaient encore vu le seu, sauve Nantes, assiégée par quarante mille rébelles. Le 5 juillet, il sauve toute la cidevant Brétagne de la conjuration sédéraliste. Il continue de marcher de victoire en victoire, et on le destitua. Dubayet, Tunc et Ray, le surent, pour avoir voulu tout bonnement, comme Cauclaux, finir la guerre de la Vendée. Ils

⁽¹⁾ Philippeaux, mémoires posthumes.

ignoraient, observe très-judicieusement Philippeaux, que pour mériter les faveurs des gouvernants, il fallait protéger le triomphe des rébelles: Rossignol et Ronsin éprouvèrent ces faveurs pour avoir converti l'armée intrépide de Mayence en tronçons et en cadavres. Ce sera, ajoute notre précieux révélateur, pour l'histoire un étrange phénomène que les bienfaits prodigués à ces deux hommes, dont toute la célébrisé consiste à avoir fait quarante ou cinquante boucheries de patriotes (1).

Eh non, bon Philippeaux, ce ne sera point du tout pour l'histoire un étrange phénomène! cette armée convertie en tronçons et en cadavres, ces quarante ou cinquante boucheries de patriotes, l'histoire saura pourquoi ces actes affreux étaient du plus haut prix aux yeux des horribles gouvernants. Tu nous facilites la révélation des motifs sans les avoir bien connus. Ces odieux mystères t'étonnent! C'est pour toi, dis-tu en commençant ta fameuse lettre, un labyrinthe de prestiges; tu vois le mal, et n'en démêles point clairement la raison. Qu'im-

¹⁾ Philippeaux, lettre au comité.

porte, c'est toujours le mal; ta belle ame ne peut résister à concourir de toutes ses forces à le réprimer. Ah, brave hemme! tu te rends bien coupable devant la puissance; tu heurtes, tu risques de renverser, les sacrés calculs des grands économistes. Ta tête paiera le crime impardonnable de contrarier la mesure d'éclaireir la pepinière humaine, devenue trop touffue, et dont les brins trop multipliés s'entre-gênent, et épuisent le sol qui ne peut plus suffire à les substancier. L'humanité te veue un bien sincère hommage de reconnaissance; mais la secte barbare des élagueurs ne te pardonnera jamais: c'est elle qui tient le glaive,... Tu mourras.

"Le 27 juillet, Angers et le Pont de Cé sont de nouveau menacés par l'armée rébelle. Philippeaux s'y porte sans avoir de mission expresse pour Angers. Il y trouve un ordre, semblable à celui du 11 juin, c'est-à-dire, qui ordonne d'abandonner la place à l'ennemi. Philippeaux fait d'autres dispositions, il se met en mesure de résister, il résiste, et parvient à faire repousser les rébelles. La colonne de Luçon, dirigée par Tunc, remporta auss i une pre mière victoire le 30 juillet; elle en obti en

une plus mémorable à Chantonay, le 14 août. Pour prix du premier de ces deux avantages, le 13 août, Choudieu et Richard destituent Tune que Bourdon de l'Oise et Goupilleau prirent sur leur responsabilité de maintenir, et Tunc fut victorieux le 14. L'évasuation de Cholet par les rébelles est la suite de cette victoire. Ray, général de division, veut profiter de cetté occasion unique pour aller délivrer 3 millo de nos prisonniers détenus dans cette place: un ordre impérieux de Rossignol arrête son zèle, et le sorce de rétrograder. Depuis il s'emparc de la ville d'Airvaut, et obtient plusieurs avantages avec peu de moyens; mais a ce titre il devient odieux à la cour de Saumur. On le destitue. Son adjudant vient apporter des renseignements précieux, et demander justice: on l'arrête et on le précipite dans un cachet de la conciergerie (1). "

i, Un nouveau plan de campagne est arrêté, le 23 août, par le comité de salut public, et paraît avoir pour but sérieux de terminer

⁽¹⁾ Philippeaux, mémoires posthumes et lettre au comité de salut public.

la guerre de la Vendée par une attaque générale et mieux combinée que les précédentes. Ce plan est impunément violé par Ronsin et Rossignol. Ellippeaux et quesques autres mandataires réclament vivement contre cette persidie. La réponse du comité de salut public sut de nommer Rossignol général de l'armée des côtes de Brest, Ronsin général de l'armée révolutionnaire, et Léchelle général de l'armée de l'Ouest. La première opération de ce dernier sut de laisser prendre aux révoltés l'île de Noirmoutier, Macheeoul et l'île Bouin; de saire évacuer Montaigu, brûler huit milhers de poudre qui s'y trouvaient, un magasin de riz, douze milie rations de pain, et pour un million d'essets de campement; ensorte, ajoute Philippeaux, que l'armée, depuis cette époque, est réduite à bivouaquer sur la dure et dans la boue, pendant que ses généraux, gabionnés d'histrions et de courtisannes, la conduisent à une boucherie perpétuelle (1).

Ce Léchelle laisse ensuite pendant trois jours saccager Lugrande, Ancenis et Varades;

⁽¹⁾ Lettre au comité de salut public.

il permet aux rébelles de prendre Craon, Château Gontier et Laval. Il envoie quatre mille homntes seulement, et les dirige d'une manière si détestable, que tous surent caveloppés, et mis en pièces. Dix chariots de sarine sont arrêtés à cinq lieues de Nantes, par une centaine de rébelles, et restent plusieurs jours au lieu de la capture. Nantes éprouvait les horreurs de la samine. Des mandataires du peuple conjurent Léchelle, qui arrivait avec son armée, d'envoyer un détachement pour reprendre un convoi précieux. Mêlez-vous de votre besogne, leur réponditil. On reconnait, dit Philippeaux au comité, on reconnait à ce ton impudent, le disciple sidèle de Ronsin et de Vincent, investis per vous-mêmes du droit de souler aux pieds la majesté nationale. Bref, l'invitation sut méprisée, et cent mille ames qui manquaient de pain, virent une centaine de brigands disposer tranquillement de leurs subsistances sous les yeux d'une armée de quinze mille républicains. Pour comble de trahison ou de sottise, le lendemain Léchelle donna ordre à Chambertin, qui commandait huit cents hommes à Château-Briant, d'aller, avec cette

force minime, attaquer l'armée victorieuse. Ainsi cet homme sacrissait en détail nos pnalanges républicaines, et savorisait en tout les brigands, comme s'il est reçu l'ordre sécret de savoriser leurs succès (1).

Eh oui, juste Philippeaux! tous les initiés avaient reçu sans doute cet ordre sécret; il ne sant plus en douter. On te voit sans cesse tourmenté du désir de dévoiler le motif impénétrable qui peut couvrir un tel mystère; tes pressentimens rôdent autour de l'affreux secret sans pouvoir le percer. Oh! ton cœur pur était trop connu aux atroces régulateurs, pour leur permettre de te donner ce sameux mot de l'énigme: système de dépopulation!...

De même, disoit encore à ses bourreaux le martyr Philippeaux, de même que les déroutes éternelles de Rossignol ont sait de cet homme votre divinité chérie, de même les victoires de Tunc, vous causèrent un cuisant chagrin. Vous sites rappeller Bourdon et Goupilleau, ils surent proscrits par Vincent, aux Cordeliers, et sail-

⁽³⁾ Philippeaux lettre au comité de salut public.

lirent payer de leurs têtes le crime d'avoir voulu sanver la patrie, en révoquant la première lettre de cachet, lancée le 13 août, contre Tune victorieux; vous lui en expédiâtes une seconde le 2 septembre, qui le contraignit à quitter l'armée, trois jours après: sa division, jusques-là constament triomphante, fut battue à platte couture... Et ce sera toujours une chose bien étrange pour les observateurs, que cinquante mille patriotes ayent été si cruellement traités à Coren, par trois mille rébelles, lorsque sur un autre point, six mille des mêmes hommes étoient restés victorieux de quarante mille Vendéens » (1).

pourvoir à tous les besoins de l'armée de Nantes, Ronsin et Rossignol sirent prendre à toutes les munitions de cette armée, la route de Tours et de Saumur, où elles surent arrêtées, pour grossir, quelque temps après, la masse des ressources ennemies; de sorte que cette armée, au moment d'entrer en campagne, se trouva

⁽¹⁾ Philippeaux, mémoires postitumes, et lettre au comité de salut public.

sans un seul habit, sans une seule paire de souliers, sans subsistances, ni sonds pour en acquérir, et que les services, tant de sourrages que de l'artillerie, manquerent le 9 septembre, veille du jour où l'on devait entrer en campagne. Cependant l'armée s'etant mise en marche, le 10 septembre, et vaincu les rébelles sur tout les points, elle se trouva, le 15, à la hauteur cù la jonction devait s'opérer avec la rolonne, pour cerner l'ennemi, et investir Mortagne; alors Rossignot, et Ronsin qui la dirigeait, comme général-ministre, envoyèrent l'ordre aux colonnes de Niort, de Luçon et de Partenay, qui s'avançaient pour cette jonction à l'armée, de retour. ner dans leurs cantonnements respectifs. Cet ordre, parvenu au général Chalbos, le 17, occasionna la déroute de Mortagne. Saint-Florent, où Beysser et Mieszkousky, furent complettement battus; et l'armée de Mayence se trouva seule elle-même au cœur de la Vendée. Chalbos, ayant retiré ses trois colonnes, le 18, quatre-vingt-dixmillepatriotes, tant à Coron, qu'en avant du pout de Ce, (et ce sait est attesté par une lettre ossicielle de Santerre.) surent accablés, le même jour et le lendemain, par trois mille rebelles, d'après une disposition militaire, qui n'a pas d'exemple. L'armée de Saumur sut rangée sur une seule colonne, de huit hommes de front, présentant six lieues de flanc; l'artillerie formidable de cette colonne sut placée à sa tête, dans les gorges de Coron, pendant que l'ennemi occupoit les hauteurs, dont, malgré le conseil des guides, on ne voulut pas s'emparer. Alors, les rébelles s'élancèrent, sans obstacle, sur cette tête de colonne, se saisirent de nos bouches à seu, soudroyèrent nos malheureux désenseurs de bordées à mitrailles, avec leur artillerie même, et en sirent un carnage horrible (1). Ensin un décret ayant ordonné l'extraction des grains, sur les derrières de l'armée, à mesure qu'on pé-

⁽¹⁾ Il n'est pas étonnant, dit Philippeaux dans son mémoire posthume, en répondant au rapport de Choudieu; il n'est pas étonnant, comme vous le dites page 16, que l'armée du Pape sût pourvue d'une grande quantité d'armes et d'une artillerie formidable. Vous avez soin d'observer que Pitt ne lui envoyait aucuns secours : vous étiez trop exact lui envoyait aucuns secours : vous étiez trop exact lui envoyait aucuns secours : vous étiez trop exact.

nétrerait dans le pays ennemi, Rensin et Rossignol congédièrent les commissaires, chargés de cette opération précieuse, firent incendier des monceaux immenses de grains, et abandonnèrent aux brigands la récolte des plaines de Doué, Thouars, Loudan et l'île St.-Aubin, si abondante cette année, qu'elle eût suffi pour alimenter pendant un an, toute l'armée de l'Ouest (1).

(1). Philippeaux, mémoires posthumes.

Dans une note, page 81, on lit:

Quand tous les voiles seront déchirés, on resconnoîtra qu'une des causes de la disette qui nous afflige, tient aux horreurs gratuites dont la Vendée a été le théâtre; ... à l'incendie des subsistances et des chaumières, à la destruction des animaux et de toutes les ressources agricoles, dans un pays qui fournisoit 400 bœufs par semaine au cheflieu de la république. Sous le règne de Choudieu, on effectuoit déjà ce sistême farouche et barbare: un bœuf étoit tué, pour en avoir la langue seule, et on abandonnoit le surplus à la voirie; on en détruisoit des milliers par jour.

Veut-on avoir une extension de comprentaire

l'ai démontré que, dans le système de depopulation, les gouvernants ent voulu diriger

ceci? je vais la donner. On devra la trouver de la dernière importance à connoître.

Il a existé, en 1795, un plan sérieux de samina contre Paris. Il étoit, comme on le voit, lié aux désastres de la Vendée. Le but, à ce que j'ai pu et puis encore juger, étoit d'opérer des soulévements qui eussent sourni le prétexte de taxer aussi de révolte la premiere cité de la république, et de la traiter en conséquence comme une autre Lyon, pour essectuer également de ce côté une partie majeure de l'exécution du sytême de dépeuplement. Après avoir énoncé le motif, je vais révéler ici quels étoient les agents-directeurs de ce plan assassin, et quels surent ceux qui l'éventèrent et le déconcertèrent. Les directeurs étoient le comité de Salut-Public, Barrère spécialement, le ministre de l'intérieur Garat et le maire Pache. Ceux qui dejouèrent ce complot furent Garin, administrateur des subsistances de la commune, et moi. l'étois alors secrétaire de cette administration. J'ai tout vu, tout suivi, et je peux donner raison de tout. Le développement des preuves de cette insernale machination est trop long pour pouvoir être rendu ici. Je me contenterai de dire que Garin, depuis le mois de mai jusqu'à celui d'octobre 1793, sut dans la position, pour parvenir à approvisionner Paris, de lutter, de la manière la plus vigoureuse, contre l'infame coalition du

la partie d'exécution qui auroit lieu sur le théâtre de la Vendée, de manière à ce que la des-

comité de Salut Public, du ministre de l'intérieur et du maire. Il n'a pas fallu moins que l'énergie d'un caractère tel que celui du plus intelligent et du plus irréprochable des administrateurs, pour empêr cher que, dès le mois de mai, Paris ne manquât et n'éprouvât les horreurs de la saim. Tout le pouvoir, l'insluence sur les esprits, et la consiance usurpée dont jouissoient les traitres, surent employés pour perdre Garin dans l'opinion publique. Il ne répondit à ces lâches attentats du crime, que par des essorts redoublés pour déjouer les trames du conventicule d'assameurs. Ensin il se vit réduit, vers le commencement d'août, à falloir le dénoncer solemnellement au peuple. Il en eut le courage. Garat avoua tacitement sa complicité de la trahison en désertant le ministère. Les 48 sections de Paris nommèrent une commission pour examiner quels pouvoient être les coupables auteurs de la disette que la cité étoit prête d'éprouver. Garin, donna à cette commission des révélations qui l'étonnèrent. Moi, en qui je puis dire qu'il avoit eu assez de confiance pour m'associer à son administration, je sis à la commission le rapport le plus développé, où je ne craignis point de dénoncer formellement et Pache, et Garat, et Barrère, et tout le comité de Salut-Public. l'indiquai, dans ma dénonciation, et mes truction s'opérât, d'abord sur une très-grande partie de l'armée républicaine, et ensuite,

conjectures snr le but des conjurés, et les preuves, même écrites, de la conjuration. La commission prit un arrêté qui mettoit Gain, Favanne son collégue, et moi secrétaire, sous la sauve-garde des 48 sections de Paris, et qui ordonnoit l'imprission de mon rapport. Paris alloit être éclairé sur les auteurs de ses maux, de grandes vérités et de grands coupables alloient être découverts. Le tout-puissant comité, que nous avions osé heurter, et qui vit sa turpitude prête à être mise à nud, fit rendre bienvîle un décret pour dissondre la commission. Par suite Garin et son collègue surent destitués et mis en arrestation. Je sus logé à l'Abbaye sous un autre prétexte, et le président de la commission sut accusé de fédéralisme et guillotiné. L'honnête Garin eut au moins la satissaction de voir, que notre dénonciation a cu le bon esset de donner une demi-publicité aux projets des traitres, qui les força à y renoncer, et si Paris consomma de bien mauvais pain, au moins n'en manqua-t-il pas tout-à-fait. Garin resta dix mois en arrestation chez lui, sous la surveillance de trois gardiens. Au neuf thermidor, il sut du petit nombre des membres de la commune qui ne participèrent point à la conjuration. Il alla avec ses gardes à la section des Champs-Élysées pour combatre, de toute la sorce de son caractère, le parti

sur la totalité de la population Vendéenne. Les preuves que j'ai rapportées me paraissent

du Robespierrisme. Quelques temps après, il obtint sa liberté. Mais hélas / la commotion qu'il en éprouva le sit tomber malade le lendemain et il mourut un hout de six jours, dans la pleine vigueur de l'âge. Aiff périt, victime de son dévouement à la patrie, un digne magistrat du peuple, que ses vertus seules ont sait calomnier. Occupé de la révolution depuis son principe, il avoit sacrissé toute sa sortme pour elle, et il a laissé sa samille pauvre. Je me plais à rendre à sa mémoire un hommage mérité, et si la patrie connoit un jour les services qu'il lui a rendus, si sur-tout Paris voit les preuves qui justifient qu'il a su, contre tous les efforts coupables des plus absolus gouvernants, soustraire cette précieuse Commune à la plus assreuse disette, des palmes seront posées sur sa tombe, et il sera porté au rang des républicains qui ont le plus activement conco ru au salut de leur pays. T'elle sera la récompense d'un homme de bien. Laissons les traitres jouir en paix un instant de la saveur du crime. Laissons Garat le sycophante, Garat l'intime protégé de Parrère, laissons-le encore en tête de l'Instruction publique: il n'en sortira jamais couvert d'une gloire immortelle. Le tems des grandes justices approche, et tous les insâmes viendront ensemble. Dans le

toutes les dispositions ont été parsaitement

grand procès qui devra s'instruire contre les atroces gouvernants, qui, au centre de l'action adminis... trative, imprimèrent le mouvement assassin qui porta la mort sur tous les points de la République, on ne devra pas y mégliger les criminels essais de famine qui surent saits et suivis avec un acharnement égal à celui de tous les autres efforts meurtriers contre le Peuple. Alors paroitront tous les odieux cocpérateurs de ces étranges complots. Je demande à être admis à les confondre à ce moment. Je prends acte publiquement de cette demande, en signant particulièrement, cette note dénonciative Ze m'engage à prouver la connivence de Pache, de Garat et de Bartère dans le plan de famine de 93. Je n'aurai besoin que de reproduire ce fameux rapport que je sis en août devant les commissaires des 48 sections. C'est un travail dans le genre de la grande dénonciation de Lecointre, qui s'y corrélationne, qui s'y ramifie. Les pièces justificatives, en partie du saire reconnu des scélérats eux-mêmes, sont toutes jointes à ce rapport, et donneront l'évidence de l'intention de la coupable faction, desaire contribuer Paris, d'une manière particulière, au système de dépeuplement. N'ayant pu le réaliser contre cette ville, par les moyens qu'on avoit disposés, on s'en est dédomconduites pour remplir le premier point; l'extermination de milliers de citoyens dans l'armée républicaine. Il faudrait revoir Philippeaux tout entier, pour cumuler un plus grand nombre de ces preuves. J'en suis à l'époque où il s'est agi d'atteindre la seconde partie du but; l'anéantissement de la population Vendéenne. On va voir comment, pour assurer leurs succès, nos exécrables dévorateurs s'y prirent.

magé par la guillotine, par l'immolation spéciale des bataillons parisiens, qu'on a bien su saire esfectuer aux frontières et à la Vendée, et par les explosions de l'Abbaye et de Grenelle. C'est dommage d'avoir encore manqué le succès des listes de proscription desquelles le 10 thermidor a heureusement prononcé la nullité!

G. BABEUP.

PARAG. VII. Continuation. Epoque où les élagueurs, ayant jugé avoir assez sarclé l'armée républicaine, résolurent de faucher entièrement la Vendée (1). Législation de sang et de flammes. Coincidence des mesures de Carrier à Nantes, et de celles de Collot à Lyon. Lettre d'Hérault-de-Séchelles. Motion de Merlin de Thionville.

Il y avait déja plusieurs mois que Philippeaux déclamait contre les boucheries successives des soldats de la Patrie. Peut-être
sans lui n'eussent-elles pas cessé sitôt. Ses
cris forcèrent la Puissance à les suspendre;
et comme ils décélaient plus d'à-moitié ses
assreux mystères, pour empêcher que, avec leur
complette découverte, ne vienne la chûte de

personne se méprenne sur tout ce que ce mot indique. Il désigne malheureusement hien plus que la quatre-vingt-troisième partie de la France à laquelle on a appliqué ce nom: » Dix départements, écrit Philippeaux, ont été en proie à toutes les horreurs qui peuvent accabler l'espèce humaine, »

leurs inventeurs, l'autocratie comitatoriale sentit, et la nécessité de sacrisser son accusateur, et celle de changer de batteries pour rendre invraisemblable l'accusation. Le despotat, sans qu'on pût encore démêler quels étaient ses motifs, et seulement sur l'existence des saits, était taxé de ne vouloir point finir la guerre de la Vendée, de ne vouloir en saire qu'un goussire entretenu pour ensévelir, jusqu'à extinction, leurs légions innombrables. La persévérance dans la première conduite cût bientôt rendu l'imputation irrésistible. Pour en triompher, il sallait, non seulement promettre de vaincre, mais même s'en assurer à quelque prix que ce sût. Il fallait des succès tels qu'on n'eût point à craindre d'être démenti et recherché pour avoir qualifié d'imposteur - conspirateur, et immolé comme tel, celui qui avait donné à son importante dénonciation la plus grande solemnité. L'atroce décemvirat trouva possible de concilier toutes ces choses avec son plan inserval. Il est temps, se dit-il, de tourner la faulx de la mort sur la totalité de cette race Vendéenne, dont l'exaspération sanatique, que nous avons eu soin d'entretenir, nous a si bien servis. Assez long-temps elle a profité de toutes les facilités que nous lui avons données pour pouvoir porter la mort; il faut qu'elle la reçoive à son tour. En l'effaçant du sol, nous avons l'air de travailler sérieusement à la victoire qu'on nous demande, et au fond, nous ne faisons que servir puissamment notre système; nous depopulons, et d'une manière plus ample, plus large, que nous n'ayons encore pu pratiquer. Nous allons moissonner dans le champ le plus vaste et le plus fécond. Ils disent, et vîte une législation de sang et de flammes, est bâtie en conséquence.

Cette législation dete du premier Octobre.

Elle est courte, deux articles de lois la complettent.

Un décret du premier Octobre porte:.

La Convention Nationale compte sur le courage de l'armée de l'Ouest et des généraux qui la commandent, pour terminer d'ici au 20 Octobre, l'exécrable guerre de la Vendée. La reconnaissance nationale attend l'époque du 1er. Novembre, pour décerner des hon neurs et des récompenses aux armées et aux

généraux qui, dans cette campagne, auront exterminé les brigands.,

Une proclamation de la Convention nationale à l'armée de l'Ouest, du même jour, dit:

., Soldats de la Liberté, il saut que tous les brigands de la Vendée soient exterminés avant la sin du mois d'Octobre. Le salut de la Patrie l'exige, l'impatience du Peuple français le commande, son courage doit l'accomplir; la reconnaissance nationale vous attend à cette époque.,

Un autre décret ajoute:

, Tous les repaires, moulins et sours des brigands, seront détruits et incendiés. Il sera envoyé à cet esset, par le ministre de la guerre, des matières combustibles de toute espèce.

Ce code est très-clair. Exterminer tous les habitans d'un pays, et en brûler toutes les habitations, c'est un bon moyen d'y finir la guerre; et avec un cœur féroce, tout monstre humain est dans le cas d'entendre et d'exécuter de pareilles loix.

Et qu'on ne veuille point établir la distinction que par les mots, tous les brigands, on n'a pas entendu tous les habitans, et par coux, tous les repaires, toutes les habitations. Je dis ici, moi, que Carrier a eu raison lorsque, dans ses désenses, il a soutenu qu'il interprêtait la loi comme ceux qui l'avaient faite, en n'admettant point d'exception, en regardant qu'il n'y avait pas dans la Vendée, un seul habitant qu'on ne considérât comme brigand, et que repaires, expression sigurée, désignait toutes les habitations. Je ne suis pas embarrassé pour prouver mon dire. Pour qu'il eût pu exister des exceptions, il aurait saliu qu'aucun homme ne pût être immolé, et qu'aucune habitation ne put être incendiée, qu'après que la qualité de brigand, par rapport à cet homme, et que la qualité de repaire, par rapport à cette habitation, eussent été constatées par un tribunal légal. Des sormes plus expéditives étaient établies. L'exécution de l'embrasement était consiée au pouvoir militaire. Il n'y avait point d'autre juri que la conscience du soldat. Que dis-je, le soldat était en même temps le juri, le juge et l'exécuteur! Et quand on aura bien lait attention que la saculté illimitée de brûler, emportait tacitement celle de piller auparavant,

(mieux vaut-il que je profite de toutes ces excellentes choses que de les laisser dévorer aux flammes) on n'aura pas de peine à comprendre que le soldat devait tout trouver brigands, et repaires de brigands. Quels moyens d'ailleurs aurait-il eu pour distinguer un nonbrigand? Comment aurait-il pu préserver son repaire placé au milieu de ceux des brigands qu'il fallait incendier? Il était bien plus court de décider, comme le dit Carrier, qu'il n'y avait point un seul habitant qu'on ne pût considérer comme brigand, et il sallait bien employer les matières inflammables qu'avait envoyées la Convention. Au surplus, que risquait l'immolateur? Ses jugemens et leur exécution n'étaient sujets ni à recherches, ni à revision. Et quand nos phalanges, transformées en légions d'Erostrates et d'horribles bouchers humains, eurent, armées de cent mille torches et de cent mille bayonnettes, saitpalpiter un semblable nombre d'entrailles, et combustionné autant de malheureuses retraites agricoles, le Comité, appellé si improprement de Salut public, loin de paraître l'ignorer, ne dissimula pas qu'il remplissait admirablement bien ses vues, et il se saisait applaudir par le Sénat.

Faut-il en vouloir au Sénat d'avoir applaudi? Faut-il lui en vouloir d'avoir donné son assentiment aux deux lois brûlantes et égorgeantes que nous avons rapportées? Non. La Convention en a tant sanctionné d'autres de la même carnassité, qu'il faut bien croire très-vrai ce qu'elle dit, que Robespierre était plus fort lui seul que tous les membres ensemble; qu'elle était descendue à ce point d'avilissement et de pusillanimité, qu'elle ne pensait plus que par son maître, qu'elle voulait tout ce qu'il voulait, qu'elle approuvait tout sans mot dire, de peur de recevoir de la rude étrivière qu'elle avait eu la honteuse saiblesse de remettre dans ses mains. Je ne crois point m'écarter de mon sujet. J'en suis à prouver que la Convention ne peut pas empêcher l'Histoire de dire, que, soit exaspération du tems, soit désaut de courage, ce massacre révoltant, et cette combustion à jamais criante de toute la Vendée, qui semblent aujourd'hui exciter les réclamations universelles de son humanité, n'a pas été le crime du seul Carrier, n'a pas été même celui des seuls membres des comités de Gonvernement, si c'est un principe vrai que l'on pêche par le seul assentiment. La Condeux lois d'embrasement et d'extermination, en applaudissant aux nouvelles des progrès successifs de l'exécution; et l'intention d'une destruction totale et sans réserve, qui se rapproche aussi du grand système, n'est plus équivoque dans cette motion de Merlin de Thionville, dans la séance du 17 Brumaire (1), que les journaux du tems rendent en ces termes:

» J'appelle l'attention de la Convention nationale sur les terres de la Vendée, au partage desquelles on a voulu apeller des réfugiés d'Allemagne. Je pense que nous devons donner la présérence à tant de soldats. Français qui combattent pour la liberté; mais je pense aussi que la Convention ne doit prendre un parti là-dessus, que lorsque la Vendée sera totalement détruite: Or elle ne l'est pas. »

Ce texte est clair. Il était incontesté qu'il sallait saire de la Vendée un pays absolument

^[1] Fayau y sit cet amendement textuel: On n'a pas assez incendié dans la Vendée: la première mesure à prendre est d'y envoyer une armée incendiaire. Il saut que pendant un an, nul homme, nul animal ne trouve de subsistance sur ce sol. Voyez le Moniteur.

neuf, qu'il sallait, en un mot, une totale destruction, et qu'après cela, on repeuplerait, on recomposerait des Colonies toutes nouvelles, des soldats qui auraient eu combattu pour la liberté, entre lesquels seuls aurait été sait le partage des terres. (1)

Extrait de l'instruction aux autorités constituées, par la commission temporaire, en date du 26 brumaire l'an deux. » La commission engage chacune des sociétés, chacun des individus qui la liront, à se pénétrer de l'esprit qui l'a dictée; mais elle les avertit en même tems qu'en leur indiquant le but où ils doivent tendre, elle n'entend pas leur prescrite les bornes où ils doivent s'arrêter. Tout est permis pour ceux qui agissent dans le sens de la Révolution: il n'y a d'autre danger pour le républicain que de rester en arrière des loix de la républicain que de rester en arrière des loix de la républicain que de rester en arrière des loix de la répu-

⁽¹⁾ Cette ouverture de Merlin ne se contredit point du tout avec celle de Lequinio, rendue par ces mots trop remarquables pour qu'on ait pu les oublier: si l'on persiste dans le plan de destruction totale. Les expressions de chacun de ces législateurs à l'égard de ce plan, ont une teinte identique qui annonce que c'étoit chose absolument convenue et insdisputée entre eux. Il y a bien ailleurs à puiser des rapprochements sur la manifestation générale de cet esprit, dans des actes ayant pour objet d'en préluder l'exécution. Voici quelques fragments du code Collot à Lyon, qui annoncent les moyens dont il sut se servir pour faire de cette ville une Commune-Affranchie.

Qu'on rapproche ensuite cette sameuse lettre de Héraut-Séchelles, au nom du comité de salut public, écrite à Carrier:

blique. Quiconque les prévient les devance; quiconque même outre-passe en apparence le but, souvent n'y est pas encore, arrivé, etc. « Signé, Duhamel, Président, Verd, Procureur-Général, Duviquet, Sécrétaire-général.

Autre concernant l'arrestation des gens suspects.

« C'est ici que doivent s'évanouir toutes les considérations, les attachements individuels. C'est ici que la voix du sang même se tait devant la voix de la Patrie. Vous habitez un pays qu'une rébellion infâme a souillé. Eh bien! citoyens magistrats du Peuple, il faut que tous ceux qui ont concouru, d'une manière directe ou indirecte, à la rébellion, portent leur tête sur un échafaud. C'est à vous de les remettre entre les mains de la vengeance nationale.

« Si vous êtes patriotes, vous saurez distinguer vos amis, vous séquestrerez tous les autres. Vous ne serez pas assez imbéciles pour regarder comme des actes de patriotisme quelques actions forcées et extérioures, par lesquelles les traitres ont souvent cherché à vous abuser. Voici le langage que la plupart d'entre aux vous tiendront: Mais qu'a-t-on à nous reprocher? Nous nous sommes toujours bien

4.5

Voilà comme on marche, mon brave amff. Je viens de recevoir ta lettre, et au même

montrés. Nous avons sait notre service de garde nationale. Nous avons payé toutes nos contributions. Nous avons déposé des offrandes sur l'autel de la patrie. Nous avons même envoyé nos enfants à la désense des frontières. Qu'exige t'on? que veut-on encore de nous? » Vous leur repondrez : Peu nous importe. Le patriotisme est dans le cœur. Tout ce que vous vantez là, les scélérats qui nous ont trahi, les Lasayette, les Dumourier, les Custine, en avoient sait encore davantage. Vous n'avez jamais aimé le Peuple. Vous avez traité l'égalité de chimère. Vous avez osé sourite à la dénomination de Sans-Culotes. Vous avez eu du superflu, à côté de vos frères qui mouroient de saim. Vous n'êtes pas dignes de faire société avec eux ; et puisque vons avez dédaigné de les saire siéger à votre table, ils vous vomissent éternellement de leur sein, et vous condamnent à votre tour à porter les sers que votre insouciance ou que vos manœuvres, criminelles leur préparoient.... Républicains voilà vos devoirs. Qu'aucune considération ne vous arrête. Ni l'âge, ni le sexe, ni la parenté, ne doivent vous retenir. Agissez sans crainte. Ne cespectez que les Sans-Culottes. Et pour que la soudre ne s'égare jamais dans vos mains, souvenez-vous de la devise que portent les bannières des Sans-Cuinstant, je l'ai lue au Comité, qui l'a entendue avec une sraie satisfaction.

- Nous te conjurons d'aller à Nantes, sur le-champ; nous t'envoyons un arrêté qui te presse de purger cette ville. Il faut sans rémission évacuer, la liberté ne compose pas. Nous pourrons être humains, quand nous serons assurés d'être vainqueurs. Cours de Rennes à Nantes, et de Nantes à Rennes.
- » Le caractère de la représentation nationale se déploie avec bien plus de force et

lottes.: Paix aux chaumières, guerre aux châteaux.

« Nous, qui sommes les intermédiaires entre les représentants et vous; nous, qu'ils ont chargé de vous surveiller et de vous instruire, nous vous jurons que nos regards ne s'écarteront pas un instant de dessus vous; que nous employerons avec sévérité toute l'autorité qui nous est déléguée, et que nous punirons comme perfidie, tout ce que dans d'autres circonstances vous auriez pu appeler lenteur, foiblesse ou négligence. Le tems des demimesures et des tergiversations est passé. Aidez-nous à frapper les grands coups, ou vous serez les premiers à les supporter. La liberté ou la mort. Choisissez.

d'empire,

d'empire, quand les Représentans ne séjournent pas dans un endroit; quand ils n'ont pas le temps de multiplier leurs relations; quand ils frappent de grands coups en passant, et qu'ils en laissent, (sauf à la suivre,) la responsabilité sur ceux qui sont chargés de l'exécution.

Cette lettre n'est point, relativement à l'esprit général du systême de dépopulation, aussi positivement significative que la motion de Merlin. Mais, sans doute on a pourtant eu raison de la trouver frappante et lumineuse. Quel commentaire n'en doit point encore sortir! Si on en rapproche la date du 29 septembre, avec celle de la grande proclamation du Ier. octobre, combien on trouve que toutes ces pièces coîncident? On y voit que la législation de la proclamation, avantla publicité de celle-ci, était déja en pratique, dans le terrible Comité de Gouvernement. Purge, évacue, dit la lettre du 29 septembre. Extermine tout, dit la proclamation. C'est ici que s'apprécie bien le rôle de Carrier. C'est ici qu'on voit clairement que ce grand coupable n'était cependant qu'un instrumentexecuteur; c'est ici qu'on n'est plus embarrasse de distinguer les instrumens moteurs.

La découverte du mac! avélisme de la responsabilité, à laisser aux ressorts subalternes, de l'exécution des sameuses mesures révolutionnaires, est un mot d'énigme heureux et justificatif pour un grand nombre d'infortunés Citoyens, que l'Autorité a sorcés d'être les outils atroces de ses cruautés. Il cût fallu une grande force de caractère pour resuser d'être barbare, au commandement de la Puissance. Il eût fallu, non-seulement saire abnégation de l'existence, mais se résoudre à emporter en mourant la note d'infamie. Une loi du 11, Frimaire déclarait rébelle et punissable comme tel, quiconque n'aurait pas concouru de tous ses moyens, à l'anéantissement de tout ce qui était désigné ennemi de la République.

Quels exploits avoit déja sait Carrier au 29 septembre, pour mériter les bravo de Hérault-Séchelles et la vraie satisfaction de tout le comité de Salut-Public? C'est ce qu'aucun renseignement ne nous apprend. Mais nous allors ouvrir le journal des sanglantes prouesses tant de cet agent que de ses coopérateurs, et saire voir comment les uns et les autres se conformèrent à leurs instructions.

PARAG. VIII. Journal des atrocités de Carrier, et nombreux collaborateurs, dans lesquels se distinguent Westermann et Lequinio. Cet article embrasse tout le récit de l'exécution du Code séroce d'embrasement et d'extermination.

5 Octobre. A cette date se place une lettre de Goulin, cet accusé qu'on verra se distinguer dans les débats du procès du comité de Nantes. L'exasperation la plus outrée sait le caractère de cette lettre. Elle annonce l'homme le mieux préparé, le plus esservescomment endoctriné au sanatisme de la cruelle législation du premier octobre; elle présage tous les résultats sanglants qui doivent sortir nécessairement d'une exaltation de systême, qui sascine au point de montrer le bien au fond de la-coupe des plus grands maux. Cartel est, d'après cette pièce, le jugement que je panse que l'on doit porter sur Goulin. On s'est trop plu à le croire atroce; il ne sut qu'entraîné hors des bornes par un délire civique qui tenoit à cette idolâtrie que trop de Français avoient pour le Sonat, d'après laquelle

on croyoit qu'une mesure, quelqu'extraordinaire qu'elle sût, puisque le Sénat l'ordonnoit, ne pouvoit être que pour le souverain bien. Ainsi Goulin paroit dans la serme persuasion qu'il joue le rôle le plus important et le plus salutaire pour sa patrie, lors qu'il écrit dans ce style d'un enthousiasme sorcené: « Aux intrépides montagnards composant le coniié de surveillance à Nantes, le Sans-Culote Goulin, sécrétaire de la commission nationale. Frères républicains, les représentants me remettent les pièces ci-jointes que je m'empresse de vous faire passer. Examinez et sur-tout agissez roide et vîte; frappez en vrais révolutionnaires, sinon je vous réprouve; le carreau populaire vous est dévolu; sachez en user, ou vous êtes, ou pour mieux dire, nous sommes foutus. Vous manquez, me dites-vous hier, de bras exécuteurs; parlez, demandez et vous obtiendrez tout; sorce armée, commissaires, couriers, commis, valets, espions, or même, s'il en étoit besoin. Pour le salut du Peuple, rien ne vous manqueroit. Dites un mot, encore une sois, et je suis garant que vous serez servis sur les deux toits. Adieu à tous, je vous aime tous, et je vous aimerai

toujours, parceque toujours vos principes sont les miens; songez au navire ou à des maisons propres à sormer des prisons d'arrêts, des dépôts sûrs.

C'est à ce même temps que paraissent se

placer ces premiers faits:

Lusignan, général de brigade, quoique prévenu des intentions et de la bonne volonté des habitans des campagnes des environs de Nantes, dont les jeunes gens venaient s'offrir de s'enrôler, se livrait aux actes arbitraires et aux cruautés les plus révoltantes. Il alla au village de la Pallère, près les sorges de Cugan, avec environ 30 cavaliers. Rencontrant des semmes de ce village, il leur demanda où étaient leurs maris; elles répondirent qu'ils étaient ches eux à saire des étosses. Lusignan leur dit de les saire venir. Les hommes vinrent sur-le-champ avec leur tablier de travail; il leur commanda de le suivre; ils obsissent, et arrivés à Clisson au nombre de dix-huit, dix-sept sont susillés: plusieurs autres susillades eurent lieu de la même manière, et des métayers occupés aux forges et qui même étaient venus à Nantes charroyer pendant plusieurs semaines, à la réquisition qui

leur en a été saite, ont été massacrés chez eux (1)

Des horreurs ont été exercées et horriblement propagées dans les Communes voisines de Nantes, dans celles de Rozé, S. Pierre et S. Jean de Bouguenais. Dans ces trois Communes, deux seuls monstres, Beillevaire et Musca, ont fait périr arbitrairement plus de huit cents individus, tant hommes que femmes, qu'ils ont dénommés à la force armée en cantonnement à Château-d'eau, qui ont été horriblement fusillés sans jugement. La commune de Pimbœuf, avec le comité révolutionnaire de cette Commune, sont coupables de la même atrocité (2).

Voilà tout en mesure pour l'exécution du plan résolu. La tête de Goulin est bien montée pour faire beaucoup et laisser peu à la responsabilité de la Roprésentation nationale. Le militaire remplit à souhait le vœu de la proclamation et du décret du Ier. Octobre. Laissons étendre ces premières mesures, et nous en verrons sortir les milliers d'assassinats dont

⁽¹⁾ Rapport de la commission des 21, pag. 96.

⁽²⁾ Idem, pag. 63.

nous n'avons encore découvert que le prélude. + 8 Octobre. Carrier arrive à Nantes. Fidèle à la lettre de Hérault-Séchelles, il n'y séjourne point. Il part pour Rennes le 10, et il revient à Nantes le 21. Il s'y conduit d'une manière parfaitement conforme à ses instructions. Il ne frappe pas, il électrise. Il fait entendre les imprécations les plus véhémentes contre les habitans de Nantes, et notamment contre les marchands et négociants; il déclare que si ces derniers ne lui sont pas dénoncés sous peu de jours, il les sera tous incarcérer et ensuite décimer, pour être guillotinés ou fusiliés (1). Toutes les samilles de Nantes sont mises sous l'oppression et dans le deuil; chaeun est réduit à une demi-livre de mauvais pain par jour, et Carrier menace alors Nantes de la déclarer en état de ré bellion.

parloient toujours en saveur de nos bataillons immolés sous la direction de la cour de Saumur. Ses importunités sorcent la convention à nommer une commission pour examiner

⁽¹⁾ Rapport do la commission des 21.

sa conduite. Ce n'étoit point le compte du comité de Salut-Public, qui, pour éluder cette mesure, sit déclarer le lendemain 25 par Barrère, qu'il n'y avoit plus de Vendée. Les agents de ce comité étaient seulement en mesure de faire qu'il n'y en eût bientôt plus, ils étasent en mesure de l'effacer entièrement de la république. Les applaudissements qu'une telle nouvelle sit recueillir au comité lui valaient encore l'approbation de tout ce qu'il seroit possérieurement pour réaliser tout-à-sait son annonce.

C'est une chose fort remarquable que le double parti que tira Barrère de sa grande déclaration. Il tua la Commission de Philippeaux, et reçut la plus grande latitude d'autorisation pour opérer le dépeuplement dont il disait déja que c'en était fait. De toutes parts on lui faisait un crime de ce qu'il existait encore des hommes où il avait dit qu'il n'en devait plus rester. On lit, à la page 33 du rapport des 21: Dans ces mêmes tems où tous les papiers publics retentissaient des rapports faits à la Convention, qui assuraient que tous les brigands de la Vendée étaient détruits, arrivent à huit heures du soir cinq cents patriotes chassés, ainsi que la garnison de Mortagne,

par ces mêmes brigands. Un ossicier municipal commis à la distribution des billets de logement, après les avoir distribués, alla à la société rendre compte de ces événemens, et manisesta son indignation contre ceux qui trompaient ainsi la Convention; et pour pouvoir les connaître, il proposa et sit arrêter par la société d'envoyer des commissaires vers Carrier pour lui demander la communication de sa correspondance avec la Convention; laquelle sans doute devait l'instruire de la quantité prodigieuse des brigands qui existaient encore, commettaient les plus grands dégât, faisaient les plus grands ravages, égorgaient journellement tous les patriotes des environs. >

7 Brumaire. Carrier et Francastel approuvent et consirment la sormation de la compagnie révolutionnaire, dite Marat, qu'ils autorisent à saire des visites domiciliaires, à arrêter, à Nantes et dans tout le département, les suspects à la charge seulement d'en rendre compte au comité révolutionnaire.

par le décret qui porte que toute ville de la république qui recevra dans son sein les brief

gands ou qui leur donnera des secours, ou qui ne les aura pas repoussés avec tous les moyers dont elle est capable, sera punie comme une ville rebelle, et en conséquence elle sera rasée, et les biens des habitans seront confisqués au profit de la république. Il est peut-être difficile de calculer, quelle modération on pouvoit exiger des agents révolutionnaires avec ce décret révolutionnaire, et ion pourra sentir avec moins de peine quel nouvel élan d'éxagération il dut donner, en venant fortifier le code terrible dont ces agents étoient déja investis.

adjoint aux corps administratifs et à la société populaire, rend ce fameux arrêté, motivé sur l'existence d'un grand complot, tramé dans l'intérieur de Nantes par l'aristocratie opulente; arrêté qui ordonne l'arrestation de toutes les personnes suspectées d'avoir trempé dans ce complot; leur transférement au poste de l'Eperonnière, pour de-là être conduités à l'Abbaye à Paris, avec la disposition de susiller et consisquer les biens des personnes arrêtées qui feraient le moindre mouvement pour s'ensuir, et la disposition de réputer émigrés

et de traiter comme tels, ceux qui se soustraitaient à l'arrestation prononcée contre eux, et qui ne se constitueraient pas prisonniers dans les trois jours de la publication de l'arrêté.

27 Briunaire. Carrier annonce à la Convention l'accident arrivé aux piêtres consamnés à la déportation. » Quel torrent révolutionnaire que la Loire! » Telles étaient les dernières paroles de cette lettre, qu'on pout encore voir, dans le bulletin, que la Convention Tapplaudit et mentionna honorablement. Quel honteux monument que ce bulketin! Quelle horrible commutation de peines que cette déportation de prêtres dans la Loire! Morale atroce! On la trouvait toute naturelle dans le tenis.... Quel malheur que les hommes ne voyent pas ou ne veulent pas voir leur dépravation au moment où les cruels elsets s'en ensuivent! c'est quand le mal est sans remède qu'on veut bien reconnaître que des horreurs sont des horreurs.

Dans ces mêmes jours, 30 Brumaire, où Carrier méritait par sa lettre les applaudissemens d'un Sénat dont les principes à l'ordre du jour étaient alors la terreur, il travaillait active-

ment à remplir ses rugissantes promesses. Plusieurs pièces du rapport de la commission des 21 paraissent placer à cette époque, la première des noyades, par le moyen des bateaux à soupapes. Les dépositions testimoniales citent des ordres donnés par Carrier, à Fouquet et à Lamberty, portant autorisation de passer, par tout où besoin serait, avec un gabarreau chargé de brigands, sans que personne puisse les interrompre ni troubler dans ce transport.

Il n'est pas possible d'accorder entre-eux les différens documents sur les dates de toutes les noyades, sur leur nombre ni sur celui des victimes sacrifiées dans chacune. Les uns les placent à huit jours de distance; d'autres plus ou moins. (1) On convient assez généralement de quatre principales noyades(2). On parle d'une de 800 individus de tout âge et de tout sexe, qui furent inhumainement précipités dans les eaux, taillés à coups de sabre et fusillés lorsque les gabarres ne coulaient

⁽I) Nous avons vérifié depuis, sur des renseignemens certains, qu'il y en eut bien davantage. Les dépositions testimoniales les portent jusqu'à vingt,

⁽²⁾ Rapport des 21, pag. 25.

pas assez vite à sond, et préalablement dépouillés nuds par leurs bourreaux. On dépose d'une noyade de quaire cents, et d'one de nière de trois cents individus, également de tout âge et de tout sexe.

pects du 24 Brumaire, et le comité révolut onnaire nomme pour commissaires Bologniel et Naux, de la direction du transport à Paris, de ceux qu'il a cru devoir marquer du titre de suspicion. Ce surent les 132 Nantais si connus ensuite, qui donnèrent lieu au sameux procès, à l'occasion duquel nous écrivons cet ouvrage.

7 Frimaire. Carrier modifie l'arrêté du 7 Brumaire, relatif aux pouvoirs de la compagnie Marat; il subordonne désormais ses opérations au comité de surveillance (2).

vernement révolutionnaire. Elle est saite pour entrer aussi dans l'Histoire de la Vendée. Elle achevait de légitimer les sormes acerbes, et atroces. Sous ce rapport, nous devons en voir

⁽¹⁾ Rapport des 21, page 55.

⁽²⁾ Rapport des 21, pag. 31.

l'insluence dans les mesures ultérieures de destruction à la Vendée.

rier; il est dit, en sa présence, par le Président du Département, que c'est pour renouveler la motion saite la veille, de saire périr les prisonniers en masse (1).

16 Frimaire. Philippeaux écrit sa grande lettre au comité de salut public, où il prouve à ce comité qu'il a laissé victimer co mille soldats de plus depuis ses premiers avis; sa: - te de les avoir voulu suivre.

Même jour. Ordre de Carrier conçu en ces termes: « Carrier, représentant du l'emple piès l'armée de l'Ouest, invite et requiret le nombre des citoyens que Guillaume Lanberty voudra choisir, à obéir à tous les ordres qu'il leur donners pour une expédition que nous lui avons consiée; requiert le commandant des postes de Nantes de laisser passer, soit de nuit, soit de jour, ledit Lamberty et les citoyens qu'il conduira avec lui; désend à qui que ce soit de porter la moindre entrave

⁽¹⁾ Rapport des 21, pag. 70.

aux opérations que pourront nécessiter leurs expéditions ». Lamberti déclara, dans les débats du procès devant la commission qui le condamna à la peine de mort, que c'était en vertu de cet ordre qu'il avait noyé les prêtres condamnés à la déportation, et plusieurs hommes, femmes et ensants, en dissérentes sois (1).

20 Frimaire. Pendant qu'on assassinait ainsi révolutionnairement à Nantes, on assassinait militairement, au gré des loix tant citées, dans d'autres points non éloignés. » La nuit du 20 au 21 srimaire, dit Westermann, je sis égorger les avant-postes de l'ennemi devant la Fièche. De cette ville au Mans et jusqu'à Fulturte, où je poursuivis les brigands, la route était semée de cadavres; la même nuit j'en sis encore égorger plus de six cents qui avaient couché dans les villages et sermes dispersées » (2). 23 Frimaire. Le même Westermann parle d'un ausre égorgement énorme qu'il sit sur la route de Laval où, dit-il des centaines et des milliers de brigands trouverent la mort.

⁽¹⁾ Rapport des 21, prg. 7 et 8.

⁽²⁾ Campagnes de Westermann, pag. 26 et 27.

25 Frimaire. La samine est aussi un mode d'assassinat; Carrier l'organise. C'est l'objet de sa lettre suivante, écrite au général Haxo, et qui ne doit pas tenir une petite place dans l'Histoire de la sérocité inouie et des exécrations nationicides: » J'apprens à l'instant, mon brave Général, que des commissaires du Département de la Vendée, veulent partager avec ceux du Département de la Loire Insérieure les subsistances ou fourrages qui se trouveront dans Bouin ou dans Noirmoutier. Il est bien étornant que la Vendée ose réclamer des subsistances, après avoir déchiré la Patrie par la guerre la plus sanglante, la plus cruelle. Il entre dans mes projets, et ce sont les ordres de la Convention nationale, d'enlever toutes les subsistances, les denrées. les fourrages, tout en un mot, de ce maudit pays, de livrer aux flummes tous les bâtimens; car je vais incessamment t'en faire passer l'ordre. Et ils voudraient encore assamer ses : patriotes, après les avoir fait périr par milliers! Oppose-toi de toutes tes forces à ce que la Vendée prenne ou garde un seul grain. Fais-les délivrer aux commissaires du Département seant à Nantes; je t'en donne l'ordre le plus

le plus précis, le plus impératif: tu m'en garantis, des ce moment, l'exécution; en un mot, ne laisse rien dans ce pays de proscription. Que les subsistances, denrées, fourages, tout, absolument tout, se transporte à Nantes » (1).

24 Frimaire. C'est sur des monceaux de cadavres, qu'encore Westermann arrive le soir à Lavai; il suit l'ennemi à Craon, de-là à S. Marc. Chaque pas, chaque ferme, chaque maison devient le tombeau d'un grand nombre de brigands (2).

Il est affreusement curieux de rapprocher à la même date du 24 Frimaire, la lettre suivante de Lequinio à la Convention: • Je viens de donner des ordres que les modérés pourront trouventbarbares. Quatre à cinq cents brigands encombrent les prisons de Fontenay-le-Peuple. Je viens d'être informé par un courrier extraordinaire, qu'une portion de l'armée de Charette, forte, dit-on, de 10 à 12 mille hommes, s'avançait dans le canton, et mena-

⁽¹⁾ Rapport des 21, pag. 66.

⁽²⁾ Campagne de Vestermann, pag. 32.

çait Fontenay; j'ai ordonné de faire susiller sans forme de procès, ces prisonniers à la première apparition de l'ennemi. Voici mesmotifs. Le décadi dernier, pendant que j'é tais dans le sein de la société populaire de Fontenay, les prisonniers s'insurgèrent et faillirent étrangler les habitans de la geole. La municipalité m'avertit du danger; je descondis le premier dans la prison; je brûlai la cervelle du plus audacieux; deux autres payèrent de leur vie l'allarme qu'ils venaient de causer. L'ordre se rétablit. Je sormai surle-champ, pour juger ces scélérats, une commission militaire beaucoup plus expéditive que le tribunal criminel, embarrassé, malgré lui, de mille formes. Mais j'ai cru qu'en cas d'attaque extérieure, il fallait, des le premier instant, détruire sans ménagement ce soyer d'insurrection que le voisinage de l'armée rendait extrémement dangéreux, sur-tout dans cette cité où le fanatisme et l'aristocratie sont loin d'être anéantis. Je dois au reste vous dire que, sans des mesures pareilles, jamais vous ne sinrez la guerre de la Vendée. C'est le modérantisme des administrations et des généraux qui l'entretient. J'ai écrit par tout

qu'il ne fallait plus faire de prisonniers, et, s'il m'est permis de le dire, je voudrais qu'on adoptât la même mesure dans toutes les armées. Je crois qu'un pareil décret serait le salut de la France. Quant à la Vendée, cela est indispensable: c'est à vous à juger si j'ai tort > (1). Voilà qui annonce bien l'auteur des préjugés détruits; certes, il faut les avoir tous vaincus pour faire, pour penser et pour écrire de cette force (2). Il est vrai qu'avec quelques essorts d'imagination, ce législateur trouve des argumens irrésistibles, et il prouve net et clair que c'est de la philantropie que cela; il le prouve et dans son ouvrage à la main, Guerre de la Vendée, et dans son ouvrage placardé, Lequinio à ses concitoyens. Il démontre, inconstestablement, qu'il n'y a point du tout de contradiction entre sa

⁽¹⁾ Cuerre de la Vendée, par Lequinio, pag. 225

⁽²⁾ Voyez dans le Moniteur, No., une autre lettre à la Convention, par laquelle ce sage s'empresse d'annoncer au Sénat qu'il a triomphé d'un préjugé de plus, en instituant solemnellement une charge de bourreau, et en faisant manger le promu à la même table que la Représentation.

théorie d'un catéchisme moral qui auroit sussi pour convertir à la liberté, sans essusion de sang, toute la population Vendéenne, et son système-pratique de tuer, saire tuer et conseiller de tuer 400 mille hommes s'il le faut. (1). L'autodasé de cinq cents qu'il ordonna sut même un acte d'humanité (2). Cet ordre ctait d'autant plus humain qu'il était plus sévère (5): Tous ces malheureux étaient censés coupables de l'insurrection très-maniseste des prisons; tous étaient censes avoir mérité la mort (4). Ce serait une chose bien étrange qu'on voulût trouver dans cette conduite une contracdiction avec les principes du destructeur des préjugés (5), qui avoue cependant. d'en avoir fait amende honorable aux Jacobins le 26 Floréal (6); parce qu'alors, à cause de quelques lardons contre l'Etre-suprême, il y avait risque d'être guillotiné: de même qu'à cause des mêmes risques, dans ces tems de modérantisme, il fait la même amende aux anti-terroristes dominants, pour ses révolu-

⁽¹⁾ Lequinio, guerre de la Vendée, pag. 252 (2) Idem, pag. 259. —(5) Idem, pag. 245. —(4) Idem, pag. 244—(5) pag. 246.—(6) pag. 247.

tionnades de Fontenay et autres, quoiqu'au reste, (1) étant entré en lui-même et ayant sondésa conscience, elle l'acquitte pleinement.

25 Frimaire. Carrier, se prétendant calomnié par la société populaire de Vincent-la-Montagne, séante à Nantes, la dissout. Co jour est marqué par un autre exploit, c'est une noyade de 120 individus (2). Une autre version (5) la donne de 200, et ajoute que, comme les victimes voulurent se sauver, on leur coupa les bras à coups de sabré.

Touches, réveille, dit-il, les brigands à coups de sabre. Le massacre sut énorme, et dura quatre heures (4). C'est de ce même jour que date la première liste de 24 soi-disant brigands, dont deux de 15 ans, que Carrier ordonne d'exécuter sans jugement (5).

28 Frimaire. Deuxieme liste de 27 soi-disant brigands, dans laquelle surent comprises

⁽¹⁾ Lequinio, guerre de la Vendee, pag. 250.

⁽²⁾ Rapport des 21, pag. 98.

⁽³⁾ Idem, pag. 95.

⁽⁴⁾ Campagne de Vestermann, pag. 34.

⁽⁵⁾ Rapport des 21, pag. 46.

les quatre sœurs Métairie, que Carrier ordonne d'exécuter sans jugement (1).

29 Frimaire. Nouvelle massacrade de Westermann à Norte (2). Il en fait une autre de suite, à Blains, où tout ce qui se trouva, assure-t-il bien, sut mis à mort, à l'exception de 300 individus, qu'il envoya à Nantes (3). Ceux-là, sans doute, ne surent que moyés.

C'est ce jour-là que, sur la foi d'une proclamation portant ammistie, &o et quelques cavaliers rebelles se rendirent à Nantes, exprimèrent leurs regrets d'avoir servi contre la république, et déclarèrent venir, au nom de toute l'armée, proposer de se rendre et de livrer pieds et mains liées les chess qui les avoient trompés, que trois d'entre-eux seulement se détacheraient pour aller porter l'acceptation et que les autres resteraient en ôtage. Carrier les fit conduire à l'entrepôt, et le lendemain ils furent fusillés (4).

« 30 Frimaire. Autre lettre de Carrier à

⁽¹⁾ Rapport des 21, pag. 48.

⁽²⁾ Campagne de Vestermann, pag. 35. (3) Id. pag. 36—4) Rapport des 21, pag. 72 et 73.

la Convention. > La désaite des brigands es t si complette, que nos postes les tuent, prennent et amènent à Nantes par centaines; la guillotine ne peut sussire: j'ai pris le parti de les saire susiller. Ils se rendent ici et à Angers par centaines: j'assure à ceux-ci le même sort qu'aux autres. J'invite mon collègue Francastel à ne pas s'écarter de cette salutaire et expéditive méthode. C'est par principes d'humanité que je purge la terre de la liberté de ces monstres». Mention honorable. Et pourquoi pas? Rapportez-vous toujours à la législation de sang, de ser et de seu que nous vous avons retracée, et vous ne trouverez les lettres de Carrier que conséquentes. Ses principes d'humanité ne sont que ceux de beaucoup de ses co-législateurs. Consultez Lequinio dans son propre ouvrage de la Vendée, il vous répétera presque littéralement la même phrase de Car. rier; c'est par humanité que l'auteur des Préjugés détruits, a tué, de sa propre main, des hommes sans désense dans les prisons de Fontenay, et ordonné de susiller 500 de ces malheureux, sans sorme de procès, sans jugement. Robespierre avoit établi ces maximes,

Ces dogmes étaient généralement admis, au moins dans toutes les têtes sénatoriales, puisqu'aucune d'elles ne les repoussait, et que les monuments écrits attestent qu'un grand nombre y readit de solemnels honniages. Le philosophe rit un peu aujourd'hui de voir quels soins on prend pour paroître n'avoir jamais été de cette religion, et avec quelle confiance on a l'air de croire que personne n'est dans le cas d'en vérifier les actes, tandis que pourtant les matériaux historiques ne sont point encore brûlés, et qu'on y trouve à assigner à chacun selon ses œuvres.

Nivose. Le 3, on dissout la seconde commission nommée, sur les dénonciations de Philippeaux, pour examiner la conduite de la cour de Saumur: il n'était pas besoin de s'exposer à ce qu'on devinât le système de dépeuplement exercé à l'égard de nos bataillons républicains. Le retour de la médaille était opéré, le dépeuplement allait son train sur ies habitans de la Vendée, et c'était tout ce qu'il fallait que les suprêmes régulateurs pussent présenter, et à ce qu'ils appelaient le frétin législatif, et à la multitude confiante, qu'on

avait l'un et l'autre persuadé que le souverain bien de la France gissait exclusivement dans cette massacrerie. A la même date du 3, Westermann rend compte encore d'une loucherie horrible saite à Savenay. Par - tout, ajoute-til, on ne voyait que des monceaux de morts: dans la banlieue de Savenay seule, plus de 6 mille ont été enterrés (2). Le Batteux, ches d'une armée révolutionnaire, exerçait en même tems, investi des pouvoirs les plus illimités de Carrier, les ravages les plus crucis; Tréhouard, député, en mission à Rhedon, instruit de la conduite de Lebatteux, le sait arrêter; mais Carrier, ordre du 4 Nivôse, lui fait rendre la liberté, et il enjoint aux autorités constituées et aux troupes d'obéir aux ordres de Tréhouard, qu'il accuse de s'être montré le partisan de tous les contre-révolutionnaires (2). Le 7 du même mois de Nivôse marque l'époque d'une noyade de 4 à 500, parmi lesquels se distinguaient beaucoup d'enfans de 14 à 15 ans, attachés sur le sein de leurs pères (3). Le 15, incendie en 4

⁽¹⁾ Campagne de Vestesmann, pag. 41.

⁽²⁾ Rapport des 21, pag. 57.

⁽⁵⁾ Id. pag. 107.

endroits, par le chef de brigade Dusour, à la sortie de son armée de Montaigu, pillage et dévastation du bourg des Herbiers, et chez les meilleurs républicains (1). Le 18, date satale du projet d'accusation présenté par Philippeaux, contre ce qu'il caractérisait parsaitement par le nom de Cour de Saumur; je nomme satale cette époque, parcequ'elle est celle qui détermina la perte du meilleur républicain; il se dévoua pour son pays et ne le sauva pas: l'incarcération momentanée deRonsin et de Vincent sut tout le résultat de sa dénonciation, et les décemvirs le proscrivirent; sa tête sut des ce moment marquée au sceau de la guilotine, et l'on n'attendit plus que le tems des dispositifs nécessaires pour l'y traîner. Le 29, noyade et sabrades de 300 hommes, semmes enceintes et autres (2).

Pluviôse. Du 7 au 12, le général Amey occupa son armée à dépouiller les maisons, mê e des patriotes, dans les campagnes des Herbiers, du petit bourg des Herbiers et

⁽¹⁾ Guerre de la Vendée par Lequinio.

⁽²⁾ Rapport des 21, pag. 94.

147

Ardelais (1). Le 12, si.r la colonne que dirige le général Grignon, dans une distance ue près de trois lieues, depuis la Ploutière jusqu'aux Herbiers, tous les villages, toutes les métairies sont incendiées, rien n'est épargné, les hommes, les semmes, les enfants même à la mamelle, les semmes enceintes, tout périt; envain de malheureux patriotes, leurs certificats de civisme à la main, démandèrent la vie à ces forcenés, on les égorge, (2) et quand de malheureux cultivateurs, connus par leur civisme, ont eu le malheur d'être trouvés à délier leurs bœus, il n'en a pas fallu d'avantage pour les fusiller (5). La colonne de Grignon, assasine à Laroche, quantité d'individus, tant hommes qu'ensants, dont une grande partie était connue-patriote et travaillant au service de l'armée (4). Grignon arrive avec sa colonne dans les Herbiers, il déclare à la Municipalité, que les habitans étaient heureux que son collègue Amey y sût, que sans cela, tous sans dis-

⁽¹⁾ Lequinio, Guerre de la Vendée, pag. 107.

⁽²⁾ Idem, pag 108.—(3) Idem, pag. 108.—(4) Id. pag. 109.

tinction de patriotes ou autres, eussent été fusillés, parce que les ordres du général en chef portaient de massacrer, susiller et incendier tout ce qui se trouverait sur son passage, qu'il avait même sait susiller des Municipalités entières revêtues de leurs écharpes (1). Ce sut dans les mêmes jours où ces horreurs patriotiques se consommaient au loin, que l'on travaillait dans le centre à l'achevement du sacrissee du bon Philippeaux : on sait reclamer, le 12, la liberté de Vincent et de Ronsin; le 14, ils sont élargis; et le 17 voit éclore le rapport mensonger et assassin de Choudieu.

Mais retournons de suite à la Vendée, nous y verrons que les malheureux habitans n'étaient-pas plus heureux de tomber sous les cohortes de Charette, que sous celles de la République; ils trouvaient d'un côté et de l'autre brigands et assassins. Nous trouvons que le 28, l'armée de Charette passe à S. Fulgent, et qu'elle y égorge 600 républicains, parmi lesquels se trouvent quatorze malheu-

⁽³⁾ Léquinio, guerre de la Vendée, pag. 109 et 110.

reux ensants de l'âge de 5 à 6 ans, entassés les uns sur les autres (1). Ce trait forme un parsait parallèle avec la conduite du général français Grignon. « Mes camarades, (dit-il à ses soldats, dans une harangue conservéc): nous entrons dans le pays insurgé; je vous donne l'ordre exprès de livrer aux slammes tout ce qui sera susceptible d'être brûlé. et de passer au sil de la bayonnotte tout ce que vous rencontrerez d'habitans sur votre passage. Je sais qu'il peut y avoir quelques patriotes dans ce pays; c'est égal, nous devons tout sacrisser (2). Du rapport de Faurès, viceprésident de la commission militaire de Fontenay-le-Peuple, achève d'éclairer l'aisreuse conduite des hordes cannibales qui déshonorèrent l'étendard tricolor sous lequel elles marchaient. » Lorsque, dit-il, les porte-seuilles étaient bien pleins, on n'avait plus le désir. de se battre, dans la crainte de les perdre, et les soldats demandaient des billets d'hopitaux. Les généraux ont fait pis encore; ils mettaient en réquisition les charettes des

⁽¹⁾ Lequinio, guerre de la Vendée, pag. 99.

⁽²⁾ Idem, pag. 66.

communes, enlevaient tout ce qu'il y avait de meilleur dans les maisons des patriotes, le faisaient traîner à leur suite, et permettaient à ces, malheureux d'emporter le reste pour avoir le plaisir barbare d'incendier leurs maisons. Après cet embrasement, ils n'étaient pas plutôt rendus au milieu de la colonne, que les volontaires, suivant l'exemple des généraux, prenaient le reste, tuaient les hommes, violaient les semmes et les filles, et les poignardaient ensuite. Ils ont fait plus, ils ont immolé une municipalité entière, revêtue de l'écharpe tricolore. Dans un petit village habité par environ 50 bons patriotes, qui avaient toujours résisté à l'oppression brienntine, en apprend que des frères d'armes viennent porter des secours aux patriotes, et les venger de tous les maux qu'ils avaient souiserts; on leur prépare un banquet civique et sraternel. La colonne arrive, leur donne l'ascolade, mange les vivres de ces malheureux, et aussitôt le repas, ô barbarie inouie! ils les emmenent dans un cimétière, et là, on les poignarde les uns après les autres » (1)!...

⁽¹⁾ Lequinio, guerre de la Vendée, pag. 156 et 137.

Ventôse. Le 17, la colonne de Cordelier vient camper à Clisson, et là, ce général sit égorger des semmes et ensants de bons républicains, qui étaient résugiés à Nantes. Le 18, il sit susiller, en passant au bourg de Vallet, plusieurs citoyens et citoyennes qui cependant lui avaient présenté des certificats de civisme. Le 19, au Loroux, la même colonne égorgea des semmes enceintes et des enfants de tous âges (2). Le 28, Grignon, à la Milleraye, força les habitans de se rendre à l'église, au nombre d'environ 40, presque tous munis de certificats de civisme; on les sit sortir les uns après les autres, et on les fusilla dans le cimetière, à la réserve de quelques-uns d'eux que des soldats mains barbares sirent évader à l'insu des chess (2). Le 26, aux landes de S. Laurent-des-Autels, Cordelier fit susiller au moins deux cents semmes, ensants et vieillards qui avaient de bons certificats de civisme (3).

Germinal. Le 4, ordre du général en

⁽¹⁾ Rapport des 21, pag. 81.

⁽²⁾ Lequinio, guerre de la Vendée, pag. 93.

⁽³⁾ Rapport des 21, pag. 82.

ches Turreau, portant injonction au général divisionnaire Huché, de saire enlever toutes les subsistances et sourrages dans une grande circonscription qu'il lui démarque dans les environs de Luçon, depuis Sainte-Hermine jusqu'an port la Claye; ce qui sorme un cercle de 40 Communes (1); et aussitôt les enlévements saits, de saire incendier sans exception, tous les bourgs, villages, hameaux, fours et moulins, et d'exterminer sur-le-champ tous les habitans qui seront reconnus avoir pris part, directement ou indirectement, à la révolte de leur pays (2). C'est alors que les rapports conventionnels sur ces exécrations, sur ces torrents de seu et de sang qui engloutissaient des peuplades entières et les cités qui leur servaient d'apple, les présentaient au sénat de France comme les victoires les plus glorieuses remportées sur les ennemis de la Patrie. Etrange aveuglement! c'était la Patrie qu'on incendiait et qu'on assassinait, et on disait à la Patrie, et la Patrie croyait bonnement que ces incendies et ces assassi-

⁽¹⁾ Lequinio, guerre de la Vendée, pag. 148.

⁽²⁾ Idem. pag. 146.

nats étaient pour elle les meilleurs moyens de salut. C'est alors qu'on put profiter de ces instants d'erreurs pour immoler impuné. ment ceux dont l'énergie bienveillante pouvait achever de jetter la lumière sur ces satales illusions. Philippeaux fut mis en arrestation le 11, et peu de jours suffirent pour saire décider son assassinat juridique. La vertu suppliciée ne laissa plus d'obstacles à la scélératesse pour consommer ses sureurs dévoratrices. Le 15, le comité révolutionnaire de Fontenay-le-Peuple écrit à celui de Rochesort « qu'un voile sombre s'est répandu sur la partie saine et sidèle du Département de la Vendée; qu'il est tems de prévenir les suites d'un plus cruel incendie; que leurs premières sentinelles, les avants-postes qu'ils opposaient à leurs ennemis jurés, n'existent plus; que les patriotes des parages de Sainte-Hermine, de Simon-la-Vineuse, Lacorthe, Sainte-Peseinne, ne sont plus que des monceaux de cendres; que les ordres barbares du scélérat Huché, général à Luçon, sont des attentats les plus formels à la chose publique; qu'envoyé, dit-il, par le général en ches Turreau pour incendier, massacrer tel

pays dont il ne connut jamais ni les principes des habitans, ni la position territoriale, cet homme, plus que suspect, tournait les armes de son pays contre son pays niême; que les brigands étoient bien moins craints que les saux patriotes qui trahissent avec impunité la patrie depuis long tems » (1). Au 30 de ce même mois, se place une autre révélation qui concorde avec les mêmes surcurs: elle atteste que le général de Lage avait des ordres écrits pour saire la même chose sur la droite de la Loire, que ce qu'il avait sait sur la rive gauche; c'est-à-dire, de brûler tout, et qu'il a déclaré que la guerre de la Vendée devait durer autant que dureroit la guerre de l'extérieur.

Floréal. Nantes, long-tems ofserte aux regards comme ville de resuge des patriotes de la Vendée, sut bientôt peinte comme un centre d'abomination, digne du sort de Sodome et de Gomorrhe. Cette conclusion était une conséquence du systême de destruction. Tout ce qui pouvait l'étendre comblait les vœux

⁽¹⁾ Lequinio, guerre de la Véndée, prg. 84.

des régulateurs. On doit donc voir, sans s'étonner, Carrier tenir cet épouvantable langage aux commissaires de Nantes, venus à Paris pour réclamer des subsistances: » Demander pour Nantes! Je solliciterai qu'en porte le ser et la slamme dans cette ville abominable; vous êtes tous des coquins, des contre-révolutionnaires, des brigands, et des scélérats-Je serai nommer une commission par la Convention nationale; jirai moi-même à la tête de cette commission. Je serai sortir le peu de patriotes qu'il y a dans Nantes; que dis-je, le pau de patriotes? Il n'y en avait qu'un et vous l'avez sait guillotiner. Scélérats! je serai rouler les têtes dans Nantes, je régénérerai Nantes * (1).

Thermider. Le système-pratique d'égorgement paraît s'être prolongé longtems, même jusqu'après la chûte du premier triumvirat. Nous trouvons ici une grande lacune que nous pourions sans doute remplir, s'il nous avait été permis de fouiller dans les cartons de l'ancien comité de Salut-Public. A désaut de cet avantage, l'histoire des horreurs Vendéen-

⁽¹⁾ Rapport des 21, pag. 109.

nes, rencontre, en cet endroit, une partie de voile, que sans doute le tems déchirera, et nous sommes obligés de laissers de lespace entre la deinière époque da : Moréal et celle du 15 Thermider, à laquelle se fixe à-peu-près encere cette atrocité-ci: » Lel-ordie, adjoint du général de Lage, passa trois sois la Loire, sous prétexte de détruire les brigands et de leur prendre des comestibles. Dans l'un de ses passages, il a ramené de la côte insurgée, vingt-trois semmes, silles ou ensants, desquelles il a fait susiller près Mauves,.... le nombre de 16 cu 17, toutes de l'âge de 10, 12, 14 et 17 ans. Une vieille semme sut remise par Belordre à ses soldats, qui la couperent par morceaux et la traînèrent à l'eau.... ». (1).

Tolle est la chronologie des principaux saits qu'a produit l'ensemble de tous les matériaux que nous avons pu rapprocher. On appercevra que nous n'avons recueilli que les plus essentiels et les plus assirmés. Si nous avions

⁽¹⁾ Rapport des 21, pag. 107 et 108.

voulu nous étendre dans les détails et dans les choses peu constantes ou équivoques, nous eussions beaucoup grossi ce volume. Il est cependant encore des faits avécés qui ne méritent pas d'être omis, mais qui n'ont pu être rangés dans notre premier ordre, soit parce que les dates n'en ont pu être précisées, soit parce qu'ils ent eu une continuité d'exécation qui ne les sait point appartenir à un seul jour. Il en est d'autres si étrangement atroces, que nous avons glissé rapidement à leur égard, parce que l'imagination se resuse presque à les croire, malgre que, par l'analogie, rien ne doive plus paraître incroyable, d'après la certitude des actes extra-forcenés que nous avons été dans la position de décrire. Nous allons rapidement passer les uns et les autres en revue, et dire sur chaeun ce qui nous semble convenable à dire, d'après les considérations qui précèdent.

Dans le nombre des noyades, on en compte une de 150 Nantais détenus dans les prisons de leur ville, comme prévenus de complicité avec les brigands. Carrier donna un ordre pour leur transsèrement à Belle-Isle, et ils furent, dans le trajet, précipités sous les eaux. L'évidence que cet évenement ne sut qu'une inditation de l'accident très-prévu à l'égard des prêtres déportés, a du rendre très-peu vraisemblable la partie de la désense de Carrier, où il a prétendu que, dans cette noyade, il n'était point comptable de l'infraction de son ordre de simple transsérement.

Les mariages républicains, l'acte insultant tout-à-la-fois à la nature, à la pudicité et au malheur, paraissent trop constants, d'après la multiplicité des témoignages. Le rapprochement de ce détestable procédé rend presque probables dautres lubricités plus révoltantes les unes que les autres, qu'on reproche à Carrier, entre-autres, d'avoir abusé de Ibonneur de plusieurs femmes, et de les aveir novées ensuite.

On a nomenclaturé, dans les crimes de Carrier, le sait d'avoir écrasé à Nantes le négociantisme, tonné contre l'esprit mercantile, aristocratique et sédéraliste; d'avoir mis à la disposition de la Municipalité 183 mille livres pour ses besoins, à la charge de les remplacer par une imposition sur les riches; d'avoir sait arrêter, sans exception, tous les courtiers, et tous ceux qui depuis

la révolution ont exercé ce métier scandaleux dans l'enceinte de la Commune de Nanies; d'avoir sait ariêter tous les interpretes, tous les acheteurs et acheteuses, tous les rescudeurs et revendeuses de denrées de premie: e nécessité, qui en saissient un trasie honteu., en les rendant au dessus du maximum determiné par la loi. Certes, si ces saits étaient isolés, à moins que les principes démocratiques et la suprême loi du bien du peuple, ne soient devenus absolument proscrits, loin qu'on en puisse saire un crime à Carrier, il semble que, chez des républicains, ils étaient de nature à lui mériter des palmes; et je ne conçois pas comment on a pu, dans le rapport des 21, classer ces saits au rang d'inculpations à faire à ce délégué du Peuple.

PARAG. IX. Procès de Carrier et du Comité de Nantes. Leurs Défenses. Leur Jugement. Cassation du Tribunal Révolutionnaire. Réincarcération des membres du Comité, acquittés par ce Tribunal. Réflexions sinales.

Après la chûte de Robespierre et la suppression de son tribunal de sang, un des premiers procès qu'intruisit le nouveau tri-

bural Révolutionnaire, sut celui de 94 Nantais qui ont survéeu dans les 152 envoyés par Carrier à Paris. Le nouveau tribunal avait sait succéder la clémence à l'extrême barbarie. Ces 94, accusés de délits contrerévolutionnaires, d'agiotage et d'accaparcment, dont les résultats avaient été, dis-on, de porter les denrées de première nécessité à un prix si exhorbitant, qu'il n'était plus possible aux malheureux Sans-Culottes de s'en procurer; ces 94, dis-je, ont été tous acquittés. Le sentiment de la vengeance les anima. Dans tout le cours des débats de leur procès, ils déclamerent avec véhémence contre le député Carrier et centre les membres du Comité révolutionnaire de Nantes. Ils signalèrent ceux-ci comme les auteurs directs de leur persécution et de leurs maux, et comme les instruments dévoués des passions herribles du sorcené Carrier. Tandis qu'ils rendaient publiques contre celui-ci et contre ceux qu'il avait employés, tant les inculpations qui les concernaient, que beaucoup d'autres qui res_ sortaient de griese étrangers à eux, un nouveau Comité de Surveillance et Révolutionnaire de Nantes, recueillait, dans une espèce

pèce d'enquête, des charges contre les prévenus communs, c'est-à-dire, contre Carrier et l'ancien Comité. La vérité exige qu'on avone ici le produit de la remarque, que beaucoup de passion perce dans cette enquête de Nantes. Et ceux qui la reçurent et ceux qui y déposèrent n'y paraissent point dans cette assiette calme qui repousse l'exagération. Ce n'était point non plus dans les dénonciations rendues publiques par Philippes dit Tronjoly, l'un des 94 acquittés, et cidevant Président du Tribunal criminel militaire séant à Nantes; ce n'était point là qu'il fallait chercher l'absence du ressentiment, qui ensante la pure sincérité. Quoi qu'il en soit du caractère de ces documents réunis, ils fornièrent une masse énorme d'accusations contre Carrier et le Comité de Nantes. La Convention crut devoir prendre connaissance de cette affaire. Elle décréta le 22 Vendémiaire que le procès du Comité serait immédiatement entamé devant le tribural révolutionnaire, et l'accusateur public de ce Tribunal rédigea contre lui son acte d'accusation, qui ne présenta guères, à la charge du comité, que les saits et griels énumérés pour

son compte dans notre précédent paragraphe.

Une instruction longue, calme et mûrie, une soule de témoignages entendus, les accusés laissés parsaitement libres dans leurs désenses et résutations, atténuèrent beaucoup la gravité des délits d'abord reprochés à la plupart de ceux-ci. Des préventions terribles avaient commencé par les assaillir, et le tribunal avait eu beaucoup de peine à contenir l'indignation publique extraordinairement prononcée contre eux: mais bientôt ils parvinrent à donner une presque conviction, qu'ils n'avaient été que des instruments forcément passifs de l'exaspération barbare du mandataire Carrier. Leurs cris, les dépositions des témoins, l'appelaient dans cette cause. Les uns et les autres passionnèrent le public à l'y appeler en même temps. Ensin un discours mémorable de Goulin, l'un des accusés, prononcé dans la séance du premier Brumaire, détermina tout-à-sait le désir de voir siéger Carrier en tête des prévenus dans cette grande assaire. Co discours est absolument essentiel à rapporter pour l'intelligence de la sin de cette histoire.

* Citoyens, juges et jurés, depuis assez long-

tems les humiliations, les liaines et les murmures grondent sur nos têtes; depuis assez long-temps les soupçons horribles, accrédités par quelques saits, nous livrent journellement à mille morts, et l'auteur de toutes nos angoisses jouit encore de sa liberté!

L'homme qui électrisa nos têtes, guida nos mouvemens, despotisa nos opinions, dirigea nos démarches, contemple paisiblement nos alarmes et no re désespoir! Non, la justice réclame celui qui, nous montrant le gouffre où nous nous jetâmes aveuglément à sa voix, est assez lâche pour nous abandonner sur le bord! Il importe à notre cause que Carrier paraisse au tribunal; les juges, le peuple enfin doivent apprendre que nous me sûmes que les instrumens passifs et de ses ordres et de ses fureurs.

Qu'on interpelle tout Nantes, tous vous diront que Carrier scul provoqua, prêcha, commanda toutes les mesures révolutionnaires.

Carrier sorça le président du tribunal de faire guillotiner, sans jugement, 40 Vendéens pris les armes à la main. Carrier sorça la commission militaire de suiller également 3,000 brigands qui empcisonnaient la cité.

» Carrier donna droit de vie et de mort sur les rebelles à Lamberty et Fouquet, qui abusèrent de leur pouvoir pour immoler jusqu'à des semmes enceintes et des ensans.

* Carrier, lors d'une insurrection au Boulfay, et de la menace d'une invasion de l'atmée catholique, proposa aux a liministrations réunies, de faire périr les prisonniers en masse.

Carrier commanda de noyer 144 individus, dont le sacrifice importait, croyait-il, au repos de la prison et de la cité. Carrier seul donna ensin cette impulsion terrible, qui jetta hors des bornes des patriotes ardens, mais égarés.

calme annonce l'impartialité, vous ne prononcerez pas sur le sort de tant de victimes égarées, sans avoir entendu l'auteur de tous nos maux et de toutes nos sautes. Que Carrier paraisse; qu'il vienne justisser ses malheureux agens, ou qu'il ait la grandeur de s'avouer seul coupable.

La Convention se détermina à livrer Carrier au tribunal. Son acte d'accusation du 5 Frimaire est un insimment petit, relativement au colosse de charges que présentait le rap port de la commission des 21 qui, à la vérité, avait été obligée de relever toutes les espèces de dénonciations, apocriphes et autres, qu'il avait eté permis à toutes les passions de jetter dans l'arène vengeresse. Voici cet acte d'accusation:

La convention, après avoir entendu le rapport de la commission des Vingt-un, accuse le Représentant Carrier d'avoir, le 27 Frimaire, donné à Phelippe, président du tribunal criminel du Département de la Loire-Inférieure, l'ordre par écrit de faire exécuter sur-le-champ, et sans jugement, 24 brigands, qui avaient été arrêtés les armes à la main, et conduits à Nantes, parmi lesquels se trouvaient deux enfans de 13 et deux de 14 ans; d'avoir, le 29 Frimaire, donné l'ordre par écrit au même Phelippe, de faire exécuter vingt-sept brigands pris les armes à la main, parmi lesquels se trouvaient sept femmes.

D'avoir autorisé une commission militaire à faire susiller des communes entières, dont une grande partie n'avait jamais porté les armes contre la République, à saire investir des habitans paisibles de la campagne, et à les saire périr sans aucun jugement; d'avoir

fait noyer et susiller des brigands qui s'étaient rendus à Nantes sur la foi d'une amnistie; d'avoir sait massacrer des cavaliers brigands qui étaient venus mettre bas les armes, et qui avaient ofsert de livrer leurs chess; d'avoir ordonné des noyades et susillades d'home mes, d'ensans et de semmes dont plusieurs étaient enceintes; d'avoir donné au nommé Lamberty des pouvoirs illimités, au moyen desquels il exécuta des noyades et des mariages appelés républicains; d'avoir désendu à tous les citoyens d'obéir aux ordres du représentant du peuple Tréhouard; d'avoir écrit au général Haxo qu'il sallait incendier toutes les maisons de la Vendée, et en exterminer tous les habitans.

Carrier ne se désendit au tribunal que comme il avait sait dans son rapport à la Convention; et lors de la lecture de celui de la commission des 21. Il se rabbattit sur les deux décrets qui ordonnaient, l'un d'incendier, l'autre, d'exterminer toute la Vendée. Il s'efforça en outre d'écarter l'inculpation des noyades et suiliades, qu'il rejetta entièrement sur le comité, en mettant au dési qu'on puisse lui opposer aucun ordre écrit. Il se couvrit

aussi de l'égide de ses pouvoirs illimités. H se mit sous celle de la Convention, dont il dit que son procès était le prélude de celui qu'en voulait lui intenter à elle-même, puisqu'elle avait approuvé, commandé par des décrets toutes les mesures prises par les députés en mission. Il dit que c'était l'aristocratie toujours surveillante; qui, dans ce procès, avait sinalement en vue l'anéantissement de la représentation nationale toute entière; que ne pouvant la détruire en masse, elle voulait essayer à la dissoudre en détail; qu'il ne devait qu'à un bouleversement des opinions politiques, la persécution à laquelle il était en butte; que dans tous les pays où on a quelque idée de liberté, il eût été absous par l'intention seule d'avoir voulu servir sa patrie. Il récusa en même temps le tribunal révolutionnaire, en l'accusant de ne saire entendre pour l'instruction de ce procès, qu'une soule de royalistes, de sédéralistes, de correspondans ou complices des brigands de la Vendée. Enfin, il sit un table au trèsessrayant des horreurs commises par ees derniers envers les patriotes; tableau qui, si l'on pouvait totalement y croire, pallierait sans

doute beaucoup les torts meurtriers qu'on lui reproche.

Ne sait-on pos, dit-il, que dans les guerres civiles, les représailles les plus violentes sont exercées? Or, exista-t-il jamais une guerre civile où le parti révolté ait exercé autant d'horreurs, de cruautés, de meurtres et de massacres que dans la Vendée? On semble les avoir oubliés aujourd'hui; et peut-on s'en retracer l'estrayant tableau, sans sentir tous les frémissemens de la nature et de l'humanité? Il saut pourtant en présenter une esquisse.

Les brigands ont donné les premiers le signal et l'exemple des meurtres et des massaeres: Machecoult a été le premier théâtre où se sont exercées ces scènes d'horreur. Là, les brigands hachèrent et mirent en pièces huit cents patriotes; on les enterra demi-vivans, on ne sit que couvrir leurs corps; on laissa hors de terre et à découvert leurs bras et leurs jambes; on lia leurs semmes, on les sit assister au supplice de leurs maris; on les cloua ensuite toutes vivantes, ainsi que leurs ensans, par tous leurs membres, aux portes de leurs maisons, et on les sit périr ainsi ainsi en les perçant de mille coups. Le curé constitutionnel sut embroché et promené dans les rues de Machecoult, après qu'on lui eut mutilé les parties les plus sensibles de son corps; il sut cloué encore vivant à l'arbre de la liberté. Un prêtre vendéen célébra la messe au milieu du sang et sur les cadavres mutilés.

- Dans les marais de Nort, on massacra, on mutila dans la suite un bataillon composé de six cents ensans de Nantes.
- Les brigands renouvelèrent à Cholet les scènes affreuses de Machecoult : ils livrèrent les patriotes aux tourmens les plus affreux; avant de leur arracher la vie, ils clouèrent les femmes et les ensans tous vivans aux portes des maisons, et les percèrent ensuite de leurs coups; ils ont exercé ces supplices inouis partout ailleurs où ils ont trouvé des patriotes ou de paisibles habitans qui ne vouloient point por ter les armes avec eux.
- Lorsqu'ils se sont emparés de Saumur, tout ce qui jouissoit de la réputation de patriote, a péri dans les tortures les plus essroyables: les termes, leurs ensans dans les bras, se jetaient

par les senêtres; les tigres les trainaient, les poignardaient dans les rues.

» Les supplices qu'ils destinaient à nos braves désenseurs n'étaient pas moins cruels; le moins barbare était de les fusiller ou de les tuer à coups dé bayonnettes; mais le plus commun était de les suspendre à des arbres par les pieds, en allumant un brasier sous leurs têtes, ou de les clouer tous vivans à des arbres, de leur mettre des cartouches au nez et à la bouche, d'y mettre le seu, et de les saire périr dans ces épouvantables tourmens. Nous ne pouvions pas saire un seul pas dans la Vendée sans avoir ces perspectives affreuses, déchirantes, sous les yeux. Là, en entrant dans un village, s'olfroient à nos regardsdes braves désenseurs taillés en lambeauxou cloués aux portes des bâtimens; ici les arbres des bois, des haies, nous représentaient les images désigurées de nos braves frètes d'armes suspendus à leurs branches, dont les corpsétaient à demi ou presque tous brûlés; plus loin, nous trouvions leurs restes inanimés attachés, cloués à des arbres, à des poteaux, mutilés, percés de coups, le visage brûlé, calciné.

Les brigands ne se bornaient point à ces tortures inhumaines, ils emplissaient leurs sours de nos braves désenseurs, y mettaient le seu ct les saisaient consumer de cettemanière atroce.

Aujourd'hui les cannibales ont inventé un nouveau genre de supplice : on coupe aux défenseurs de la République qu'on fait prisonniers, le nez, les mains, les pieds, et puis on

les précipite dans de noirs cachots.

» Qu'on ne s'étonne donc point si, à l'aspect de tant d'atrocilés, on a usé de quelques représailies un peu violentes; quand le calme est revenu, elles sont gémir l'humanité: mais ce n'est point surcette position qu'il faut promener ses regards, il sant les reporter au temps, aux circonstances qui les ont amenées; or, quelle était notre situation politique à l'époque où elles ont été commises? Toutes nos frontières étaient envahies du Nord au Midi; la trahison avait désorganisé nos armées; l'intérieur était en seu, Toulon vendu aux Anglais; Marseille, Lyon, Bordeaux, armés avec tous les départemens du Midi, ossraient un sront menaçant à la République; tous les départemens du Nord-Ouest agités, armés contre la Convention nationale; la Vendée devenue sormidable par ses victoires; toute la ci devant Bretagne dans une ébullition vraiment alarmante; ses côtes, ses ports mena-, M 2

cés de la descente de trente mille Anglais cu émigrés stationnés devant Gersev et Guernesey; le Morbihan en rebellion ouverte; Nantes entouré de brigands, vivant du jour à la journée, pouvant avec peine se procurer des subsisiances, désolé par la contagion; les brigands s'introduisant dans ses mura, entretenant des correspondances, des communications avec plusieurs Nantais qui leur sournissaient des secours, des armes, des munitions: les brigands se soulevant dans les prisons, une grande conspiration se tramant dans cette cité. C'est dans un tel état de choses, au milieu de tant d'ennemis, de dangers et d'obstacles, que se trouvait la commune de Nantes avee une soible garnison. Des srères, des parens, des amis massacrés, torturés par les brigands, tels étaient les élémens qui réveillaient, excitaient les vengeances. Faut-il s'étonner actuellement si tant de périls d'une part, tant d'atrocités de l'autre, ont sait outrer les mesures? et voudrait-on juger troidement aujourd'hui, le compas de l'opinion publique changée à la main, ce qu'on a fait l'année passée au milieu des orages, des dangers et des besoins, tandis qu'on ne devait alors avoir devant les yeux que l'image ensanglantée de la patrie, qu'on ne pouvait, qu'on ne devait avoir pour règle, pour mesure et pour loi, que le salut du peuple?

On ne peut pas dire que ce ne soit point là repousser avec une certaine sorce l'attaque la plus terrible qui ait jamais pu être dirigée sur la tête d'un accusé.

Le reste de l'instruction du procès n'offre guères rien de plus qui paroisse digne de l'attention de l'histoire. Seulement la déclaration d'un témoin, nommé Monneron, vient sortement en consirmation de nos preuves sur le grand système de dépopulation et de résormation du mode de division des propriétés: elle en est l'é-prouve que Carrier était dans ce grand secret. Cette déposition est ainsi conçue:

Le témoin déclare qu'il a diné trois sois à Paris avec Carrier et avec d'autres personnes. Dans le dernier diner, aux Champs-Elysées, Carrier, dans un épanchement de consiance, nous dit: « Que d'après la récapitulation de la population de la France, il y avait mille habitans par lieues quarrées; qu'il était démontré que le sol de la France ne pouvait nourrir tous ses habitans; qu'il était nécessaire de se désaire de l'excédent de cette population, sans quoi il

ne pouvoit exister de république; qu'il salloit commencer par les prêtres, les nobles, les marchands, les banquiers, les négocians, etc. Qu'aucun de ces hommes-là ne pouvaient aimer

la république. «

Il y eut encore un discours de l'accusé Goulin, aussi éloquent que sort de choses et de vues prosondes. Le ton demi-mystérieux dans lequel il est eonçu, met sur la voie d'importantes conjectures à l'égard de ce que ce solemnel procès a encore laissé de ténébreux. On pénètre à peuprès le voile à la manière dont, très éviuemment à dessein, l'orateur le présente.

Voici ce discours de Goulin:

- » Carrier hier m'interpella pour une révélation qu'imprudemment j'avois annoncée la veille; et de quel droit ose-t-il invoquer la vérité en sa .fayeur, lorsqu'il la trabit journellement contre nous? Le tribunal me permettra de desobéir, et plut à Dieu que ma désobéissance datât de plus loin.
- Hier j'entamai une réponse, et une indisposition subite m'empêcha de poursuivre; hier, je dis qu'un moment de trouble occasionné par la présence des témoins qui devroient plutôt partager nos soussirances, qu'en être les auteurs,

m'avoit arraché un demi-aveu, m'avait sait commettre une indiscretion. Hier, je dis, et aujourd'hui je le répète, que rendu par la réflexion à
mes principes et à mon caractère, je déclare que
je mourrai plutôt que de révéler le secret que
j'avois étourdiment promis. Je demande donc
pardon et aux patriotes et à la chose publique;
oui, à la chose publique, car dénoncer des patriotes, c'est apprêter des jouissances et des succès à l'aristocratie.

celle d'un patriote de plus? en serois-je moins coupable en saisant siéger près de moi de nouveaux accusés? Mes sauses sont à moi, et quoiqu'elles doivent me coûter, je ne serai pas assez lâche pour les verser sur autrui.

"Entierement opposé au système machiavélique d'Hérault-Séchelles, je méprise égaloment, et celui qui le prêcha, et celui qui
put le pratiquer. Nul de mes écrits n'est équivoque; j'appelle un chat un chat, et mon
vocabulaire n'offre pas pour synonyme les
mots novade et translation. Toutes mes démarches sont franches; jamais je n'eus la
bassesse d'interposer des victimes entre la
justice et moi.

Tous mes actes sont ostensibles: si l'on majage d'aprèseux, certes je suis coupable, et j'attends mon sort avec résignation; mais si l'on juge mes intentions, je le dis avec orgueil, je ne redoute ni le jugement des jurés, ni celui du Peupie, ni celui de la postérité.

« Carrier! toi qui me sommes de déclarer la vérité: plus que toi j'ai droit à t'adresser la même sommation. Jusqu'à présent tu en as constamment imposé et à tes juges et au public; tu as fait plus, tu as menti sans cesse à ta propre conscience!

Tu t'obstines à nier les saits les plus authentiques. Je t'osse un bel exemple; imitesmoi, saches avouer tous tes torts; sinon tu t'avilis aux yeux du peuple, sinon tu te déclares indigne de l'avoir jamais représenté...

Depuis long-tems tes co-accusés, tes agens subalternes, disons mieux, tes malheureuses victimes, jouent ici ton rôle! Crois-moi, il en est tems encore, reprends celui qui t'appartient; sois grand et vrai, comme doit l'être un mandataire du Peuple; reconnais ton ouvrage; consesse tes erreurs, et si tu éprouvais le sort satal, du moins tu emporterais dans

dans ta tombe quelques regrets de tes concitoyens.

"Voilà mon espoir, à moi, qui suis et sus toujours véridique; et je l'avoue, c'est ce qui cause la sérénité, je pourrais dire la gaiété qui m'accompagne dans les sers. »

Carrier n'eut rien de plus à dire que tout ce qu'il avait dit. Les preuves de faits matériels vinrent l'accabler. Il ne lui sur tout pas possible de se desendre d'avoir signé les deux listes pour ordonner d'exécuter sans jugement de prétendus brigands parmi lesquels étaient des ensants de 13 et de 14 ans. Le jugement suivant, intervint le 26 Frimaire:

nation du Jury, portant qu'il est constant qu'il a été pratiqué dans le département de la Loire inférieure, et notamment dans la commune de Nantes, des manœuvres et intelligences tendans à troubler la sureté et la liberté du peuple français, en commettant des actes arbitraires et attentatoires à la liberté des citoyens, en disposant de la vie de citoyens qui n'étaient pas brigands; en faisant périr, par les noyades et fusillades; et en comprimant tout par la terreur, et en

condamnant des citoyens irréprochables.

- eomplice desdites manœuvres, en donnant des ordres de suiller sans jugement, les 27 et 28 Frimaire, des brigands parmi lesquels étaient des ensants de 15 à 14 ans, en saisant noyer et suiller, en tolérant ou ordonnant des noyades, en donnant des pouvoirs illimités à Fouquet et Lamberty et à Lebatteux qui, à la saveur de leurs pouvoirs, ont commis des cruautés inouies;
- » 3°. Qu'il l'a sait sciemment, méchamment et dans des intentions contre-révolutionnaires;
- » Que Goulin, Chaux et autres sont ou ne sont pas les auteurs ou complices desdites manœuvres.
- Le tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la peine, et d'après les loix par lui invoquées, condamne Carrier à la peine de mort, et déclare ses biens acquis et consisqués au prosit de la République.

» Michel Moreau, dit Grand Maison, âgé de 139 ans, né à Nantes, y demeurant, membre du consité révolutionnaire;

Jean Pinard âgé de 26 ans, né à Chris-

tophe Dubois, département de la Vendée : demeurant à Petit-Mar, département de la Loire insérieure, commissaire du comité révolutionnaire.

» Convaincus de complicité, ont été condam-

nés à la peine de mort.

» Jean-Jacques Goullin, membre du comité révolutionnaire de Nantes, âgé de 37 ans; né à Saint-Domingue, demeurant à Nantes;

Pierre Chaux, âgé de 35 ans, né à Nantes, y demeurant, marchand et membre du comité révolutionnaire;

Jean-Marguerite Bachelier, âgé de 43 ans, né à Nantes, y denieurant, membre du comité révolutionaire, notaire public;

» Jean Perrochaux, âgé de 43 ans, né à Nantes, entrepreneur de bâtimens et membre du comité révolutionnaire;

Jean-Baptiste Mainguet. âgé de 56 ans, né à Nantes, y demeurant, épinglier, et membre du comité révolutionnaire de Nantes;

"Jean Levêque, âgé de 58 ans, né à Mayenne, département de la Mayenne, maçon, membre du comité révolution paire de Nantes, y demourant;

"Louis Nau, âgé de 50 ans, né à Nau,

tes, y demeurant, boisselier et membre du comité révolutionnaire.

"Antoine-Nicolas Bolognie, âgé de 47 ans, né à Paris, horloger, demeurant à Nantes, et membre du comité révolution-naire.

"Pierre Gallon, âgé de 42 ans, né à Nantes, y demeurant, rassineur.

"Jean-François Durassier, âgé de 50 ans, né à Nantes, y demeurant, courtier pour le déchargement des navires venant de Saint-Domingue;

"Augustin Bataille, âgé de 46 ans, né à la Charité-sur-Loire, demeurant à Nantes;

"Jean-Baptiste Joly, âgé de 50 ans, né à Angerville-la-Martel, département de la Seine insérieure, sondeur en cuivre, demeurant à Nantes;

"René Nau, aîné; Ducoux; Joseph Vicq; Jean-Claude Richard; Pierre Foucault; Julien Chartier; Jacques Osulivan; Coron; Crespin; Joseph Boutel; Jacques Gauthier, soldat de la compagnie Marat; Yves Prou; Pierre Guillette; Boussy, marchand de parasols, à Nantes; Jean d'Heron; Bénard, dit le Gros-Bénard; Leféryre, adjudant du général Haxo;

Rolin', ex-secrétaire de Carrier; Forget, concierge de la maison du Boulsay, ont été ac-

quittés et mis en liberté. "

La Convention nationale ne sanctionna point ce jugement. Un décret du 28 Frimaire révoqua à la sois le tribunal, et ordonna que les accusés de Nantes acquittés seraient remis en arrestation. Il y a bien des réflexions à saire sur une telle mesure. Les gens qui trouvent tout au mieux y ont app'audi; mais ceux qui résiéchissent principes, et qui n'aiment rien autre chose, se sont hautement plaints de cet acte comme de la plus étrange violation. Que devient donc, s'est-on demandé, la sainte institution des jurés? Que devient l'institution judiciaire en total, si elle est tellement confondue dans le pouvoir gouvernant, qu'elle n'en soit plus qu'une dépendance servile, passivement obéissante et slexible sous telle impulsion qu'il plaît à la suprême puissance de lui donner? Sur quoi pourra-t-on désormais compter, quand après avoir été acquitté solemnellement par un tribunal, on pourra être de nouveau recherché? Telle sera donc désormais la liberté de la conscience du jûré, que, comme sous le régime de Robespierre, contre lequel on a tant crié, il sera tenu de ne prononcer qu'après avoir été prendre la voix de l'oracle dans le Sanctuaire sacré, dans le Comité de gouvernement? Quel sera bien l'esclave qui voudra être juge à ce prix? Le patriote, l'homme libre et pur, réprouvera à jamais le valet sacrilège qui profanera à ce point le plus saint ministère.

Le grand juri national, la conscience du peuple, ont-ils pu sanctionner cette décision hardie du sénat? A-t-or bien voulu se payer de cette ombre chimérique de principes, invoquée par Bourdon de l'Oise: qu'il est dangereux que les pouvoirs restent long-tems dans les mêmes mains? Il est évidemment impossible de rétorquer l'argument pour l'heureux inventeur de la dictature sans dictateur. Que la dictature soit même inamovible, comme on l'a proposé, il n'y a que des malveillants qui puissent y voir du danger. Que revêtue de cette inamovibilité, elle soit exclusivement chargée de renouveller, tous les trimestres, juges et jurés d'un tribunal, asin de s'assurer d'avoir toujours une chambre ardente totalement à sa dévotion, on ne donnera pas moins cela apparemment pour un hommage. rendu au principe du danger, de laisser les

pouvoirs trop long-tems dans les mêmes mains. Mais à quel subit à propos est-on venu nous présenter cette soi-disant application d'un grand principe? A propos du jugement trop indulgent du tribunal révolutionnaire, dans la cause du comité révolutionnaire de Nantes. J'ai aussi examiné ce jugement. J'ai cherché à m'en rendre raison, et me mettant à la place du juri, voici comme je crois que, politiquement et révolutionnairement, j'eusse dû motiver mon vote:

Dépouillé de toute impression de ces empoisonneurs de l'opinion publique, qui ne présentent jamais qu'un des côtés des affaires les plus compliquées, en les isolant de toutes les circonstances qui leur sont propres, je me recueille dans ce principe si connu et si inhérent aux révolutions: La justice est relative. Je me pénètre que, sans lui, l'institution du juri serait inutile; il suffirait d'une loi boien ride, bien inflexible, également applicable à l'adolescence, à la vieillesse, à la bergère, au soldat irrité par des blessures, à l'homme dirigé par la froide raison, ou animé de terreur, de crainte ou de toute autre passion.

Considérant ensuite cette grande et déplora-

ble affaire sous le côté politique, reconnaissant qu'il s'est agi ici d'une lutte de parti à parti; que des Français, le bandeau du ressentiment sur les yeux, ont poursuivi d'autres Français, et qu'après cette mêlée, si l'on veut encore voir couler le sang, rien n'assure que la vengeance aura un terme, je me suis demandé qui pouvait, sans frémir, jetter un regard sur l'avenir, et voir de ses propres mains la France, déchirant ses entrailles, expirer aux cris de joie et de triomphe des tyrans et des esclaves?

Alors je me suis dit:

Spécialement chargé de prononcer au nom du peuple dans la cause de la révolution, la sainte cause de l'humanité; je n'oublierai jamais que la première de toutes les loix, celle où toutes les autres viennent se centraliser, est le salut du peuple. Je n'oublierai jamais qu'à lui seul, artisan laborieux de notre régénération, appartiennent les fruits de ce grand œuvre comme il en mérite toute la gloire.

Asin que mes jugemens soient dans l'esprit de ma missiou, mes yeux seront toujours sixés sur le spectacle des grandes crises révolutionnaires, sur leurs causes, sur leurs essets. Jaurai toujours présent à ma mémoire et dans mon

cœur, les constans et pénibles travaux, le dévouement des hommes populaires et désintéressés, qui se sont itrouvés dans ces orageuses et indomptables circonstances. Le sacrifice qu'ils ont fait à la Patrie de leurs goûts et de leurs plus chères affections, serait-il méconnu?

Si je n'écoute point les cris de vengeance que poussent les manes de mes frères morts en combattant pour la République, leurs cris de douleur retentissent encore et à jamais dans mon ame! leurs compagnons d'armes, couverts de cicatrices honorables, mutilés par le fer et le feu des royalistes et fanatiques, me rappellent journellement leurs vertus, leur courage et la barbarie de leurs assassins.

Sans cesse attentif aux sourdes menées des détracteurs de la démocratie, que le malheur n'a pu corriger; excusant les erreurs de l'ignorance; les préventions et les écarts des hommes passionnés, l'irritation des victimes de l'injustice, je frapperai de la peine capitale, que le législateur croit encore nécessaire, tous les ennemis du peuple, soit qu'ils le ruinent dans sa fortune, qu'ils l'affament par de sordides spéculations, qu'ils l'assassiment par la trahison ou par le fer, et sur-tout s'ils méconnaissent sa souveraineté, s'ils attentent à sa liberté. Jo vais remplir ce devoir sacré, mais terrible. En ces jours de victoire, de justice et de clémence, d'un peuple vaillant et généreux; en ces jours de pardon pour des Français long - tems égarés, coupables, parricides même, ... conduit par l'amour de la patrie, éclairé par son slambeau, je me traîne douloureusement en esprit à travers les horreurs de la malheureuse commune de Nantes.

La guerre civile à ses portes, la division dans ses murs, la peste, la samine y saisaient ravage. Les citoyens connus sous le nom de sédéralistes. (ils ne surent point les amis de l'égalité, c'est encore pour eux une chimère) calomniaient les intentions des montagnards: ils les accusaient de vouloir un roi, eux qui avaient envoyé Capet à l'échasaud! ils étaient trompés sur les événemens du 31 mai, 1 et 2 juin; événemens qui firent cesser, à la grande satissaction du peuple, les dissensions de la Convention si favorables aux tyrans ligués contre nous. Les montagrardes démocrates sincères, ombrageux, violens, peu habiles, ayant parmi eux que que s hommes pervers, atroces, signalment leurs adversaires comme des aristocrates, auteurs et partisans secrets de la Vendée. S'agissait-il de combattre l'armée catholique, l'amour de la Patrie,

armait tous les Nantais, ils mouraient sur le champ de bataille ou revenaient vainqueurs.

Les malheurs communs, la douleur d'avoir perdu un frère, un sils, un ami, la joie d'avoir échappé à de grands dangers, ne sirent point oublier les préventions, les haines des partis!

Un homme de paix, mais serme, eût ramené la concorde; Nantes ne sût point devenue un champ de mort, où des phantômes de citoyens erraient sous s'empire de la terreur. Un démonentement y sut envoyé.

La rage contre l'aristocratie devint extrême; les préventions surent des réalités, lorsque Carrier, investi des pouvoirs suprêmes, aigri par ses querelles avec les appellans, n'écoutant que ses préventions, se livrant à toutes les sureurs de son tempéramment, s'abandonnant à ses violentes passions, agitant son sceptre de ser du haut de la tribune du peuple qu'il avilissait, répandit son siel électrique et morbis -fère. Comme là lave que vomit le Vésuve, il ravagea ces contrées; l'aristocratie, les brigands en surent dévoirés: mais aussi l'humanité en sut atteinte, des innocens, des femmes et des enfans en devincent la projet En suitroduisant dans le sang inflammable et irascible des patriotes mart prisés par les Vendéens, il les rendit

strénétiques, et Carrier les dirigea dans leur délire.

L'enthousiasme qu'ils avaient pour la montagne, le respect, l'admiration, la reconnaissance dont ils étaient pénétrés pour la Convention, qui venait de donner à la France une constitution démocratique, se portèrent naturellement sur le montagnard délégué de la Convention, investi de tous les pouvoirs, et l'on se rappelle quels pouvoirs certains conspirateurs s'étaient arrogés à l'ombre du gouvernement révolutionnaire. Obéissance absolue ou la mort et l'insamie de l'échasaud, et les bravo d'un peuple respectable, bon, mais égaré, et qui n'est point assez attentis à ses assaires. Pourquoi croire sur parole après tant de mensonges attroces et recomus. On a vu, dans cette affzire, que les mensonges ne coûtent rien aux oppresseurs du peuple; le secret en est connu. Cette maxime machiavélique de Hérault-Sé. chelles, membre du Comité de Salut public, ne sera point oubliée: Le caractère de la représentation nationale, écrit-îl-à Carrier, se déploie avec bien plus de sorce et d'empire quand les Représentans frappent en passant, de grands coups, et qu'ils en laissent, (sauf à la suivre), la responsabilité sur ceux qui sont charges à exécuter.

Vainement Lamberty et Fouquet sur leurs sièges de jugement, appelaient Carrier pour justifier les expéditions horribles qu'il leur ordonna. Fidèle à la maxime, il les abandonna, malgré qu'il révérât Lamberty comme le premier des honnnes. Ils surent justement condamnés pour avoir soustrait deux coupables au supplice; et Carrier, qui avait ordonné des massacres, siégeait au sein de la représentation. Tout Nantes savait qu'il ordonnait les noyades et suillades, on s'en prit à ses agens, on voulut encore garantir sa personne. Pour les soustraire à son jugement, on ourdit la perte d'un grand nombre de citoyens recommandables par leur patrîotisme.

En me résumant, je n'ai donc vu, dans tout le cours de cette malhoureuse affaire, que l'action et les essets des passions des partis qui déchirent la France depuis si long-temps. Je n'ai vu, dans les saits atroces établis au procès, que les développemens et les résultats malheureux d'une guerre civile.

l'ai vu, dans tous les co-accusés, des hommes exaspérés par les inquiétudes, les haines et la vengeance, qu'inspirent presque toujours aux ames énergiques la persidie et la barbarie des assassins de la patrie, des prosanateurs de la liberté, des ennemis nés de l'égalité.

En me transportant aux époques où ils durent agir pour le selui du peuple, je les ai vu pressés par la samine, la peste dans leurs murs, entraînés par l'anarchie qui ravageait alors toute la France, pleins de l'esprit qui dicta le décret du 27 mars, an second de la République française, conçu en ces termes: " La Contention nationale déclare la serme résolution de ne saire ni paix ni trève aux aristocrates et aux ennemis de la révolution, elle décrète qu'ils sont hors de la loi; (Hors de la loi!) que tous les citoyens seront armés au moins de piques, et que le tribunal extraordinaire sera mis dans le jour en picine activité. Signé, Jean-de-Brie, président, et Grangeneuve, secrétaire.,

L'ai cru les voir encore, dans leur délirei révolutionnaire, s'électriser par ces mots de la Convention : Il sant que les brigands soient exterminés mant la sin d'Octobre, et je me suis rappelé que, dans ce temps d'agitation et de déchirements les individus les plus calmes, les plus indifférents pour la Patrie, inquiets, frappés de la terreur qu'imprimoient les ravages et les atrocités des rebelles, donnais doient à grands cris la destruction totale de

la Vendée; et j'ai cru entendre refentir ces. paroles de la représentation nationale. (du onzième jour du deuxième mois de l'an deux), Toute ville de la république qui recevra dans son sein les brigands, ou qui leur donnera des secours, ou qui ne les aura pas repoussés avec tous les moyens dont elle est capable, sera punie comme une ville rebelle; et en conséquence elle sera rasée, et les biens des habitans seront consisqués au profit de la république. « Alors élevant ma pensée à l'incommensurable hauteur de ma mission, frappé de cette idée: Les destinées de la république se sont attachées à cette déplorable assaire; > juré révolutionnaire, ma boussole a été le succès de la révolution, et malgré tous les prestiges dont on a cherché à prémunir l'opinion et à circonvenir ma consiance, planant au dessus de toutes les préventions, exagérations et calomnies qui voudroient encore nous dérober la vérité, découvrant l'abyme où l'insatiable vengeance pourait précipiter les républicains et ensévelir la république, pénétrant d'un œil sévère dans les cœurs des accusés, je n'ai vu en eux, excepté le régulateur suprême de leurs actes et de leurs volontés, que des amans passionnés de la liberté, déplorant leurs sureurs. Aussitôt ma conscience a dit en leur saveur: « Jamais leurs intentions ne surent ni criminelles ni contre-révolutionnaires, et dans la joie de mon cœur je me suis écrié: » Puissent, en ces jours de clémence nationale, où les délégués du Peuple viennent d'accorder une ananistie à des Français horriblement égarés, qu'on avait vu longuement et srénétiquement atroces, journellement et opiniâtrement nationicides, puissent, ensin, tous les citoyens, se réunir par les étreintes de la fraternité, et srapper ensemble, d'un seul coup, tous les tyrans auteurs des calamités de ma patrie!

Note renvoyée de la page 12. J'avais réservé cette note pour un long article sur le gouvernement révolutionnaire, dans lequel, pour ne point paraître seul assaillant contre cet édifice tyrannique et barbare, je m'étais promis de reproduire les batteries vigoureuses dressées contre lui par d'ardents champions de la liberté, tels, notamment, que les anieurs de l'Etincelle de raison, l'Ombre de Camilla-Desmoulins et Expliquons-nous. Mais les faits, présentés dans cet ouvrage, en disent plus contre ce gouvernement que tous les arguments de droit, es même que les principes, auprès desquels il ne s'est jamais soutenu. Au reste, ce colosse expire insensiblement, et il mourra de sa belle mort. Ce n'est plus la peine de faire de grands efforts pour l'émant.

Dépôt légal : ler trimestre 1973